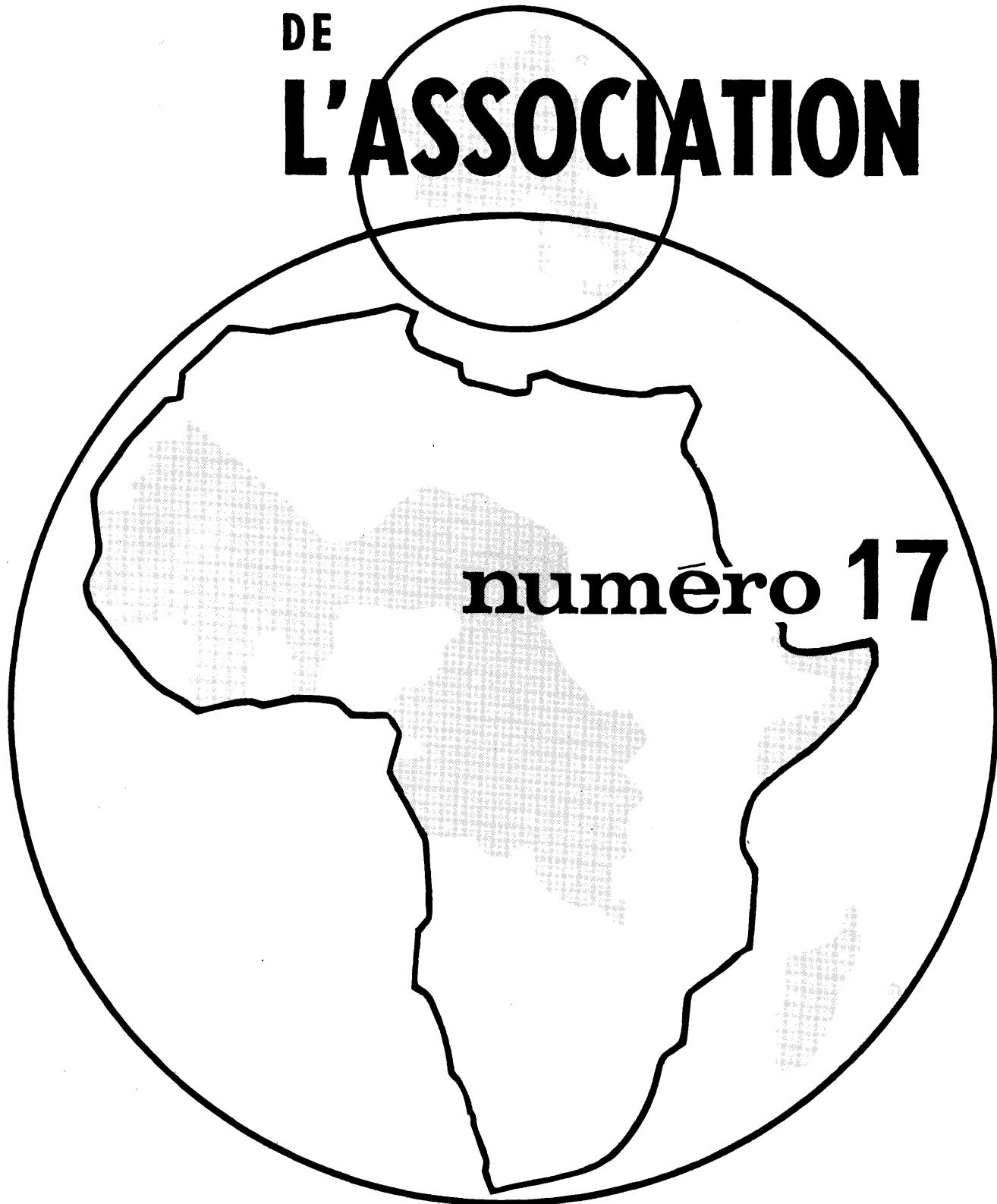


COURRIER

Janvier - Février 1973

DE

L'ASSOCIATION



numéro 17

Le F.E.D.

au service des hommes



“Fruit de la terre

et du travail des hommes” : le mil

Vœux de la rédaction

La rédaction est heureuse de présenter à tous les lecteurs du **Courrier de l'Association** ses vœux les plus chaleureux et les plus sincères pour 1973.

La parution d'une édition anglaise du **Courrier de l'Association** à côté de son édition française marque encore plus profondément le rôle de cette revue, comme trait d'union entre l'Europe et l'Afrique en général ainsi que la fraternité de tous les peuples d'Afrique quelles que soient les langues dans lesquelles ils s'expriment.

Au cours de cette année nouvelle, la rédaction continuera à tout mettre en œuvre pour que cette revue réponde sans cesse davantage aux souhaits des lecteurs et que se poursuivent les efforts entrepris dans le même climat de confiance et de fraternité au service d'une œuvre commune : l'Association.

L'éditeur responsable,
A. de Briey



COURRIER DE L'ASSOCIATION

Janvier-Février 1973
N° 17

SOMMAIRE

ÉVÉNEMENTS

MESSAGES DE NOUVEL AN

- Son Exc. M. Ahmadou Ahidjo, Président de la République Unie du Cameroun (p. 2)
- M. Hans-Broder Krohn, Directeur général de l'aide au développement (p. 3)

ÉDITORIAL

Continuité du F.E.D. et perspectives (p. 4)

VOIX D'AFRIQUE

- Réflexions sur l'aide extérieure par M. Emmanuel Hitayezu, secrétaire d'État au plan national de développement du Rwanda (p. 6)
- Interview de M. Joseph Raymond Chasle, Chargé d'affaires de l'île Maurice auprès des Communautés européennes (p. 10)
- Arts et lettres : Sur les rives du Niger avec le Président Boubou Hama (p. 14)

DOSSIER

Le Fonds Européen de Développement (p. 18)

- I. Entretien avec M. Jacques Ferrandi, Directeur général adjoint de l'aide au développement, chargé de la coordination des activités du F.E.D. (p. 20)
- II. Entretien avec M. Seydou Djim Sylla, co-secrétaire du Conseil d'Association, secrétaire général du Conseil de coordination des E.A.M.A. (p. 26)
- III. La politique de développement du F.E.D. (p. 30)
- IV. Les procédures du F.E.D. (p. 38)

A PROPOS

DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

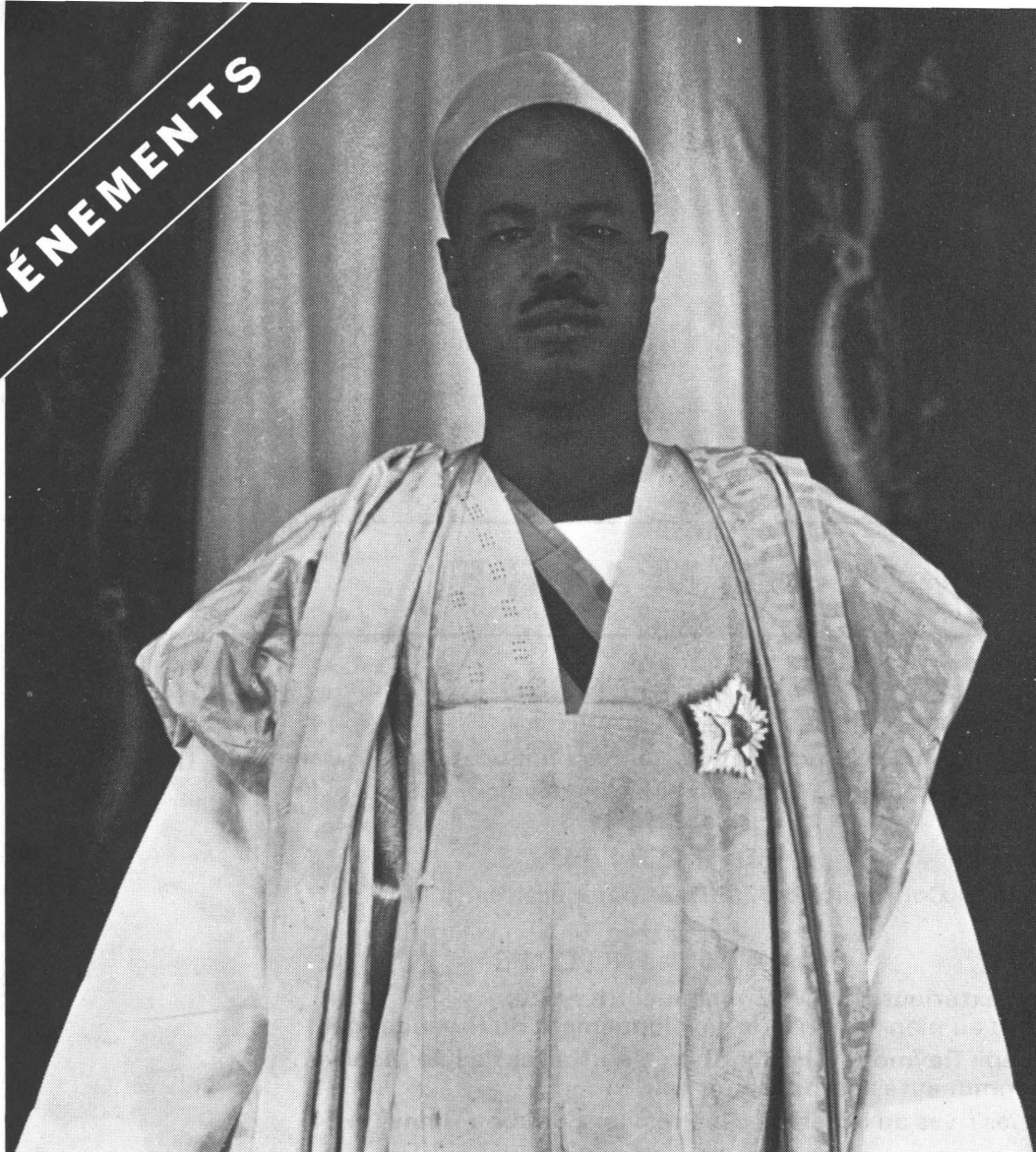
Cameroun : le Transcamerounais vu par un américain (p. 48)

RAPPORTS

Somalie : bâtiments scolaires (p. 53)

BIBLIOGRAPHIE (troisième page couverture)

ACTUALITÉS (pages vertes)



Son Excellence Ahmadou AHIDJO, Président de la République Unie du Cameroun, a fait l'honneur d'accorder un message de vœux aux lecteurs du « Courrier de l'Association ». Le texte de ce message n'était pas encore parvenu à l'heure où nous mettions sous presse, nous l'insérerons dans le prochain numéro.

de nouvel an



C'est pour moi un agréable devoir de m'adresser aux lecteurs du « **Courrier de l'Association** » à l'occasion de la parution de ce dix-septième numéro. D'abord, parce que le nouvel an est toujours un moment privilégié d'espérance et de communion entre tous les hommes. Ensuite, parce que j'ai aujourd'hui le sentiment que, peu à peu, au fil des numéros, un lien particulier s'est créé entre cette revue et ses lecteurs. J'en veux pour témoignage les nombreuses lettres qui nous sont envoyées, en particulier depuis le début de 1972, et les commentaires encourageants que j'ai pu recueillir au cours de contacts tant avec des personnalités africaines qu'avec les Contrôleurs délégués du F.E.D. ou encore des boursiers de la C.E.E. et des étudiants. J'ai donc maintenant la certitude que l'effort entrepris pour faire paraître cette revue bimestrielle, dont le tirage est de 17 000 exemplaires, doit être poursuivi.

Je pense même qu'il faut aller au-delà. Ainsi, à partir de ce début d'année, paraîtra une édition en anglais, parallèlement à l'actuelle édition en français. Une telle édition nous a paru nécessaire non seulement parce que, dans certains pays parmi les E.A.M.A., l'anglais est assez largement utilisé, mais surtout parce que la Communauté a offert à 19 pays du Commonwealth dont 12 situés en Afrique de s'associer à elle lorsque la Convention de Yaoundé expirera le 31 janvier 1975. L'édition en anglais sera identique à l'édition en français, quoique d'une pagination légèrement moins importante dans un premier stade. Nos colonnes sont donc ouvertes plus que jamais à tous nos lecteurs, qu'ils soient francophones ou anglophones, cette revue devant devenir de plus en plus une revue eurafricaine.

A l'aube de cette nouvelle année, j'adresse donc à tous les lecteurs du « **Courrier de l'Association** » mes vœux les plus chaleureux pour eux-mêmes d'abord et ensuite pour que 1973 soit une année particulièrement fructueuse pour l'avenir des relations entre l'Afrique et l'Europe.

HANS-BRODER KROHN
Directeur général de l'aide au développement

Continuité du F.E.D.

et perspectives

« Ce qui est embêtant quand on est connu, c'est le nombre de gens qui ne vous connaissent pas ». Cette remarque d'André Gide peut parfaitement s'appliquer au Fonds Européen de Développement. Depuis près de quinze ans que le F.E.D. développe ses interventions en Afrique dans le cadre de l'Association, il n'est certes pas un inconnu. Cependant, beaucoup de gens dans les E.A.M.A. ignorent encore les modalités des interventions du F.E.D. et leurs variétés. C'est pourquoi nos lecteurs francophones nous ont rappelé l'utilité de consacrer la rubrique « dossier » d'un numéro de notre revue au F.E.D. En outre, présenter le F.E.D., cet inconnu en Afrique anglophone, est apparu, au moment où paraît le premier numéro de l'édition en anglais, comme une nécessité pour nos nouveaux lecteurs. Car le F.E.D., c'est le cœur de l'Association.

* * *

Ce qui caractérise, depuis près de quinze années, la coopération financière et technique dans le cadre de l'Association, c'est d'abord la **continuité**. Cette aide a été, et demeure, publique et multilatérale, puisque les montants du F.E.D. proviennent des budgets des États membres de la Communauté Economique Européenne, elle a été, et demeure, technicienne et neutre, complémentaire de l'effort propre des États bénéficiaires et des autres aides bilatérales et multilatérales dont ils peuvent bénéficier. Les procédures marquent, à tous les moments de la vie d'un projet, le souci de préserver la souveraineté et la liberté de choix des pays bénéficiaires. Enfin, le caractère pluriannuel de l'aide du F.E.D. est un facteur important de sécurité pour les États bénéficiaires et de souplesse dans la mise en œuvre en permettant une programmation en harmonie avec les priorités et les plans de développement des États concernés.

Sans doute, cette continuité du F.E.D. n'exclut-elle pas certaines **orientations nouvelles** apparues soit au cours des négociations, soit parce que, d'un régime d'association à l'autre, la leçon de l'expérience a été tirée. Mais une raison essentielle de la permanence de l'Association, outre le fait, naturellement, qu'elle est **souhaitée** par les différents partenaires, c'est qu'elle est fondée sur un **dialogue permanent** qui s'exprime, notamment, par l'existence d'institutions paritaires dans le cadre de l'Association : il s'agit du Comité et du Conseil d'Association d'une part, de la Commission paritaire et de la Conférence parlementaire d'autre part, enfin de la Cour arbitrale. Ces institutions, où se rencontrent périodiquement Africains et Européens, sont incontestablement une originalité de l'Association par rapport aux autres formes d'aides multilatérales ou bilatérales. Ainsi, sait-on suffisamment que, chaque année, un rapport est présenté au Conseil d'Association, qui siège au niveau ministériel, sur la gestion de la coopération financière et technique

durant l'année écoulée? Et sait-on suffisamment que la Communauté Economique Européenne est, par conséquent, le seul organisme au monde à discuter sur un pied d'égalité, avec les bénéficiaires de l'aide, les conditions mêmes de cette politique d'aide? Cette discussion entre partenaires égaux ne résoud pas nécessairement tous les problèmes, mais elle évite bien des malentendus, permet de circonscrire les difficultés et conditionne l'efficacité de l'ensemble de l'Association.

* * *

Le F.E.D., en effet, **n'est pas un instrument d'aide isolé**; au contraire, dans le cadre de l'Association, il s'articule avec les autres dispositions de la Convention de Yaoundé grâce auxquelles il prend toute sa valeur. Les résultats médiocres ou décevants des conférences mondiales qui se penchent sur les problèmes du sous-développement font ressortir l'utilité d'accords régionaux d'association du type Convention de Yaoundé avec ses trois volets (échanges commerciaux, coopération financière et technique, institutions), seul cas au monde où tous les instruments d'aide sont regroupés. En outre, la plupart des pays bénéficiaires du F.E.D. ne font-ils pas partie des plus défavorisés parmi les pays en voie de développement? Si l'utilité du F.E.D. n'est pas contestée, même si on regrette parfois l'insuffisance relative de sa capacité financière par rapport aux besoins, on mesure aussi, de plus en plus souvent, le rôle bénéfique de l'action du F.E.D. et de l'association en général en faveur d'une coopération inter-africaine accrue.

En effet, on ne pense plus aujourd'hui que l'Association divise l'Afrique, comme certains l'ont redouté il y a 10 ou 15 ans; au contraire, l'Association apparaît comme un **facteur de coopération interafricaine** par son existence même. Une coopération d'abord entre les 18 E.A.M.A. eux-mêmes, maintenant 19, qui ont pris l'habitude de se rencontrer et de travailler ensemble pour préparer des positions communes lors des négociations en particulier, mais aussi pour examiner les sujets débattus au cours des réunions des institutions de l'Association : c'est ainsi que l'on a vu se créer à Bruxelles un secrétariat de coordination des E.A.M.A. ainsi qu'un Comité et un Conseil de coordination. En outre, cette coopération entre les E.A.M.A. devrait se manifester aussi à l'avenir, plus que par le passé, dans un cadre régional, en vue du financement de certains projets, notamment industriel, soit par le F.E.D. seul, soit par un financement conjoint. L'actuelle Convention d'Association permet à un groupe d'États associés de présenter une demande de financement, et cette possibilité est même ouverte à des organismes régionaux ou inter-étatiques dont feraient partie les États associés.

Par ailleurs, la Convention de Yaoundé contient des dispositions facilitant la possibilité pour les États associés de conclure des unions douanières, des zones de libre-échange et des accords de coopération économique soit entre eux, soit avec d'autres États africains tiers, soit avec des pays tiers. Enfin, l'analyse des échanges commerciaux prouve que les échanges entre la Communauté Economique Européenne et les États africains non associés n'ont pas subi de préjudice par suite de l'Association et des négociations vont s'ouvrir en août 1973 pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé, négociations auxquelles les États africains du Commonwealth, notamment, pourront participer s'ils le désirent. L'augmentation éventuelle du nombre des États associés ne doit pas empêcher de conserver l'acquis et les principes fondamentaux de l'Association et les États associés ont reçu des assurances à cet égard.

La récente Conférence au sommet qui s'est tenue à Paris les 19 et 20 octobre 1972 a marqué l'intérêt des 9 États membres de la Communauté élargie pour les problèmes des pays en voie de développement. Nulle doute, en ce qui concerne le 4^e régime d'Association qui commencera à être négocié l'été prochain, que des solutions nouvelles apparaîtront pour compléter et accroître encore l'efficacité de cette Association de 15 ans entre l'Afrique et l'Europe.

Réflexions sur l'aide extérieure

Le 20 décembre 1971, M. Emmanuel HITAYEZU, secrétaire d'Etat au Plan national de développement du Rwanda, a prononcé un important discours, faisant le point des problèmes de l'économie rwandaise et des relations de coopération, devant tout le corps diplomatique accrédité auprès de Son Excellence, le Docteur Grégoire KAYIBANDA, Président de la République et chef du gouvernement. Après une année écoulée, ce discours n'a rien perdu de son actualité, notamment en ce qui concerne les remarques relatives aux conditions de l'aide dont nos lecteurs voudront bien trouver ci-après d'importants extraits dont la portée dépasse largement le cadre d'un pays.

« Mon intention n'est pas de vous servir un long exposé ou de donner l'analyse comparative fouillée des montants mondiaux accordés dans le cadre de l'aide extérieure publique, mais plutôt de relever certains principes de base qui la guident, de donner le point de vue rwandais en cette matière, de formuler certaines critiques découlant de l'expérience du passé et d'exprimer nos souhaits concernant son meilleur fonctionnement au cours des périodes de cette décennie.

Dans l'élaboration de nos plans et la détermination des objectifs, certaines exigences s'imposent :

- le développement doit atteindre aussi rapidement que possible un auto-développement;
- les forces vives de la nation doivent participer à la production et tous les individus à la répartition équitable du revenu;
- l'aide extérieure technique ou financière doit être amplifiée, diversifiée et répondre aux objectifs du Plan national; son utilisation doit permettre à l'économie nationale de financer elle-même la poursuite du développement dans un laps de temps raisonnable. »

Après avoir situé le rôle de l'aide extérieure dans le cadre du Plan national, le Ministre en souligne ensuite l'importance.

« ... Or, 70,7 % des investissements prévus dans le Plan national devaient provenir de l'extérieur dont 50,4 % d'origine publique et 20,3 % d'origine privée.

Il ressort clairement de ces pourcentages que l'exécution de notre Plan était conditionnée par des facteurs sur lesquels les autorités nationales n'ont par d'emprise, hormis celle de la négociation et du dialogue. »

Abordant ensuite les conditions de l'aide, le Ministre est amené à mettre l'accent en particulier sur les points suivants :

- augmentation du montant de l'aide et effort pour surmonter certains facteurs contraignants;
- respect de l'indépendance;
- difficultés résultant de certaines exigences particulières en matière d'aide;
- problèmes de l'assistance en personnel.

« L'aide extérieure au Rwanda est de deux formes : multilatérale et bilatérale, et, dans leurs exécutions, les deux formes d'aide ont connu des réussites mais aussi des faiblesses.

Mais les enseignements tirés du passé doivent nous servir de guide, que ce soit du côté du donateur ou que ce soit du côté du bénéficiaire.

1° Augmentation du montant de l'aide et efforts pour surmonter certains facteurs contraignants

Le montant des aides accordées devrait être augmenté en volume par les pays qui aident, mais en même temps des critères plus objectifs devraient entrer en ligne de compte pour la répartition des quotas.

Il conviendrait notamment de rechercher **l'élimination des facteurs** contraignants prévalants dans chaque pays. Pour le Rwanda, qu'il nous suffise de mentionner à titre exemplatif : l'insuffisance des voies de communication diversifiées, l'insuffisance des structures d'accueil pour des investissements de base préparant une industrialisation sensu lato du pays (écoles, équipement social, énergie, etc...), faible diversification du commerce extérieur actuellement fortement tributaire des marchés et des prix mondiaux, enfin la **croissance démographique**.

Le Rwanda a une population de plus de 3 millions et demi avec un taux de croissance moyen de 3,2 % ce qui implique pour un développement harmonieux, un taux de croissance de la production supérieur à ce taux. La deuxième décennie pour le développement des Nations-Unies estime qu'un taux moyen de croissance annuelle du produit intérieur brut par habitant dans l'ensemble des pays en voie de développement pendant la décennie devrait être d'au moins 3,5 % et permettrait de doubler le revenu par habitant en l'espace de deux décennies.

2° Respect de l'indépendance :

Les aides accordées annuellement ou étalées sur une plus longue période devraient, pour être efficaces, respecter les priorités exprimées par le gouvernement.

En effet, comme il a été souligné à plusieurs reprises, le manque de respect de cet impératif primordial conduit fatalement le pays bénéficiaire à subir l'aide et celle-ci devient elle-même, à la longue, un instrument de pression et de néo-colonialisme qui pousse le pays vers une spécialisation orientée vers l'extérieur. Le Rwanda n'empêche pas le profit, mais il demande en contrepartie que les nationaux participent le plus possible, à ce profit.

La tendance actuelle qui consiste à diviser le pays en de petites zones d'influence flanquées d'étiquettes de propa-

gande pour le compte des donateurs de fonds, ne fait que dévoiler la marche sournoise d'un impérialisme machiné par quelque agent attardé qui considère que l'aide de son pays ou de son organisme doit être un moyen rentable à l'instar des relations des colonies avec les métropoles!

3° Difficultés résultant d'exigences particulières

L'expérience de l'utilisation des fonds d'aide extérieure montre que beaucoup de donateurs assortissent leur aide des conditions selon lesquelles cette aide doit être utilisée et vont même jusqu'à en faire une condition sine qua non du démarrage des projets.

Par exemple :

- ils lient la libération des crédits à la présence des techniciens de leurs pays et de leur choix;
- ils exigent l'élaboration de dossiers techniques de même qualité que ceux qui peuvent être établis dans leurs propres pays où existe une administration jouissant d'une longue expérience et possédant un grand nombre de techniciens qualifiés, sans tenir compte des conditions qui prévalent dans le pays;
- ils mettent au premier plan l'exécution de projets spectaculaires à forte intensité du capital qui souvent sont inadaptés aux conditions locales d'une économie où abonde une forte main-d'œuvre;
- leurs critères d'appréciation sont typiquement capitalistes et visent un profit immédiat omettant des critères plus adaptés au stade de notre développement **notamment, le rendement social des investissements**;
- certains chargés de missions exploratoires ou d'identification des projets basent leurs conclusions sur des théories inadaptées soit au stade économique soit aux options fondamentales prises par notre pays.»

Le Ministre critique ensuite l'aide liée et les contre-parties (paiement de toutes les dépenses en monnaie locale, participation dans le traitement des agents de l'assistance technique).

« En cette matière d'aide liée, spécialement en ce qu'elle concerne les achats et les contre-parties, le Rwanda, à l'occasion des négociations des crédits, a toujours exprimé son point de vue;

- les achats de matériel devraient respecter la libre concurrence de marché, le choix étant laissé au Rwanda sans aucune obligation tacite ou expresse d'acheter dans tel ou tel pays.
- les contre-parties devraient être supprimées ou du moins ne représenter qu'une fraction symbolique de l'aide accordée.

Pour donner suite à ces souhaits, il faudrait mettre en application les recommandations du rapport de la Commission que présidait l'ex-premier Ministre du Canada, Mr. L. Pearson :

- 1° mise en marche d'une étude des principaux profits et pertes qu'entraînerait pour les balances des paiements des différents pays, l'abandon de l'aide liée.
- 2° convocation d'une conférence des principaux pays donateurs pour examiner les possibilités de supprimer progressivement l'aide liée tant multilatérale que bilatérale.
- 3° accord des pays fournisseurs de l'aide pour que celle-ci soit utilisée pour les achats dans d'autres pays sous-développés.»

Ces recommandations jouissent de notre appui **total** dans leur principe de la recherche de l'équité et de l'efficacité, mais nous aurions souhaité qu'elles soient plus précises, plus catégoriques et plus engageantes. »

4° Problèmes de l'assistance en personnel.

A propos du facteur humain dans le long processus de développement, l'économiste américain Galbraith s'exprime ainsi : « Dans les stades initiaux, le développement exige, sans aucun doute possible, que soient créés les organes administratifs et qu'il y ait un noyau de gens instruits pour le système administratif et le reste... Il faut éclairer les masses pour qu'elles puissent participer à l'activité économique, pour que les esprits s'ouvrent aux nouvelles méthodes et aux nouvelles techniques ».

Ces paroles, émanant d'un éminent penseur tel que Galbraith qui s'est tant penché sur les problèmes de développement des nations, se passent de commentaires.

La nécessité d'une administration organisée capable de gérer la chose publique, la nécessité d'éduquer le peuple pour le rendre réceptif aux nouvelles idées, y sont exprimées lapidairement mais clairement. Il en résulte que :

- **les recrutements ne doivent se justifier que par l'absence d'éléments rwandais de mêmes qualifications.**
- **une stabilité dans les postes doit être réalisée aussi longtemps que la mission du technicien n'est pas terminée**; aussi, le contingentement de jeunes qui veulent se faire exempter de leur service militaire ne pourrait être qu'un pis-aller!
- **la volonté doit exister dans le chef des techniciens de communiquer à leurs homologues rwandais leurs connaissances scientifiques, professionnelles sans faire grand cas de petits calculs d'intérêts personnels qui paralysent, chez certains techniciens à courtes vues et égoïstes, la volonté de communication.**

En ce domaine de formation, les efforts ne sont pas demandés uniquement aux agents de l'assistance technique, mais aussi aux pays et aux organismes fournisseurs d'aide au développement : à technicité égale, il faut oser confier des responsabilités égales, d'autant plus que la plupart de nos diplômés universitaires ou d'écoles supérieures ont reçu leur formation dans ces mêmes pays. Il est dès lors incompréhensible que les projets s'arrêtent en attendant de recruter un étranger, alors qu'il y a un rwandais immédiatement disponible et offrant les capacités requises! Nous demandons que les rwandais puissent être acceptés pour diriger et gérer les projets.

D'une façon générale, l'aide en personnel ne doit pas être prise ou proposée à la légère, car elle comporte plusieurs éléments qui, si on n'y fait pas suffisamment attention, peuvent décevoir toutes les bonnes volontés et constituer une aide liée particulièrement onéreuse, parce qu'elle est à la fois psychologique et financière.

— **Psychologique.** Elle agit sur l'administration locale par ses conditions de mise en place : en effet, non seulement un technicien étranger peu consciencieux est le pire des espions, mais aussi les conditions matérielles qui sont mises à sa disposition sont à même de provoquer des réactions négatives chez les nationaux si le gouvernement ne peut leur donner les mêmes avantages : logement, véhicules, aisance ménagère etc...

— **Financière.** Ainsi que nous l'avons dit, le gouvernement doit supporter une partie des frais entraînés pour les techniciens et, de ce fait, le recrutement des techniciens revient à renoncer au recrutement de cadres locaux ou à la révision de leurs salaires.

Il est, en effet, un fait certain : le capital et les autres ressources, même très abondants, ne serviraient à rien du tout s'il n'y a pas des hommes intégrés dans une structure adéquate pour les valoriser. Ces hommes seront aussi bien le politicien que le technicien, aussi bien l'employé que l'employeur. Or, dans les pays sous-développés, les hommes sont abondants, mais les cadres qualifiés pour répondre aux impératifs de développement sont plutôt rares. Placé dans les mêmes conditions que tous les autres pays sous-développés, le Rwanda s'adresse donc aux pays amis pour leur emprunter leur technique et leur savoir-faire pour suppléer à l'insuffisance en cadres locaux.

Je dis bien suppléer à l'insuffisance, car notre préoccupation principale est une rwandisation rapide et efficace de tous les secteurs économiques tant publics que privés.

L'aide financière pour les bourses d'études et de stages que nous recevons des amis est dès lors inscrite en **première priorité**. Certes, la plupart des fournisseurs de l'aide n'ont pas encore apprécié à sa juste valeur **l'élément homme** et pourtant, leur grandeur vient du fait qu'ils sont des hommes! C'est pourquoi nous tenons à réitérer notre profonde gratitude à tous ceux qui nous ont aidé pour la construction de nouvelles écoles et nous ont fourni leur équipement. Ici

permettez-moi une mention spéciale à l'adresse du F.E.D. qui vient d'achever un lycée à Kigali pour les jeunes filles, une école supérieure d'agriculture à Butare et qui prochainement ouvre les chantiers pour les bâtiments de l'Institut Pédagogique National et de la Faculté de Médecine : citons également la France qui entreprend bientôt la construction d'un lycée, la Belgique qui finance et gère le Centre de Formation de Murambi et qui a donné son accord de principe pour la construction d'une école primaire avec internat de 1000 places pour les enfants des fonctionnaires sujets à des mutations; le Programme des Nations-Unies pour le Développement qui assure l'Assistance technique et logistique au fonctionnement de l'Institut Pédagogique National, la Suisse qui a réalisé le Collège officiel de Mburabuture; le Luxembourg à qui nous devons l'Institut Kayibanda de Rwangaga; le Canada qui aide à l'extension et au développement de l'Université Nationale; il ne pourrait être omis de mentionner les diverses institutions et associations confessionnelles qui participent à la formation de notre jeunesse.

Le Rwanda bénéficie d'un grand nombre de techniciens fournis par les pays et les organismes qui accordent aussi l'aide financière.

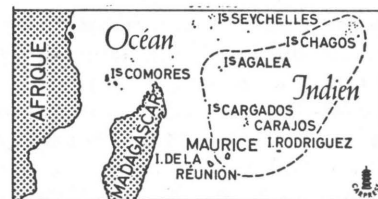
L'effectif total dépassait 570 unités en 1970 dont plus de la moitié sont les belges et les français ensemble, tandis que les pourcentages des autres assistances techniques par origine, varient de 0,2 à 0,8 %. Ce chiffre est actuellement dépassé étant donné que les recrutements se sont poursuivis durant l'année 1971.

Les agents de l'assistance technique sont répartis dans les secteurs de l'activité nationale et partout ils ont donné satisfaction, c'est pourquoi je tiens à leur rendre hommage et à leur exprimer notre gratitude pour leur collaboration à la réalisation de nos programmes; les résultats positifs qu'à connu notre économie, spécialement durant les 3 dernières années du Plan national de développement, sont dus, dans une certaine mesure, à leur dévouement et à leur ténacité.»

E. HITAYEZU



**Nous souhaitons que le plus grand
nombre d'Etats anglophones associables**



se joignent à nous

nous déclare

M. Raymond CHASLE

**chargé d'affaires
de l'île Maurice
auprès des
Communautés européennes**



Dans un récent numéro du « Courrier de l'Association », M. Jean-François Deniau a évoqué, à l'occasion d'une interview, la cérémonie du 12 mai 1972, à Port-Louis, où a eu lieu la signature de l'accord d'Association portant accession de l'île Maurice à la Convention d'Association

entre la Communauté Économique Européenne et les États africains et malgaches associés à cette Communauté.

Voudriez-vous, Monsieur le Chargé d'affaires, pour nos lecteurs francophones et anglophones, présenter votre pays réputé pour sa beauté et le caractère accueillant de ses habitants?

L'île Maurice est une petite île qui se trouve dans l'Océan indien et qui est très proche de la Réunion et de Madagascar. Elle doit son nom à la Hollande et notamment au Prince Maurice de Nassau. Après que les Hollandais eurent quitté l'île Maurice, la France colonisa l'île. Nous devons la langue et la culture française à la France tandis que la langue officielle ainsi que les institutions nous ont été léguées par la Grande-Bretagne qui a occupé l'île Maurice jusqu'à son indépendance en mars 1968.

D'origines diverses, nos ancêtres étant venus de France, d'Afrique, de Madagascar, des Indes, de Chine, nous transcendons aujourd'hui nos problèmes de langues et de races. S'appuyant sur différentes religions telles l'hindouisme, l'islamisme, le bouddhisme, le catholicisme, le protestantisme, les cultures orientales et occidentales s'interpénètrent tandis que coexistent pas moins de quatorze langues et dialectes, dont le français et, au niveau administratif, l'anglais, qui occupent une place prépondérante. Soulignons que le patois créole, principalement dérivé du français, est le dialecte véhiculaire courant.

L'île Maurice est le seul pays qui fasse partie à la fois de l'O.U.A., de l'O.C.A.M., du Commonwealth et de la francophonie. Depuis l'indépendance, nous avons consolidé nos relations avec le Commonwealth et la Grande-Bretagne, la France et d'autres pays occidentaux. Nous avons également pratiqué une ouverture vers les pays de l'Est. Nous suivons une politique de non-alignement. La francophonie et les circonstances historiques prédestinaient l'île Maurice à se rapprocher de la Communauté et à se joindre aux E.A.M.A.

Pourquoi l'île Maurice a-t-elle choisi d'adhérer à la Convention de Yaoundé?

La préoccupation majeure de l'île Maurice sur le plan politique a été de vaincre son isolement, donc d'assumer sa vocation essentiellement africaine et également de participer à cette grande solidarité entre l'Europe et l'Afrique. L'île Maurice doit faire face à beaucoup de problèmes économiques. C'est une île surpeuplée qui est confrontée aujourd'hui à des problèmes de chômage et de sous-emploi qui atteignent des proportions alarmantes. Mon pays fait face aussi à des problèmes commerciaux : il y a, entre autres, un déséquilibre très accentué dans ses échanges avec la Communauté. Nous devons compter sur l'aide extérieure pour assurer le développement socio-économique. Il nous a semblé que l'accession de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé, tout en permettant son rapprochement avec les Dix-huit et les Six, favoriserait l'industrialisation, réduirait la marge déficitaire qui existe dans ses échanges avec la Communauté, et contribuerait ainsi au progrès social.

L'économie de votre pays se caractérise par une grande dépendance à l'égard d'un produit d'exportation; le sucre, et par l'obligation d'importer la plus grande partie des produits alimentaires de base. En ce qui concerne le sucre, compte tenu de la conjoncture internationale et des accords existant, l'écoulement de ce produit vous pose-t-il de sérieux problèmes?

Avant la conclusion des négociations qui ont abouti au Traité d'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats, l'île Maurice était préoccupée par le sort qui serait réservé au sucre mauricien après l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun. Comme vous le savez, il y a l'Accord sucrier du Commonwealth qui garantit l'écoulement d'un contingent d'exportation d'environ deux tiers de notre production. Nous avons aussi des possibilités d'écoulement vers le Canada, vers les Etats-Unis, le reste de la production étant vendu sur le marché mondial. Je dois rappeler ici que, pendant de nombreuses années, il y avait des fluctuations sur le cours mondial du sucre qui avait atteint à un certain moment le chiffre de 13 £ la tonne tandis que le coût de production s'élevait à 35 £. Si nous n'avions pas des débouchés garantis à des prix préférentiels aux termes de l'accord sucrier du Commonwealth, toute l'économie mauricienne se serait effondrée. En fait, toute la vie mauricienne repose sur l'exportation du sucre à des prix rémunérateurs. Nous savons que la Communauté a donné l'assurance aux termes du Protocole 22 annexé au Traité d'adhésion que le sucre des pays exportateurs en voie de développement partenaires de la Grande-Bretagne pourra trouver un écoulement sur le marché communautaire. Nous envisageons donc l'avenir avec confiance. L'année prochaine les négociations vont s'ouvrir, l'assurance donnée par la Communauté ne comportant actuellement aucun engagement chiffré. C'est pourquoi l'île Maurice dans toutes les enceintes appropriées insistera sur ce point, à savoir que nous devrions obtenir des prix rémunérateurs pour le sucre pour les mêmes contingents d'exportation et même obtenir une augmentation de ces contingents en fonction de la hausse du coût de la vie en général et de l'augmentation de la consommation à l'intérieur des pays industrialisés.

Vous nous avez parlé du sucre; mais envisagez-vous une politique de diversification de la production agricole?

Elle existe déjà. L'industrie du thé, qui est la plus importante après celle du sucre, est en pleine expansion. Nous cultivons également le tabac, les légumes, les fruits tropicaux, les arachides, les plantes ornementales telle que l'anthurium. Nous commençons à trouver des débouchés pour ces produits. Nous espérons également accroître notre production de bananes. Il y a des résultats très satisfaisants dans le domaine de la riziculture qui visent à réduire nos importations de riz. D'autre part, nous espérons satisfaire nos besoins en poissons et accroître nos exportations, grâce à la pêche pélagique et hauturière qui connaît des développements rapides. De sorte que nous sommes assez optimistes quant aux résultats de la diversification. Néanmoins, je dois insister sur le fait que la diversification est une diversification complémentaire et non pas de substitution. Les conditions climatiques, psychologiques ou historiques militent en faveur de la culture de la canne à sucre.

Avec 800 000 habitants environ, soit 440 habitants par km², l'île Maurice est un des pays les plus peuplés du monde ce qui ne va pas, naturellement, sans poser des problèmes d'emploi. Or, les autorités ont entrepris un effort de développement industriel. Quels sont les premiers résultats obtenus? Sont ils de nature à apporter progressivement une solution au problème de l'emploi?

Depuis l'indépendance, des efforts considérables ont été faits pour essayer d'industrialiser l'île. A cet effet, nous avons créé une zone franche d'exportation. Dans le cadre de cette zone franche, beaucoup de facilités et de concessions sont accordées aux investisseurs étrangers dans le but d'utiliser notre main-d'œuvre. Nous avons une main-d'œuvre hautement qualifiée et naturellement nous accordons une préférence aux industries qui ont une haute capacité d'utilisation de main-d'œuvre. Nous sommes assez satisfaits des résultats. Bien sûr, les industries qui ont été créées dans le cadre de la zone franche ont employé quelques milliers de personnes. C'est parce que nous avons quelques dizaines de milliers de chômeurs que tout le plan-quadiennal de développement 1971-1975 est axé sur la politique de la création de l'emploi. Il y a également, dans ce contexte, le lancement d'un programme qui s'appelle « Travail pour tous » et qui entreprend de créer du travail productif et d'employer la main-d'œuvre non utilisée. Je crois pouvoir dire qu'avec l'accession de l'île Maurice à la Convention de Yaoundé, avec l'entrée en franchise sur le marché communautaire des produits mauriciens, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance. Les industriels européens s'intéressent de plus en plus à lancer des nouvelles industries dans le cadre de notre zone franche. Nous éprouverons certainement des difficultés pendant quelque temps encore parce que c'est une situation qui ne peut pas se résorber dans l'immédiat. Nous pensons que ces problèmes devraient être considérablement atténués dans les prochaines années et que l'objectif du plein emploi sera atteint avant la fin de la présente décennie.

L'île Maurice est située à environ 900 kilomètres de Madagascar et à des milliers de kilomètres de l'Europe. Cet isolement géographique relatif n'a-t-il pas de conséquences économiques?

Parmi les contraintes qui pèsent sur l'économie mauricienne, il y a le problème de la distance et le problème corollaire du fret. Tous les pays ayant une situation géographique comme le mien connaissent ce genre de problèmes. Nous essayons de les résoudre au mieux de nos moyens. Nous avons, cependant, l'espoir que grâce à l'évolution du cargo aérien le fret sera moins onéreux. De toute façon, puisque nous ne disposons pas de matières premières, nous les importons de pays très éloignés, par exemple de l'Extrême-Orient, où le coût de ces matières premières ne revient pas très cher à l'île Maurice. Dans notre effort d'expansion industrielle, nous tenons compte des produits finis et semi-finis qui ne posent pas de problèmes très conséquents de fret.

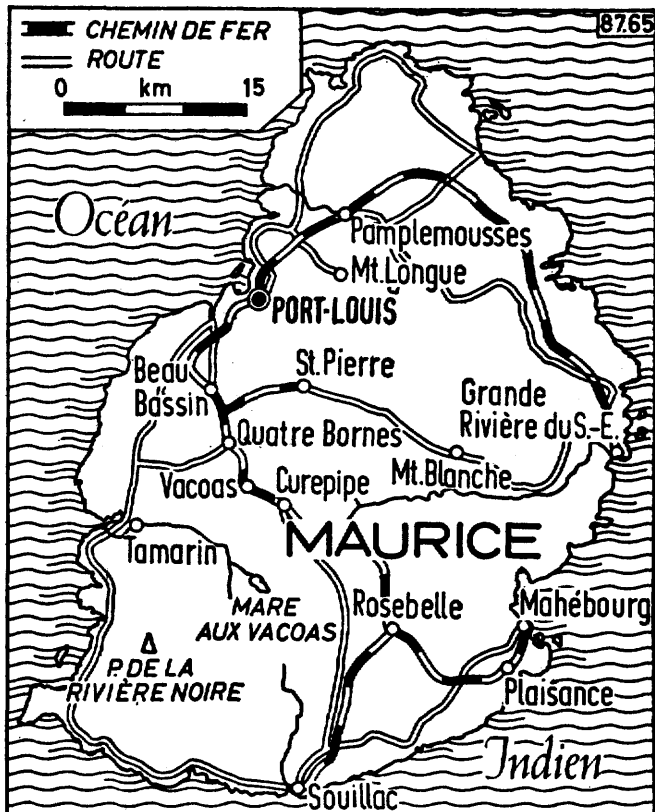
Malgré son éloignement, l'île Maurice semble particulièrement douée pour attirer un important tourisme. Quel est, à cet égard, la situation actuelle et quelles sont les perspectives de développement?

L'île Maurice bénéficie d'un riche potentiel humain et la nature l'a dotée de très belles plages qui exercent un très grand attrait touristique. Elle est déjà reliée directement par voie aérienne à quatre continents. Nous recevons des touristes de l'Europe, de l'Afrique et de l'Australie mais la plupart viennent de la Réunion et de Madagascar. L'île Maurice fait partie de l'Alliance Touristique de l'Océan Indien (A.T.O.I.) qui groupe également Madagascar, les Seychelles, les Comores, la Réunion et qui vise particulièrement à promouvoir le tourisme inter-îles. Je crois qu'avec les progrès dans les liaisons aériennes et également à la suite du projet de construction d'un nouvel aéroport qui serait capable d'accueillir les jumbo-jets, nous devrions être en mesure d'accueillir beaucoup plus de touristes. L'an dernier, l'île Maurice a reçu environ 37 000 touristes. Nous pensons que le chiffre de 100 000 touristes sera atteint d'ici 1975. Nous avons déjà une bonne infrastructure routière. L'infrastructure hôtelière connaît actuellement des extensions et des améliorations. Avec tous ces développements, l'île Maurice pourrait bénéficier d'un apport très substantiel de devises étrangères. D'autre part, nous demeurons vigilants afin que la politique qui vise à développer le tourisme ne porte pas préjudice au peuple mauricien, principalement sur le plan du coût de la vie et dans le domaine de l'environnement.

Votre pays a marqué d'ailleurs son désir de développer ses relations internationales, notamment en adhérant à l'O.C.A.M. et l'O.U.A. Il vient d'adhérer à la Convention de Yaoundé. Que pense votre pays, où se rencontrent harmonieusement et symboliquement les langues française et anglaise, des conséquences de l'élargissement de la Communauté Européenne sur l'Association?

J'aimerais préciser que l'île Maurice a soumis sa candidature pour faire partie des E.A.M.A. non pas dans le contexte de l'élargissement du Marché Commun et de l'élargissement de l'Association mais sur la base de l'article 60 de la Convention de Yaoundé qui prévoit l'accession possible d'un Etat tiers dont la structure économique est comparable à celle des Etats associés. Bien sûr, nous nous réjouissons de l'entrée dans le Marché Commun des pays amis de l'île Maurice, particulièrement de l'entrée de la Grande-Bretagne avec laquelle nous entretenons des relations privilégiées. Faisant partie du Commonwealth, nous comptons également des pays amis anglophones parmi les partenaires associables de la Grande-Bretagne. Nous pensons que, dans le cadre de l'élargissement, il pourrait y avoir et il devrait y avoir un renforcement de la coopération entre pays riches et pays en voie de développement. Ce modèle de coopération inter-continentale que représente l'Association peut être approfondi avec le nombre de pays du Marché Commun porté de six à neuf et également avec l'élargisse-

ment de l'Association par l'accèsion de nouveaux États anglophones. Nous souhaitons que le plus grand nombre d'États anglophones associables se joignent à nous pour constituer un bloc solidaire et qu'à travers notre propre solidarité nous puissions renforcer la solidarité entre l'Afrique et l'Europe.



Etes-vous satisfait du résultat des négociations et quand espérez-vous que l'île Maurice fera effectivement partie des États Associés à la C.E.E.?

L'île Maurice est satisfaite que tout ait été mis en œuvre par les États membres et par les États associés pour faciliter l'accèsion de l'île Maurice. Des procédures institutionnelles assez complexes sont nécessaires avant l'accèsion d'un nouvel associé. Il convient de se féliciter de la diligence et de l'enthousiasme avec lesquels les institutions communautaires aussi bien que les organes de l'association ont examiné la candidature mauricienne et aplani les difficultés techniques qui pouvaient se poser. Les négociations elles-mêmes se sont déroulées dans une atmosphère très cordiale. Elles ont été caractérisées par une volonté commune d'aboutir à des résultats concrets en tenant compte également des intérêts des États déjà associés et de ceux des parties contractantes. La Communauté a tenu compte de la situation particulière de l'île Maurice. Par exemple, nous ne voulions pas perturber l'économie de l'île Maurice en créant

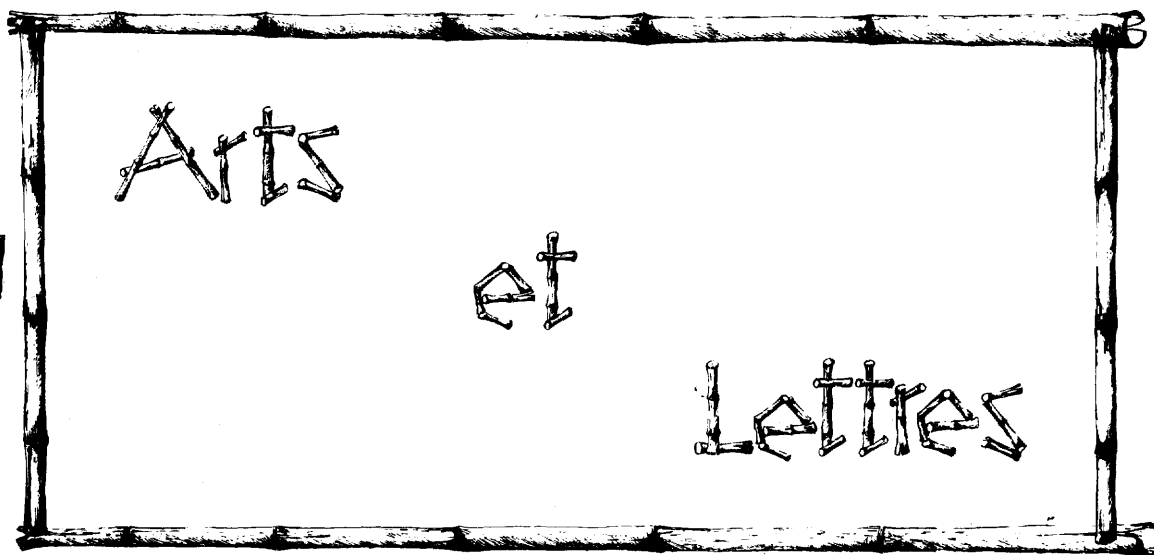
immédiatement une zone de libre échange. Nous avons obtenu qu'il y ait des paliers successifs dans le désarmement tarifaire. D'autre part, nous avons accepté qu'au 3 décembre 1974 au plus tard les tarifs applicables aux produits communautaires seront alignés sur les tarifs préférentiels que nous accordons au Commonwealth.

En outre, l'île Maurice bénéficiera d'une aide financière et technique sur le F.E.D. La Communauté avait proposé une dotation supplémentaire de 3 000 000 d'U.C. Au cours des négociations nous avons exprimé le vœu que ce montant soit porté à 6 000 000 d'U.C. Finalement la Communauté a décidé de majorer le fonds par 5 000 000 d'U.C. Nous profiterons également des prêts que pourrait consentir la Banque Européenne d'Investissement. En ce qui concerne la règle d'origine, nous avons sollicité de la Communauté certaines mesures de tolérance puisque nous importons actuellement des matières premières des pays d'Extrême-Orient et parce que, pendant la période de l'Association, nous ne pourrions pas réadapter toutes les industries concernées afin de satisfaire la règle d'origine. La Communauté a bien voulu tenir compte de notre point de vue; elle a même accepté d'accorder une aide financière et technique à l'île Maurice pour permettre cette réadaptation. Des discussions ont déjà été menées avec la Commission. Une délégation mauricienne dirigée par le Ministre du Commerce et de l'Industrie a exposé son point de vue sur la question de la règle d'origine. Comme la règle d'origine est une règle qui a été élaborée par le Conseil d'Association, il avait été convenu que toute dérogation en faveur de l'île Maurice serait décidée par le Conseil d'Association après l'entrée en vigueur de l'Accord de Port-Louis. Afin d'éviter tout retard qui viendrait s'ajouter aux retards dûs aux procédures de ratification, le Conseil d'Association qui s'est tenu récemment à Luxembourg a accepté d'accorder, comme le demandait la délégation mauricienne, une délégation de compétence au Comité d'Association pour examiner en temps opportun le problème d'application de la règle d'origine aux produits industriels mauriciens.

Pour répondre à la dernière partie de votre question, j'ajouterais que la Communauté par la voix du Président en exercice du Conseil a, au cours de la même session du Conseil d'Association, fait part de la décision des Six de faire activer les procédures de ratification de l'Accord de Port-Louis par les instances nationales des États Membres.

Une Conclusion, Monsieur le Chargé d'affaires?

L'inscription de l'accèsion mauricienne au calendrier de l'évolution de l'Association dépend maintenant exclusivement des États membres de la Communauté. Nous voyons en l'entrée en vigueur de l'association de l'île Maurice une échéance propre à stimuler d'autres options politiques en faveur de la formule d'association du type Yaoundé.



Sur les rives du Niger avec le Président Boubou Hama

propos recueillis par M. Niaky BARRY

Dans les civilisations en présence, il s'agit non de viser l'abolition de l'une au bénéfice de l'autre, mais de choisir dans l'une comme l'autre ce qui mérite par sa valeur humaine de survivre. Au mutuel profit de part et d'autre, les civilisations doivent s'enrichir de leurs virtualités complémentaires.

L'Afrique a longtemps vécu seule. La voici à présent précipitée dans les plus brûlants problèmes de notre ère technicienne, devant les menaces les plus graves, en face des droits les plus solennels qui engagent son destin. Derrière son décor de rite et de symbole se lève tout un paysage métaphysique, un cosmos ordonné et cohérent, une philosophie, une humanité, mieux une FOI. Cette Foi en l'Afrique un sage, le Président Boubou Hama, a bien voulu m'en imprégner. Ce soir là à Niamey, les étoiles aux belles parures ont participé à « la confidence » de l'historien, de l'ethnologue, du géographe qu'est le Père Boubou Hama ou BI KADO (1). Mon Père Boubou Hama m'a incité davantage à découvrir l'Afrique, découvrir son passé, ce greffon enté sur le vieux baobab négritique en communion avec les exigences d'une foi nouvelle.

Malgré une journée particulièrement chargée par des obligations d'Etat, le Président Boubou Hama m'a accordé un entretien qui s'est déroulé dans une atmosphère familiale. Un entretien au coin du feu où seuls le fleuve Niger à l'allure éternelle et mon oncle Abdoulaye ont été conviés pour écouter l'un des grands humanistes africains. Voici donc de larges extraits de cet entretien.

(1) Fils de Noir, en Peuhl.

Monsieur le Président, qu'est-ce donc que l'Afrique ?

Elle est belle comme la fleur blanche du nénuphar qui se balance sur l'onde, au gré de la brise qui la berce.

L'Afrique, notre belle Afrique, est une pensée qui brasse l'univers matériel, ses énergies et ses esprits.

L'Afrique, énorme, n'est pas seulement une présence physique. Elle est une suggestion. Elle inspire l'infini de sa masse évocatrice.

L'Afrique immense est un passé, celui de la matière et de la vie. Elle est mémoire du temps et de cette vie d'un seul tenant déposée dans le plus profond de notre être. C'est de cette façon que notre continent est en nous et que nous vivons de son rythme, celui de notre vie. **L'homme d'Afrique se confond avec son continent, dont il est le reflet cosmique.** C'est ce sens métaphysique profond de notre continent que nous avons perdu de vue, que nous avons abandonné au profit d'une civilisation valable, certes, aujourd'hui, mais qui est comme une épine plantée dans notre chair vive et qui nous sépare de notre propre signification subjective, liée à celle de notre continent...

L'Afrique dans son essence est une conception de l'homme et de la vie.

A l'Université d'Abidjan, vous avez eu à exposer ces thèmes. La jeunesse africaine est-elle toujours sensible à l'histoire traditionnelle, qui est identité et personnalité ?

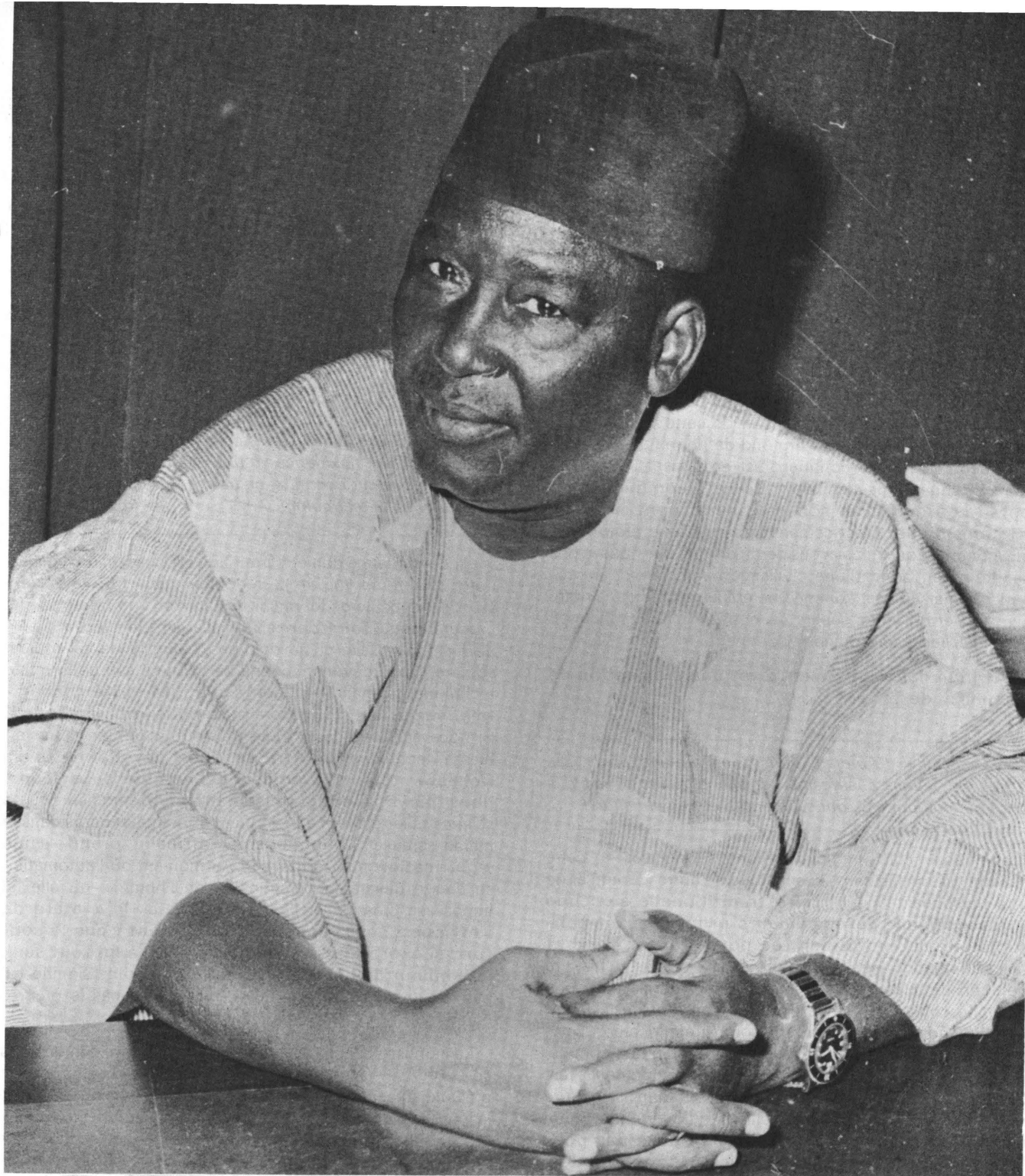
Les jeunes sont particulièrement sensibilisés à cette question essentielle dans la recherche de notre identité et de notre personnalité... **L'histoire traditionnelle s'occupe du recensement de nos valeurs propres ayant conditionné le comportement de notre être profond et les civilisations que nous avons produites.** L'histoire traditionnelle n'est pas un retour en arrière, mais une recherche constante, active de notre passé et de la façon dont il a conditionné notre personnalité africaine. Cette étude est nécessaire à l'heure où dans le monde, l'homme, partout, est remis en question, L'histoire traditionnelle est l'homme africain perçu dans cette histoire et dans sa culture des légendes et de contes merveilleux qui envoûtent notre imagination. **L'histoire africaine ne se pose pas pour l'homme d'Occident comme pour l'homme « moderne », au plan de l'évidence sensible.** L'histoire africaine est faite d'histoires où les figures personnelles sont l'éclosion, dans des dramaturgies symboliques, des purs concepts et de leur rencontre avec les données sensibles. Les histoires de Dieux, les histoires de prophètes ou de chefs n'ont de signification que parce que le lieu de leur accomplissement, l'histoire africaine, représente un plan d'intérêt et de conscience où les éléments incorporels du monde de la conscience imaginante, immémoriale, prennent corps et deviennent figures intégrant en elles-mêmes. Dès lors, celles-ci en ceux qui les perçoivent, deviennent

l'ensemble des constituants de la personnalité africaine. C'est cela, varié, qu'il faut relever en Afrique afin d'identifier l'homme d'Afrique cerné dans ses différents habitats. Plus qu'un simple retour à un passé inactif, c'est à une étude profonde de l'Afrique et de ses hommes que l'histoire traditionnelle nous convie dans le but de comprendre ce continent, avant tout, qui doit s'expliquer lui-même. C'est le problème important de sa réhabilitation qui se pose et s'impose, aujourd'hui, dans notre monde en pleine mutation.

Dans cette interdépendance des économies et des hommes, peut-on par notre manière d'être percevoir une conception nouvelle de la vie ? La jeunesse africaine est-elle consciente de l'exigence d'une nouvelle renaissance ? N'est-elle pas, au contraire, en train de se faire happer par le tourbillon de la technologie ?

L'indépendance doit être pour nous l'occasion de repenser notre société en vue de lui redonner **« une nouvelle certitude »** capable de lui ouvrir des horizons nouveaux, de lui procurer une **« foi ardente »** puisée dans le substrat même de l'Afrique. Celle-ci ne doit pas « rougir » de sa couleur sombre. Nous devons reconnaître, tel qu'il est, notre retard technique, un handicap, non **« une infériorité congénitale, mais une faiblesse matérielle momentanée »**. Si nous écartons de la route de notre évolution cette faiblesse technique, **« l'Afrique nous dévoile toute sa richesse, tout son poids de l'homme sous lequel nous ployons dangereusement »**. Au moment où la science et la technique fusionnent et prennent corps dans le même creuset, **l'humanisme africain prend « une signification particulière »**. Au moment où l'automatisme se dresse devant la personnalité de l'homme, où elle lui impose sa création et l'annexe à celle-ci, **le « retard de l'Afrique » nous rappelle tragiquement « que le confort, si exorbitant soit-il, ne fait pas à lui tout seul, le bonheur de l'homme »**. Mais, ce retard ne signifie-t-il pas que la pauvreté, elle aussi, ne favorise pas le progrès humain ?

La jeunesse occidentale ne retrouve plus son identité dans ce confort et la nôtre conteste notre sous-développement préjudiciable à son progrès. Ainsi, dans le monde entier, la jeunesse, dans le même temps, conteste l'ordre établi dans tous les pays. Cependant, la contestation de la jeunesse africaine, si elle coïncide avec celle de la jeunesse occidentale, n'a pas **« le même contenu qu'elle, ni la même direction et le même but »**. Quand on approfondit les choses, il apparaît à l'examen du chercheur que **« le confort »** que fuit la jeunesse européenne est, **« justement, ce que réclame notre jeunesse pour changer l'environnement matériel dans lequel elle vit »**. La contestation de la jeunesse occidentale et celle de la nôtre ne sont pas identiques. Elles sont complémentaires. Elles indiquent **« clairement que l'homme est esprit et matière et que son bon développement requiert le double support de l'un et de l'autre »**. L'histoire traditionnelle dégage, de nos contes, de nos légendes et de notre culture,



Le Président BOUBOU HAMA
Né en 1906 à Fénéko (Niger)

- Instituteur-directeur d'Ecole
- Conseiller territorial du Niger
- Grand Conseiller de l'Union Française
- Député – Sénateur
- Premier vice-président du Sénat de la Communauté
- Vice-président de la Conférence parlementaire de l'Association
- Président de l'Assemblée nationale du Niger depuis 1958
- Directeur de l'I.F.A.N. du Niger (1950-1957)
- Directeur du Centre régional de Documentation pour la Tradition Orale (Niamey) depuis 1969
- Membre du Comité scientifique international pour la rédaction de l'histoire générale de l'Afrique (UNESCO)
- Membre du Conseil consultatif de l'agence francophone.

la volonté constante de notre société de « **baser son action sur ce double support de l'esprit et de la matière qui en assure sa stabilité et son équilibre** ».

Aujourd'hui donc, c'est cet acquit spirituel qu'il nous faut reconnaître comme nôtre afin de le revaloriser et de l'engager dans le progrès de notre temps. Ce n'est pas l'homme qui nous manque — il est notre grand retard —, mais **la technique moderne, la science que nous devons humaniser du souffle vivant de notre esprit afin de les contraindre à servir les besoins de l'homme**. C'est à partir de celui-ci, réalisé et reconnu, que nous devons affronter l'aventure du progrès pour qu'il nous aide à produire notre « **propre message** », un style de vie en direction de notre commune humanité dans l'angoisse qui l'attend. C'est à partir de cette position ferme que nous pouvons donner une forme nouvelle à l'évolution de notre espèce en vue d'amender le matérialisme asséchant de la science et de la technique actuelles. L'immense retard de l'Afrique ne pourrait avoir un sens que dans la mesure où il pourrait déboucher sur une évolution susceptible d'assurer à l'homme sa survie sur la terre. L'Afrique, au commencement de l'histoire, ayant sorti l'homme de l'animalité, il est évident, dans l'ordre des choses, qu'elle lui redonne les éléments humains de son nouveau départ. Nous devons être conscients de cette tâche historique qui est la nôtre en ce moment. Cette vision de l'homme, si nous savons nous concentrer, si nous savons joindre nos efforts autour « **d'une foi ardente commune** », peut devenir, rapidement, « **une réalité** », une « **espérance humaine** » en direction de tous les peuples de la terre.

L'histoire traditionnelle n'est pas simplement du folklore, la collecte simple des faits historiques ou des phénomènes humains du passé, elle suscite de notre âme le « **sursaut** » dynamique qui doit permettre dans l'équilibre et sa stabilité favorable, la production de notre message nouveau en direction des autres hommes, nos frères.

Il ne s'agit donc pas de nous replier sur nous-mêmes ou de nous isoler du reste de l'humanité, mais de nous décider à participer à la civilisation, à y apporter notre part dans le but de contribuer à la réorienter vers les besoins de l'homme sur lequel doivent converger tous nos efforts de développement positif.

Les événements internationaux de ces dernières semaines montrent que la réalité nationale ou continentale est en train de prendre le pas sur l'appartenance à une idéologie déterminée. **Le regroupement des nations d'Europe** obéit davantage aux intérêts majeurs de l'Europe Occidentale qu'à l'appartenance de ses nations au système capitaliste. Ce sont des faits qui augurent des grands changements dans le monde à la recherche d'un nouvel équilibre. Quand au XV^e siècle l'Europe opéra sa renaissance, c'est dans son passé gréco-latin qu'elle puisa l'essence de sa rénovation. De même, l'Afrique doit faire surgir de son sein la substance de sa renaissance. **Entre l'absolu Hindou et l'économie de puissance des nations hautement développées, l'Afrique doit mettre l'accent sur l'homme et son**

éducation favorable à une économie de paix. Cette éducation, essentielle, vient avant les moyens matériels, avant la croissance économique qui ne sert pas, d'abord, les besoins de l'homme. L'objet, dans ce domaine, doit devenir l'Afrique à laquelle chacun de nous doit concéder suffisamment de lui-même dans le but d'en garantir l'unité, sinon la solidarité fondamentale. Il est temps, transcendant nos diversités même heurtées, que nous apercevions mieux la nécessité de nous unir autour du minimum favorable au regroupement de nos nations qui ont tant de traits communs susceptibles de les rapprocher les unes des autres en vue du développement généralisé qui se dessine fortement dans le monde.

L'étude de l'histoire traditionnelle, loin d'être un retour au passé, est, sur le chemin de notre rénovation, le facteur essentiel de notre renaissance. Renaissance tel, bien, est le but de notre histoire traditionnelle.

Et, alors, que faire? Ce sera, si Dieu m'en donne le temps, le thème d'une autre causerie.

*
* *

Principales œuvres du Président Boubou Hama

- L'Empire de Gao,
Magie et coutumes des Sonraïs
Docteur Boulnois et Boubou Hama,
1953, Maisonneuve éditeur Paris, 11 rue St.-Sulpice.
- Enquête sur les fondements et la genèse de l'Unité Africaine : Présence Africaine 1966.
- Histoire traditionnelle d'un peuple, les Zarma-Songhay, Présence Africaine 1967.
- Histoire du Gobir et de Sekoto, Présence Africaine, 1967.
- Recherche sur l'Histoire des Touareg Sahariens et Soudanais, Présence Africaine, 1967.
- Histoire des Songhay, Présence Africaine 1968.
- Contribution à l'Histoire des Peul, Présence Africaine, 1968.
- Essai d'analyse de l'Éducation Africaine : Présence Africaine : 1968.
- Kotia-Nima (rencontre avec l'Europe), 3 volumes, Présence Africaine 1968.
Prix L.S. Senghor.
- Merveilleuse Afrique, Présence Africaine, Paris 1971.
- L'aventure extraordinaire de « Bi Kado », fils de Noir, Présence Africaine 1971.
- Fils de noir (1971).

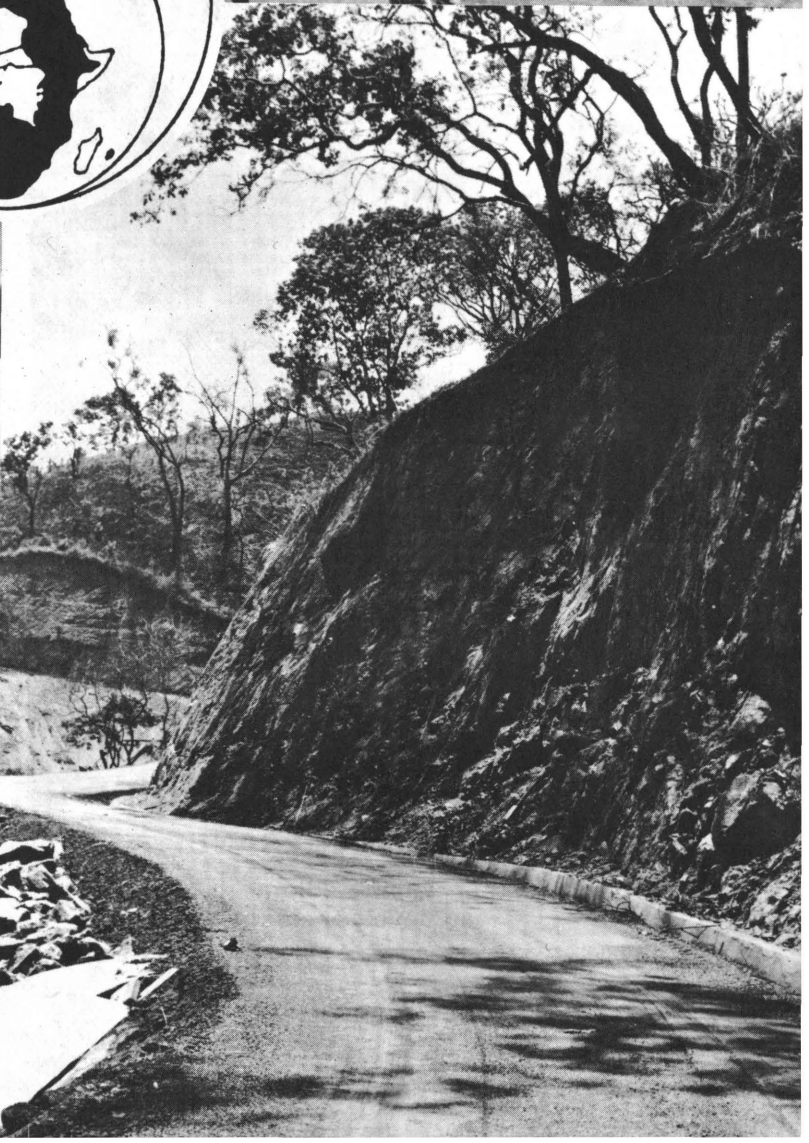
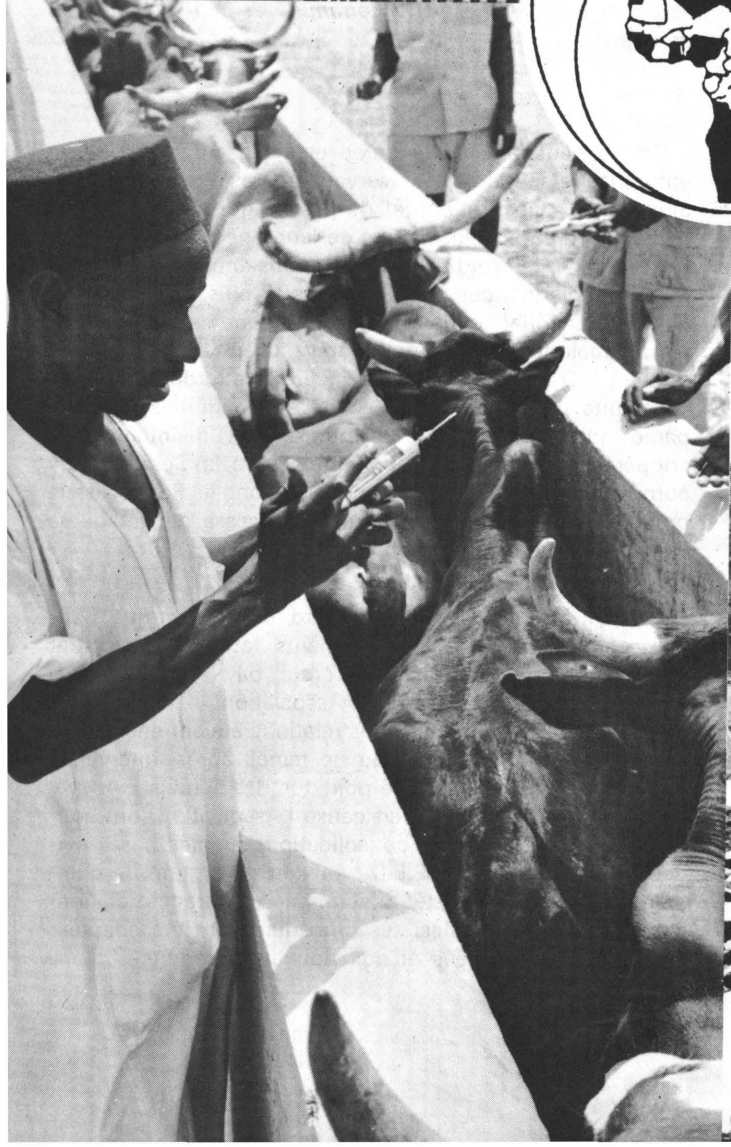
DOSSIER

1958 - 1973

Le Fonds Européen de Développement

**15 années d'activité au service de l'Afrique
dans le cadre de l'Association**





I. — Entretien avec



M. Jacques FERRANDI

Directeur général adjoint de l'aide
au développement

chargé de la coordination des activités du F.E.D.

Monsieur le Directeur général, ce numéro du « Courrier de l'Association » qui va paraître pour la nouvelle année va comporter pour la première fois, à côté de l'édition francophone, une édition anglophone. Pour cette raison, il est apparu souhaitable que la rubrique « dossier » de ce numéro soit consacrée au Fonds Européen de Développement que beaucoup de nos amis anglophones ne connaissent pas et qui est l'instrument essentiel depuis près de 15 ans de la coopération financière et technique dans le cadre de l'Association. En outre, depuis 1958, l'importance du rôle de la coopération financière et technique s'est peu à peu accrue au sein de l'Association en raison de l'atténuation progressive du caractère privilégié des échanges commerciaux. Permettez-moi de vous demander quelles réflexions vous inspirent cette durée, cette continuité et cette importance croissante ?

On ne peut faire de la durée et de la continuité d'une entreprise le seul critère de sa validité. Les exemples abondent, hélas, d'institutions et de projets qui avaient suscité beaucoup d'enthousiasme lors de leur lancement et qui, au fil des années, se sont vidés de leur substance et des espoirs qu'ils portaient. Pour prendre le cas le plus célèbre sur le plan international, je me suis laissé dire que dans un bureau perdu quelques fonctionnaires travaillaient encore pour la défunte S.D.N. ! Dans le cas du F.E.D., cette durée et cette continuité que vous soulignez ne sont significatives que parce que, depuis près de quinze ans maintenant, la coopération financière et technique entre la Communauté européenne et les Etats associés — dont le Fonds est le principal instrument — a affirmé sans cesse davantage sa vitalité, son originalité et son importance.

Ce qu'il faut rappeler tout d'abord, c'est le fait que, pendant cette période, des changements fondamentaux sont intervenus dans les relations entre pays européens et africains concernés. Lorsque l'Association a été mise en place et le F.E.D. constitué, ces relations étaient encore des relations de dépendance. Peu de temps après, intervenait l'accession à la souveraineté politique des actuels E.A.M.A. Ceux-ci, loin de remettre en cause l'Association, ont souhaité son maintien et sa consolidation, sur des bases évidemment renouvelées. Le F.E.D., en tant qu'organisme communautaire, n'a pas été affecté par ces transformations d'ordre politique. Seules, ses procédures ont été adaptées aux nouvelles données et aux nouvelles exigences d'une

M. Jacques Ferrandi

mise en œuvre paritaire de la coopération financière et technique.

Son rôle et son importance se sont précisés au fil du temps. D'abord sur le plan quantitatif. Je vous épargnerai une énumération statistique, mais il faut cependant rappeler que les dotations quinquennales successives du Fonds ont régulièrement été accrues et que les financements cumulés offerts à chaque pays associé depuis le début de la période atteignent un montant plus que significatif dans l'ensemble des ressources, internes et externes, qu'il a pu rassembler et mettre au service de son développement. Pour certains pays particulièrement démunis, l'aide communautaire constitue un apport essentiel et sa réduction, voire une simple stagnation, compromettraient gravement la poursuite des actions qu'ils ont entreprises.

D'autres facteurs qui expliquent l'importance prise pour l'aide communautaire sont d'ordre plus qualitatif. Il s'agit d'abord de son caractère pluriannuel. Les contributions des États membres sont arrêtées pour cinq ans, ce qui permet au F.E.D. de prendre des engagements vis-à-vis des États associés sans risque de rupture et à ceux-ci, en conséquence, de programmer avec une sécurité accrue leurs réalisations. Par rapport à d'autres sources d'aide, il y a là un avantage incontestable et apprécié de l'aide communautaire. Seconde caractéristique essentielle de celle-ci : son caractère multilatéral, qui lui confère une neutralité et une stabilité auxquelles les États associés sont sensibles. Les critères suivant lesquels le Fonds intervient sont d'ordre économique et technique. Il se réfère à la qualité intrinsèque des projets qui lui sont soumis et à la contribution qu'ils sont en mesure d'apporter au développement recherché par l'État associé. La politique socio-économique que celui-ci poursuit n'est pas examinée en soi mais dans la mesure où elle constitue le cadre de référence et d'application indispensable des réalisations à financer. La ligne de développement adopté ou la philosophie économique dont se réclame l'État associé n'intervient pas directement dans nos choix. Avec le temps, les options de nos partenaires se sont diversifiées et nous avons désormais en face de nous des pays offrant toute la gamme des expériences et des idéologies. De la Côte d'Ivoire « libérale » au Congo « socialiste », les voies sont originales et les E.A.M.A. se présentent désormais comme une famille très diversifiée — et cependant unie. Unie par l'analogie des problèmes à résoudre, unie dans un dialogue avec la Communauté qui respecte — comme il va de soi entre partenaires juridiquement et politiquement égaux — leurs différences.

Jeune fonctionnaire arrivant à la Direction générale de l'aide au développement voilà une dizaine d'années, j'avais été frappé par une de vos remarques, formulées comme une boutade, et que je cite de mémoire : « Les doctrines sont à l'économiste ce que le règlement est au gendarme : elles le dispensent de réfléchir ».

Or, nous en sommes maintenant au 3^e F.E.D. : d'un F.E.D. à l'autre la leçon de l'expérience a été chaque fois tirée et, à travers les textes, les moyens d'intervention du F.E.D. ont été améliorés. Pensez-vous toujours que le F.E.D. ait, aujourd'hui autant qu'hier, besoin d'une réflexion permanente pour son action et n'y-a-t-il pas là une exigence, exaltante certes puisqu'elle correspond à un refus de la routine et de la facilité, mais qui nécessite un effort de tous particulièrement difficile ?

Votre question appelle bien sûr une réponse positive. Le refus d'une doctrine-corset ne signifie pas absence de principe et empirisme désordonné. Au contraire. Depuis la guerre, les doctrines du développement — à défaut du développement lui-même — ont fleuri. Se laisser enfermer dans l'une ou l'autre de ces doctrines pour arrêter nos interventions eut été évidemment plus facile. Mais l'application de recettes ou de critères prédéfinis dispensera souvent de s'interroger sur le meilleur usage possible, à un moment déterminé, d'une masse de moyens somme toute limités. Nous avons donc préféré procéder de manière à la fois plus pragmatique et plus rigoureuse. Ceci en cherchant constamment, avec chaque pays associé, les interventions qui, au stade de développement atteint, paraissaient devoir contribuer le mieux à un progrès ultérieur. En fonction des besoins ainsi détectés, nous avons été amenés à élargir progressivement et le champ de nos interventions et la gamme de nos moyens d'action.

Au début, les données étaient relativement uniformes. Dans tous les secteurs, une multitude d'actions étaient également indispensables. Paradoxalement, la disproportion même entre nos moyens et un grand nombre de demandes tout aussi justifiées les unes que les autres, facilitait nos choix. Et d'autant plus que certaines réalisations, pour lesquelles nous étions sollicités, étaient à l'évidence justifiées sur tous les plans. Je ne prendrai qu'un exemple : celui de la route Niamey-Zinder. Au long des trois F.E.D. successifs, ce projet s'est vu consacrer une part non négligeable des financements alloués à la République du Niger. Et sur le plan économique, et sur le plan administratif, et sur le plan

« politique », dans la mesure où il constituait à la fois l'un des symboles et l'un des moyens de l'unité nationale, cet axe de communication s'imposait de manière incontestable.

Ces remarques ne signifient pas que le choix des projets ait toujours été aisé : on peut simplement dire, de manière très générale, que l'insuffisante articulation des économies, les lacunes de l'infrastructure économique et sociale, les besoins du secteur rural étaient tels que nous nous trouvions en deça du seuil à partir duquel des alternatives très délicates se présentaient à nous pour l'utilisation de nos fonds.

Avec le temps et les progrès enregistrés par les E.A.M.A., le temps des problèmes et des besoins, les difficultés des choix se sont évidemment accrues. D'un commun accord avec les E.A.M.A., nous avons introduit une « programmation » des interventions du F.E.D. En début de période, nous examinons avec chaque Etat associé la liste des projets qu'il souhaiterait voir financés. La connaissance exacte de la situation économique, sociale, financière ... du pays, les priorités qu'il établit entre les réalisations, les autres financements extérieurs sur lesquels il peut tabler nous permettent de mieux situer la justification propre de chaque projet et de mieux équilibrer notre intervention d'ensemble. Par ailleurs, une coordination que nous nous efforçons sans cesse d'améliorer avec les autres sources d'aide — multilatérales et bilatérales — vise à accroître l'efficacité directe de chacune d'elle en évitant les doubles emplois et en recherchant au contraire toutes les complémentarités possibles. Ces aménagements et « réformes » ne sont pas spectaculaires. Imposés par l'expérience, ils doivent cependant nous permettre d'accroître patiemment l'efficacité de nos actions.

Le 3^e F.E.D. arrive maintenant à mi-parcours. Son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1971, avait été soigneusement préparée durant la période transitoire. Il n'en subsiste pas moins que, d'ici le début de 1975, le F.E.D. doit distribuer 900 millions d'U.C., ce qui correspond à un rythme annuel de 225 millions d'U.C., rythme qui est presque le double de celui du 2^e F.E.D. Que pensez-vous du rythme actuel des engagements et, d'une façon générale, de l'état d'avancement du 3^e F.E.D.?

De manière générale, on peut répondre que le rythme actuel des engagements et l'état d'avancement du 3^e F.E.D. sont satisfaisants. Si l'on se réfère au passé, on constate en effet des améliorations sensibles. Ainsi, s'il avait fallu sept ans pour engager 95 % de la dotation du premier F.E.D., cinq ans pour engager la même proportion du second Fonds, dès la première année du 3^e F.E.D., le quart de la dotation s'est trouvé engagé.

Certes, ce progrès est en partie dû au fait que le laps de temps qui a séparé la fin de l'ancienne Convention de Yaoundé et la signature de l'actuelle Convention a été mis à profit pour préparer les programmes d'intervention et instruire de manière anticipée un certain nombre de projets. Si bien que lorsque les moyens financiers du 3^e F.E.D. ont enfin été disponibles, il a été possible d'engager immédiatement plusieurs opérations. Une observation encore sur le rythme des engagements : pour chaque Etat associé, notre

souci est de répartir aussi régulièrement que possible nos décisions de financement et nos réalisations pendant la période couverte par la Convention. Pour des raisons diverses — insuffisante préparation des dossiers présentés, difficultés imprévues rencontrées dans l'achèvement de certaines instructions, révision par l'Etat associé des priorités initialement programmées, etc... — le rythme de « sortie » des projets d'un de nos partenaires peut présenter des irrégularités ou encore le « programme » d'ensemble le concernant accuser un retard. Dans toute la mesure du possible, nous nous efforçons alors de corriger ces irrégularités ou ces retards. Ceci afin qu'il n'y ait pas, en fin de période, accumulation de dossiers en instance pour tel ou tel pays associé. Afin, aussi, que les rythmes des engagements concernant les divers pays ne présentent pas des disparités marquées.

Malgré les résultats atteints, ce problème de l'accélération et de la régularisation de nos opérations — qui débordé le seul domaine de l'instruction et des engagements pour concerner aussi celui de l'exécution — ne peut jamais être considéré comme résolu de manière définitive.

Par sa nature, gérant une aide multilatérale, le Fonds est tout d'abord tenu de respecter diverses règles en matière de recevabilité des projets, d'appels à la concurrence, de contrôle... Ces règles, si elles apportent la garantie d'une gestion saine et impartiale, et ont donc été approuvées par la Communauté comme par les E.A.M.A., n'en entraînent pas moins certaines lourdeurs inévitables. Par ailleurs, le fonctionnement concret de la coopération avec, d'un côté les services de la Commission et leurs tâches d'instruction et de mise au point des dossiers, de l'autre Etat associé et ses responsabilités de maître d'œuvre et d'ordonnateur national, implique nécessairement des circuits d'information et de prise de décision complexes. Sur quels éléments peser, dès lors, pour intensifier et régulariser le rythme de production et de réalisation des projets? L'une des premières directions dans laquelle on s'est efforcé d'agir a été celle de l'harmonisation, de la simplification et de l'unification de certains éléments de l'instruction ou de l'exécution des projets : l'établissement d'un cahier général des charges, l'établissement de clauses types pour certains contrats d'assistance technique ou de surveillance des travaux militent dans ce sens. Mais, au-delà, il n'existe, semble-t-il, qu'une méthode, ingrate parce que peu spectaculaire, réformiste et patiente. Elle consiste à « traquer » l'ensemble des délais inutiles qui accumulés au long d'une procédure, peuvent en allonger — voire en doubler — la durée! Cet effort incombe à la fois aux services des Etats associés — qui manquent parfois d'informations sur les contraintes de nos procédures — comme aux services de la Commission. Et, pour ces derniers, c'est l'une des tâches prioritaires.

On dit souvent du F.E.D. qu'il peut tout faire, ayant imité les organismes nationaux ou internationaux qui s'occupent d'aide au développement et ayant adopté ce qui lui paraissait le meilleur : « c'est en imitant qu'il est devenu original » Cette souplesse, peu à peu accrue d'un F.E.D. à l'autre et qui est maintenant une des caractéristiques de l'action du 3^e F.E.D., vous paraît-elle être un facteur particulièrement favorable pour l'efficacité de cette action?

L'une des préoccupations constantes du F.E.D., nous l'avons vu, est d'adapter les interventions communautaires aux besoins en perpétuelle évolution des E.A.M.A., de ne pas se laisser enfermer dans des cadres préconçus et d'attendre de l'expérience que se précisent les infléchissements à son action.

Cette souplesse est d'ailleurs conforme à l'esprit même de l'Association.

L'une des études figurant dans ce numéro du « Courrier de l'Association » analyse les étapes successives de la vie d'un projet. L'étroite imbrication des responsabilités respectives, des services de la Commission et des Etats associés y est mise en évidence. Elle a été la règle dès le début. Elle ne peut que faciliter, de part et d'autre, la prise de conscience des évolutions nécessaires. Dans la limite de ses possibilités — financières, juridiques et techniques — le F.E.D. veille à conformer son action aux nécessités nouvelles que son dialogue avec les E.A.M.A. amène à déceler et à préciser. Au-delà, les institutions de l'Association — en particulier le Conseil d'Association avec ses directives — et les négociations périodiques afférentes au renouvellement de la Convention permettent, de manière officielle, de sanctionner les adaptations intervenues en pratique et de définir des orientations pour la prochaine période.

Aussi bien en ce qui concerne les instruments financiers, les types d'opérations pouvant être financées que le champ d'application sectoriel des financements communautaires, des changements notables ont aussi été introduits dans la pratique de la coopération.

La diversification des instruments financiers : par rapport au premier F.E.D., qui n'intervient que par des aides non remboursables, le second F.E.D. voit instituer — à côté des aides non remboursables qui demeurent essentielles — des prêts à conditions spéciales. Par ailleurs, afin de tempérer la rigueur des conditions des prêts que la Banque Européenne d'Investissement peut désormais accorder sur ses ressources propres, le F.E.D. a la possibilité d'octroyer des modifications d'intérêts. Sous l'actuelle Convention, à ces modes de financement maintenus, d'autres viennent encore s'adjoindre. C'est ainsi que la Communauté peut prendre des participations — minoritaires et, normalement, temporaires — dans le capital à risque des entreprises. De même, certaines interventions de financement peuvent avoir lieu par l'intermédiaire des Banques de développement des Etats associés.

Tandis que l'éventail des instruments financiers était ainsi progressivement complété afin de répondre à l'extrême diversité de condition des projets présentés, les types d'intervention ouverts à un financement communautaire étaient eux-mêmes diversifiés. Alors que le premier Fonds n'a financé que des investissements, les 2^e et 3^e F.E.D. sont intervenus de plus en plus largement dans le domaine de l'assistance technique : études générales concernant le développement des Etats associés, ceci afin de les aider à « dégager » des projets; assistance technique liée; actions de formation...

Parallèlement aux adaptations précédentes et en liaison étroite avec elles, les secteurs d'application de l'aide commu-

nautaire se sont à la fois élargis et précisés. Le premier Fonds avait surtout fait porter ses efforts sur le renforcement de l'infrastructure économique et sociale. Le deuxième Fonds étendra ses interventions dans le domaine directement productif, surtout en faveur du développement agricole. Sous l'actuelle Convention, une nouvelle modulation est introduite dans nos interventions. Sans remettre en cause les priorités de base antérieures, à savoir le renforcement des infrastructures et le développement rural, nous envisageons d'intervenir également sur le développement industriel et touristique, sur la promotion commerciale et sur les opérations de coopération régionale.

Cette extrême « ouverture » du F.E.D., cette possibilité qui lui est donnée d'intervenir de manière très diverse dans des domaines toujours plus vastes comporte des difficultés dont nous sommes bien conscients. Pour s'être accrue régulièrement d'une Convention à l'autre, la masse des fonds disponible n'a cependant pas augmenté en proportion des tâches qui étaient confiées au Fonds. En d'autres termes, le problème des utilisations alternatives des ressources du F.E.D. est devenu de plus en plus délicat. Nous devons donc louver entre deux écueils : d'une part celui d'un saupoudrage des financements et d'un éparpillement des actions, d'autre part d'une concentration excessive de nos interventions dans quelques domaines essentiels au détriment d'autres secteurs également importants. Quelle que soit notre bonne volonté, il nous sera difficile de contenter tout le monde. Le meunier, son fils et l'âne en ont déjà fait la cruelle expérience.

Le F.E.D. a participé au financement de certains grands projets comme le Transcamerounais (70 millions d'U.C.) ou Inga (18 millions d'U.C.). Cependant, pour le 1^{er} et le 2^e F.E.D., le rapport entre le nombre total de projets (700) et le montant total engagé dans ces investissements (1.400 millions d'U.C.) fait ressortir une moyenne de 2 millions d'U.C. par projet. Pensez-vous que cette tendance doive se maintenir au cours du 3^e F.E.D. ?

Les moyennes comme le revenu « per capita », vous le savez, n'ont pas grande signification. C'est ainsi qu'on peut dire — sans être démenti que le revenu moyen d'un Américain et d'un Africain est de 2.500 dollars : 4.900 pour le premier, 100 pour le second ! On constate a posteriori que pendant le 1^{er} et le 2^e F.E.D. 2 millions d'unités de compte ont été affectés en moyenne à chaque projet; mais ce résultat ne veut pas dire que nous ayons tendu, de quelque manière que ce soit, à fixer une valeur moyenne pour chaque intervention. Pour le troisième F.E.D., pas plus que pour les précédents, ce montant ne constitue une norme à laquelle nous souhaiterions nous référer. Les Etats associés nous soumettent une liste de réalisations d'importance très variable et les exemples que vous avez vous-même pris — on pourrait en citer beaucoup d'autres — montrent que nous ne reculons pas devant des financements de grande ampleur.

Ceci dit, on peut faire plusieurs observations. Tout d'abord, si le F.E.D. ne procède pas à une allocation financière d'ensemble pour chaque État associé et ne prend ses décisions qu'au vu de projets déterminés, il n'en demeure pas moins que la masse des fonds étant plafonnée et tous les E.A.M.A. devant recevoir un volume de financements raisonnable, le montant des interventions sur lequel tel pays associé peut tabler se situe dans une fourchette qui, pour être large, n'est cependant pas indéterminée. Dès lors — face à une demande de financement de très grande ampleur, pour une réalisation d'infrastructure lourde par exemple — la question qui a pu parfois se poser a été celle de savoir s'il était opportun de concentrer dans un seul projet une fraction déterminante du montant des interventions probables du Fonds pendant la période quinquennale. Sauf exceptions, les États associés et le F.E.D. veillent plutôt à maintenir une certaine diversification sectorielle des financements. Mettre en œuvre nos procédures pour de nombreuses réalisations d'une ampleur par trop réduite serait source de coûts et de lenteurs additionnels que l'on cherche à éviter. Pour répondre à l'objection justifiée que, malgré le faible montant des financements qu'ils appellent, certains petits projets peuvent avoir un effet de développement très positif, on s'est efforcé de tourner la difficulté précédente. J'ai déjà indiqué l'une des voies ouvertes dans ce sens : celle de l'octroi d'aides par l'intermédiaire des banques de développement nationales...

D'autres facteurs jouent, soit dans le sens d'un accroissement, soit au contraire d'une réduction de l'importance moyenne des projets. Pèsent dans le sens d'un accroissement : le fait que l'accent est mis plus fréquemment que par le passé sur certaines actions exigeant des moyens importants : projets de développement rural intégré, complexes agro-industriels, réalisations industrielles, projets de dimension régionale inter-étatiques ... Inversement, d'autres éléments devraient tendre à une certaine diminution de notre engagement moyen par opération. Dans un certain nombre de cas, celle-ci est la poursuite d'une opération antérieure et requiert, à ce titre, des moyens moins lourds que lors de la phase initiale. Ajoutons que l'intervention d'autres sources d'aide, les progrès de leur coordination, le nombre croissant des financements conjoints ou complémentaires tendent souvent à réduire le montant des participations exigées de chaque bailleur de fonds. Enfin, les progrès mêmes des pays associés et le fait que les handicaps de départ les plus graves — particulièrement dans le domaine de l'infrastructure — commencent à être résorbés, ont pour corollaire un développement d'actions plus « fines », exigeant la mise en œuvre de moyens relativement plus restreints... C'est dans cet esprit qu'il faut entendre la réflexion « L'Afrique a beaucoup plus besoin de millions que de milliards »

La résultante du jeu de ces facteurs contradictoires est évidemment difficile à apprécier. J'aurais pour ma part tendance à penser qu'ils se neutralisent et que le montant moyen de nos financements ne devrait pas connaître de grandes variations au cours du présent Fonds.

Un des problèmes majeurs des pays en voie de développement est leur endettement croissant dû, notamment, à l'augmentation du loyer de l'argent et à celle des prêts par

rapport aux dons. Or, la Communauté Economique Européenne accorde la quasi-totalité de son aide sous forme de dons (8/10^{es}) ce qui est un cas unique dans le monde, et les 2/10^{es} restant le sont à des conditions très favorables. Sans vouloir tomber dans l'auto-satisfaction, ne pensez-vous pas qu'il y a là des dispositions très heureuses pour les États associés ?

Les caractéristiques de l'aide communautaire — et en particulier la prédominance des aides non remboursables — doivent en effet être appréciées aussi par référence à l'endettement croissant des pays en voie de développement. Cet endettement pose un problème angoissant sur lequel l'attention a depuis longtemps été attirée par de nombreux auteurs et, surtout, par les pays concernés eux-mêmes. Dans plusieurs enceintes — C.N.U.C.E.D., C.A.D., Banque Mondiale... — on examine actuellement les correctifs qu'appellent sous cet angle les politiques « d'aide ». La pratique de l'aide tend en effet à se détruire elle-même puisqu'une fraction de plus en plus importante des flux financiers additionnels se dirigeant vers le Tiers-Monde est absorbée par le remboursement et les intérêts de prêts antérieurs. Les financements communautaires n'alimentent pas ce système au fonctionnement aberrant : on ne peut leur reprocher de renforcer la dépendance financière des pays vers lesquels ils se dirigent puisque, comme vous l'avez rappelé, leur quasi-totalité consiste en dons. Pour la partie réduite accordée sous forme de prêts, le contenu « don » est important. Les prêts normaux de la Banque Européenne d'Investissement ne représentent quant à eux que 10 % de l'ensemble des financements communautaires et les bonifications que le F.E.D. est en mesure d'octroyer peuvent en adoucir sensiblement les conditions. Les prêts spéciaux financés sur ressources du F.E.D. — un dixième du montant de ce dernier leur est affecté — sont encore plus libéraux puisque leur durée de remboursement peut atteindre 40 ans, le différé d'amortissement 10 ans et le taux d'intérêt de faveur ne se voit pas assigner de minimum. Pour ne prendre qu'un exemple, citons le cas du Dahomey qui, en 1971, a reçu un prêt à conditions spéciales dont le contenu « don » a atteint 78,3 %. Compte tenu des subventions non remboursables engagées également pour ce pays, le contenu « don » moyen pour l'année s'élève à 89,6 %. Rappelons à cet égard que la recommandation du C.A.D. sur les conditions financières pour les pays les moins développés — catégorie dans laquelle entre le Dahomey — est de 86 % au minimum par pays.

Sur ce problème de l'endettement et de l'aide communautaire, je voudrais encore faire remarquer que la situation financière extérieure des E.A.M.A. est très variable d'un pays à l'autre. Certains ont atteint un niveau d'endettement inquiétant, alors que d'autres présentent une situation « saine ». Ces derniers ne sont d'ailleurs pas nécessairement ceux qui, dans la hiérarchie du développement, ont atteint le stade le plus élevé ou possèdent les potentialités de croissance les plus prometteuses. Paradoxalement, certains de nos associés parmi les plus pauvres et les plus défavorisés sur le plan des ressources ou de la géographie ont mis en œuvre une politique d'une rigueur financière telle que leurs besoins sont considérables, cette rigueur ne doit cependant

Après la Conférence

au sommet de Paris

I. COMMENTAIRES EN CE QUI CONCERNE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

1. Si l'on attendait des résultats spectaculaires de la Conférence des Chefs d'Etats ou de Gouvernements des pays membres de la Communauté élargie sur les problèmes de l'aide au développement, notamment des engagements chiffrés, on constate quelques déceptions qui se sont manifestées dans certains commentaires.

2. Si l'on attendait du « Sommet » qu'il puisse esquisser les grandes lignes d'une politique de l'aide au développement devenant plus communautaire et plus globale, on peut alors tirer ces quelques conclusions :

- les thèses « mondialistes » et « régionalistes » ont trouvé un point d'équilibre non pas dans le sens d'un compromis, mais en définissant une politique qui consacre et délimite géographiquement la politique d'association tout en préparant l'attitude de la Communauté

vis-à-vis de l'ensemble des pays en voie de développement. Le communiqué reflète cette amorce de doctrine si l'on constate qu'il est fait référence à des accords concernant les produits de base, une amélioration des préférences généralisées, une augmentation du volume et des conditions des aides financières publiques.

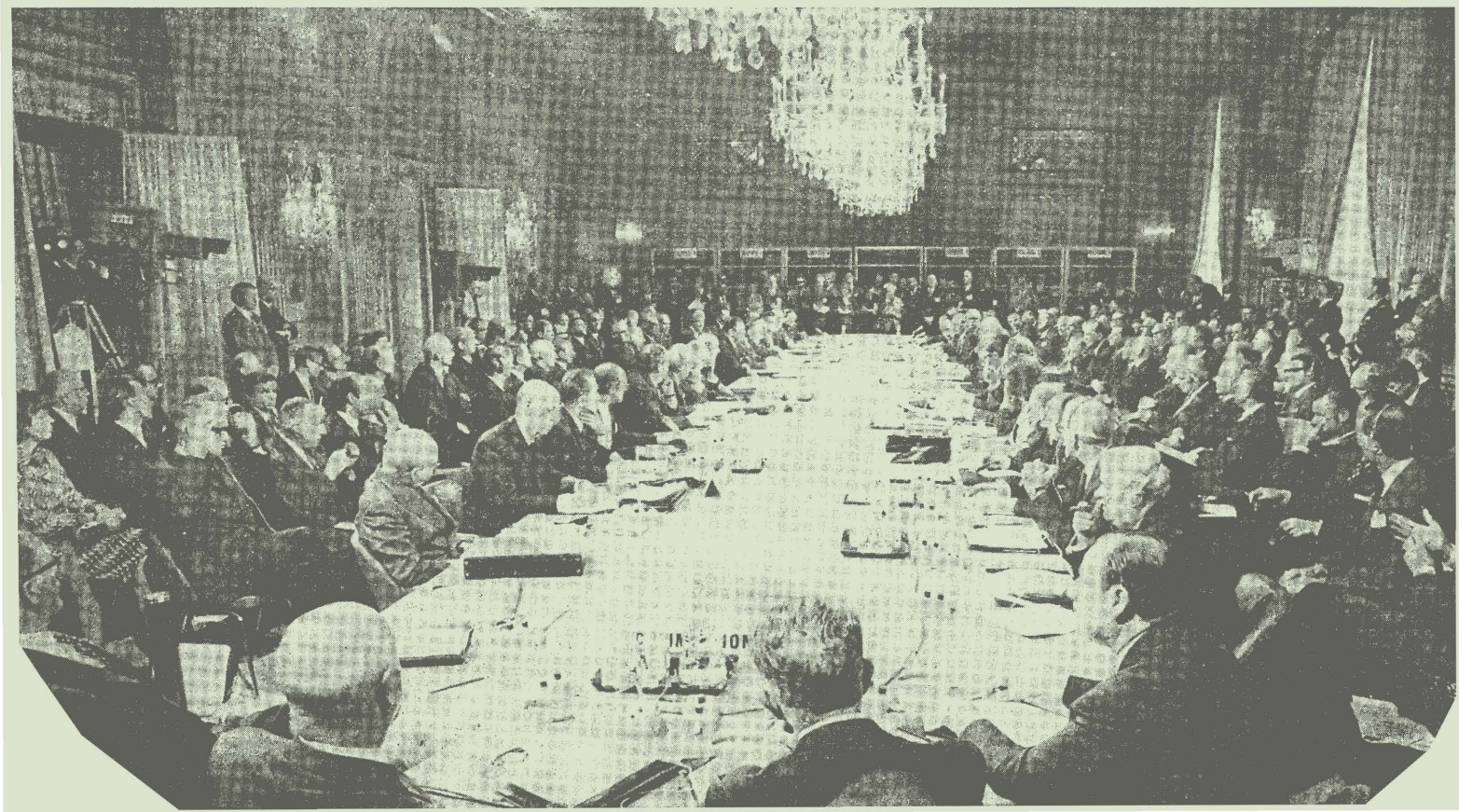
- La déclaration finale rassure les Etats africains et malgache associés puisque l'association reste une donnée permanente de la politique communautaire.
- L'ouverture vers une politique communautaire globale de l'aide au développement signifie un élargissement des compétences de la Communauté.
- Enfin, les Institutions de la Communauté devront, au cours de l'année 1973, préparer les décisions devant amorcer cette politique communautaire que le **memorandum de la Commission a largement tracé** et que les ministres chargés de la coopération au développement ont pris en

considération. Un groupe ad hoc au plus haut niveau devra remettre un **rapport avant le 1^{er} mai 1973** sur les premières mesures annonçant cette politique communautaire.

II. EXTRAITS DE LA DÉCLARATION FINALE CONCERNANT L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Point 4 :

La Communauté, consciente du problème que pose la persistance du sous-développement dans le monde, affirme sa volonté d'accroître, dans le cadre d'une politique globale à l'égard des pays en voie de développement, son effort d'aide et de coopération à l'égard des peuples les plus démunis et en tenant particulièrement compte des préoccupations des pays envers lesquels la géographie, l'histoire et les engagements que la Communauté a signés lui créent des responsabilités spécifiques.



Point 11 :

Les chefs d'Etat ou de gouvernement sont convaincus que la Communauté doit, sans altérer les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels elle a des relations particulières, répondre encore davantage que dans le passé à l'attente de l'ensemble des pays en voie de développement.

Dans cette perspective, elle attache une importance essentielle à la politique d'association telle qu'elle a été confirmée dans le traité d'adhésion ainsi qu'à la mise en œuvre de ses engagements avec les pays du bassin méditerranéen, avec lesquels des accords sont conclus ou à conclure, accords qui devront faire l'objet d'une approche globale et équilibrée.

Dans la même perspective, tenant compte des résultats de la conférence de la C.N.U.C.E.D. et dans le cadre de la stratégie pour le développement adoptée par les Nations-Unies, les institutions de la Communauté et les Etats membres sont invités à mettre en œuvre progressivement une politique globale de coopération au développement à l'échelle mondiale, comportant notamment les éléments suivants :

- Promotion dans les cas appropriés d'accords concernant les produits de base des pays en voie de développement afin d'aboutir à une stabilisation des marchés et à une croissance de leurs exportations.
- Amélioration des préférences généralisées avec l'objectif de réaliser

une croissance régulière des importations de produits manufacturés en provenance des pays en voie de développement.

- A ce sujet, les institutions de la Communauté étudieront dès le début de 1973 les conditions permettant d'atteindre un objectif de croissance substantiel.
- Augmentation du volume des aides financières publiques.
- Amélioration des conditions financières de ces aides, notamment en faveur des pays en voie de développement les moins favorisés, compte tenu des recommandations du comité d'aide au développement de l'O.C.D.E.

Ces questions feront l'objet d'études et de décisions en temps utile dans le courant de 1973.

Commission**VISITE DE M. KROHN EN HAUTE-VOLTA, AU KENYA ET EN R.C.A.**

M. H.B. Krohn, Directeur général de l'aide au développement, a participé du 23 au 27 octobre à la Commission paritaire C.E.E.-E.A.M.A. qui s'est tenue à Ouagadougou.

D'autre part, du 27 au 29 novembre, M. Krohn a assisté à Nairobi à la première réunion de la Commission parlementaire mixte C.E.E. - Afrique de l'EST. Enfin, à l'invitation du Président Bokassa, M. Krohn a assisté le 1^{er} décembre aux cérémonies qui se sont déroulées à Bangui à l'occasion de la fête nationale de la République Centrafricaine.

En revenant de Bangui, Monsieur Krohn a fait escale en Haute-Volta pour inaugurer la route Ouagadougou-Pô dont l'aménagement a été financé sur les crédits du 2^e F.E.D.

VISITE DE M. FERRANDI AU MALI, AU SÉNÉGAL ET AU NIGER

M. J. Ferrandi, Directeur général adjoint de l'aide au développement, a séjourné en Afrique du 12 au 30 novembre 1972. Il s'est rendu successivement au Mali à l'invitation du gouvernement pour examiner avec les autorités de Bamako les projets du 3^e F.E.D. M. Ferrandi a, d'autre part, assisté à Dakar, du 23 au 25 novembre, au colloque sur l'industrialisation organisé par le CEDIMOM. A l'invitation personnelle du Président Diiori Hamani, M. Ferrandi s'est ensuite rendu au Niger.

F. E. D.

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) dans sa 72^e réunion, la Commission des Communautés européennes a pris 6 nouvelles décisions de financement sur les aides non remboursables du 2^e et du 3^e F.E.D. pour un montant de 18 347 000 U.C.

2^e F.E.D.

1. **Opération de mise en valeur agricole dans la vallée de la Kara en République du Togo :** 127 500 000 F-CFA équivalent à environ 459 000 U.C.

3^e F.E.D.

2. **Route Porto-Novo, Yoko, Pobe en République du Dahomey :** 1 160 000 000 F-CFA équivalent à environ 4 177 000 U.C.

3. **Achèvement de l'extension de la minoterie de mil de Zinder en République du Niger :** 113 000 000 F-CFA équivalent à environ 407 000 U.C.

4. **Encadrement de petits périmètres rizicoles irrigués en République islamique de Mauritanie :** 194 500 000 F-CFA équivalent à environ 700 000 U.C.

5. **Etude de la route Kiffa-Nema en République islamique de Mauritanie :** 300 000 000 F-CFA équivalent à environ 1 080 000 U.C.

6. **Construction du port de Mogadiscio en République démocratique somalienne :** 86 648 000 Sh.So. équivalent à environ 11 524 000 U.C.

A la suite de l'avis favorable émis par le Comité du Fonds Européen de Développement (F.E.D.) lors de sa 73^e réunion, la Commission a pris 2 nouvelles décisions de financement sur les ressources du 2^e et du 3^e F.E.D. pour un montant total de 6 557 000 U.C. La Commission avait, en outre, autorisé auparavant l'octroi d'une bonification d'intérêts forfaitaire qui sera appliquée à un prêt de la B.E.I. pour un montant de 49 409 U.C.

2^e F.E.D.

1. **Développement rural du Département de Zinder en République du Niger :** 521 millions F-CFA équivalent à environ 1 876 000 U.C.

3^e F.E.D.

2. **Construction d'un poste à quai supplémentaire au port de Pointe-Noire (infrastructure) en République populaire du Congo :** 1,3 milliard F-CFA équivalent à environ 4 681 000 U.C.

3. **Bonification d'intérêts pour l'extension d'une usine de broyage de clinker à Bonabéri en République Unie du Cameroun :** 49 409 U.C.

A la suite de ces dernières décisions de financement prises par la Commission, **le total des engagements du 3^e F.E.D. s'élève à 425 353 000 U.C. pour 155 décisions** de financement depuis le début des opérations de ce Fonds (1^{er} janvier 1971).

Après le Conseil d'Association C.E.E. - E.A.M.A.

Après la réunion du Conseil d'Association de Luxembourg, voici les conclusions de la session sur certains points importants des débats. Après que des assurances aient été données par la Communauté en ce qui concerne l'application du système des préférences généralisées en 1973 et que satisfaction ait été donnée aux E.A.M.A. en ce qui concerne les bois plaqués et contreplaqués, les débats ont porté principalement sur les points suivants :

— Régime à appliquer au sucre des E.A.M.A.

La Communauté a fait un geste en faveur des pays associés, en annonçant qu'elle examinait favorablement la possibilité de prévoir **un contingent à régime préférentiel pour une quantité limitée de sucre** originaire des E.A.M.A. Ce qui compte surtout, c'est que la Communauté s'est engagée dans la voie de **reconnaître une préférence** en faveur des pays associés même pour le sucre, qui, jusqu'à présent, est exclu de toute disposition.

— Régime à appliquer à certains fruits et légumes originaires des E.A.M.A.

Depuis le mois de mai dernier, la franchise à l'importation dans le marché commun n'est pas totale, car pour quelques produits (pois, haricots, piments doux, poivrons doux, aubergines, courgettes, céleris, melons) elle s'applique exclusivement à l'intérieur de certains calendriers. Les E.A.M.A. contestent ce régime sur le plan juridique (il représente un pas en arrière par rapport à une situation acquise) et sur le plan économique (le nouveau régime serait de nature à porter préjudice au développement de cultures créées dans certains E.A.M.A. et qui étaient sur le point de devenir rentables).

La Communauté a proposé de mettre en œuvre d'abord les procédures de l'Annexe 8 de la Convention à savoir le **recours aux « bons offices » d'une personnalité** à désigner par les deux parties. M. Thorn a suggéré que cette personnalité soit **M. Jean Rey**, ancien président

de la Commission Européenne. Les E.A.M.A. ont accepté cette formule, à la condition que **le rapport de la personnalité indépendante soit déposé avant le 31 décembre prochain.**

Sur le plan économique, l'affaire des fruits et légumes a une portée limitée car les importations en provenance des E.A.M.A. sont de l'ordre de 1 800 tonnes par an, contre 21 millions de tonnes d'importations totales. Son importance réside dans le développement possible des échanges et dans son caractère de « précédent ».

— La coopération financière et technique

Le Conseil s'est occupé également de la coopération financière et technique, c'est-à-dire de **l'orientation des interventions du F.E.D.**

Les décisions de financement du F.E.D. sont prises par la Commission européenne, après avis du Comité du F.E.D., sur la base des projets présentés par les pays intéressés; mais le Conseil d'Association définit l'orientation générale de la politique à suivre. Cette orientation a été définie à l'époque de la première Convention de Yaoundé, et les grandes lignes demeurent valables. Toutefois les deux parties ont considéré opportun de **compléter cette orientation par des directives nouvelles**, concernant trois secteurs : la formation des cadres africains, l'entretien et le fonctionnement des investissements financés par la Communauté, l'industrialisation des E.A.M.A. Il s'agit de trois domaines fondamentaux et la Communauté a effectué un pas important en direction des souhaits des pays associés.

— Le fonctionnement des institutions après l'élargissement

La Communauté a indiqué aux E.A.M.A. qu'à partir du 1^{er} janvier 1973 les représentants des nouveaux Etats membres siégeront au sein du Conseil d'Association, du Comité d'Association et des groupes de travail. Toutefois, les positions de la Communauté dans le cadre de l'Association resteront déterminées dans les mêmes conditions qu'actuellement. Cette réponse ne résoud pas tous les problèmes; il a été convenu qu'on en reparlera.

Déclaration des E.A.M.A.

Le « **Conseil de coordination** » des E.A.M.A. réuni la veille du Conseil d'Association devait définir l'attitude des pays associés à l'égard de la Communauté aussi bien en vue de la session du Conseil d'Association, que dans une perspective à plus long terme.

C'est dans ce contexte que les E.A.M.A. ont mis au point une **déclaration** qui a été présentée à la Communauté. Cette déclaration prend comme point de départ les résultats de la troisième C.N.U.C.E.D., pour se prononcer ensuite en faveur du renforcement de l'Association. Les Ministres africains et malgache constatent que la Conférence de Santiago avait acquis quelques résultats positifs sur le plan des principes, mais que « aucun engagement précis n'avait été pris pour un programme d'action dans des secteurs essentiels comme celui des produits de base ». Ils ont noté, par ailleurs, que le système de préférences généralisées oblige leurs pays « à partager leurs marchés préférentiels » sans trouver en compensation de nouveaux débouchés sur d'autres grands marchés (allusion aux Etats-Unis). Quant au financement de leur développement, les E.A.M.A. n'ont pas l'impression que ce soit dans le contexte mondial qu'ils pourront trouver l'aide financière dont ils ont besoin. Dans ces conditions, **le renforcement de l'Association devient une nécessité.**

Dans cette déclaration, les E.A.M.A. ont, notamment, insisté sur le point suivant. En vue des prochaines négociations, il serait nécessaire que les **associés actuels et les associés futurs aient une attitude uniforme à l'égard de l'Association et de son développement.** La position des E.A.M.A., favorable à un renforcement de l'Association, devrait être partagée par les pays du Commonwealth qui désirent en faire partie. Par contre, les pays du Commonwealth qui désirent simplement garder ou améliorer certains débouchés commerciaux, devraient s'orienter vers les autres formes de liens avec la Communauté qui leur ont été offertes.

Échos de la Commission paritaire

Lors de la réunion de la Commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'Association, M. Jean Ngo'O Mélé (Cameroun), président à la Commission paritaire, a, notamment, déclaré dans la conclusion de son intervention :

« Tous les Etats associés comprennent parfaitement que la communauté doit définir une politique globale d'aide au développement dont la convention de Yaoundé est le noyau sans être exclusive d'une aide en faveur d'autres pays du tiers-monde. Ils ont aussi compris que l'association garderait son originalité, tout en étant ouverte à d'autres Etats en voie

de développement qui voudraient rejoindre ses rangs. Ils ont enfin compris que la communauté aurait à cœur de prendre toutes les mesures appropriées en faveur des pays les moins avancés.»

Parlement européen

Réunie sous la présidence de M. Ernst Achenbach (groupe lib., all.), la **commission des relations avec les pays africains et malgache** du Parlement Européen a, récemment, longuement traité de l'évolution de l'Association à la veille de l'élargissement de la Communauté.

Les débats parlementaires ont été précédés de trois exposés présentés par les co-secrétaires du Conseil d'Association, MM. Seydou Djim Sylla et Robert Scheiber, ainsi que par le Directeur général de l'aide au développement, M. Hans Broder Krohn.

Les trois orateurs ont, chacun en ce qui le concerne, retracé l'historique des préalables à l'Association élargie et détaillé les contacts pris et à prendre entre associés et associables. Ils ont en outre énuméré un certain nombre de constatations qui définissent assez précisément le climat actuel des pourparlers :

- acceptation par les 18 et l'Ile Maurice d'une orientation maximaliste qui accueille positivement l'entrée de tous les associables, à condition cependant que les nouveaux adhérents s'engagent à respecter les principes essentiels de la Convention de Yaoundé.
- évolution satisfaisante des contacts entre associés et associables. La prochaine **réunion ministérielle des « 38 »** envisagée pour décembre 1972 aura vraisemblablement lieu, pour des raisons de calendrier, **fin janvier ou début février 1973.**
- création par les 19 associables, conscients de leur situation particulière, d'un « club » au sein du Commonwealth.
- attitude expectative ou réservée de certains des pays associables, et ce parmi les plus importants d'entre eux.
- hésitation d'autres pays devant les trois options possibles et ce pour des raisons de regroupement géographique en cours (cas des Caraïbes, par exemple).
- nécessité de prévoir une Association renouvelée qui présente un réel intérêt commercial pour ses adhérents. Ceci d'autant plus qu'à défaut d'opter pour une des trois

solutions possibles, les associables se condamneraient à devenir des pays tiers au sens le plus restrictif du terme.

- nécessité d'intensifier l'information des associables sur le visage réel de la Convention de Yaoundé.

Foires et expositions

LES E.A.M.A. PARTICIPENT A L'I.K.O.F.A. DE MUNICH

Dans le cadre du programme communautaire de participation des E.A.M.A. à de grandes manifestations commerciales internationales, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Rwanda et le Sénégal ont participé au **Salon International de l'Alimentation de l'I.K.O.F.A.** à Munich du 19 au 25 octobre 1972.

A l'occasion de cette participation, une rencontre de professionnels ayant pour thème « La commercialisation des fruits tropicaux et des légumes de contre-saison originaires des E.A.M.A. sur le marché de la République Fédérale d'Allemagne et plus particulièrement sur celui de la Bavière » a été organisée à la demande des représentants des Etats associés par les Services de la Commission avec le concours du Syndicat bavarois des

importateurs et grossistes de fruits et légumes.

Lors de cette rencontre, S.E. M. Ibra Kabo, Ambassadeur de la République du Niger à Bonn parlant au nom des E.A.M.A., devait notamment rappeler l'intérêt que portent les Etats associés aux actions de promotion commerciale telles que définies par la seconde Convention de Yaoundé.

De son côté, le représentant des services de la Commission, faisant par ailleurs état des rencontres de professionnels qui, sur un thème très voisin, se sont tenues à l'occasion de la participation des E.A.M.A. aux Foires Internationales de Marseille et de Paris, a informé les participants des résultats enregistrés à l'occasion de ces rencontres et notamment du projet de création d'un **Comité de liaison international** des fruits tropicaux et des légumes de contre-saison originaires des E.A.M.A.

Réunion parlementaire C.E.E.-Afrique de l'Est

La Commission parlementaire prévue à l'accord d'Arusha a tenu à Nairobi, du 27 au 28 novembre 1972, sa première réunion constitutive. Les perspectives créées par l'élargissement de la Communauté européenne ont été notamment, examinées.



Son Exc. Ibra Kabo, ambassadeur de la République du Niger à Bonn, s'entretenant avec des représentants des milieux professionnels de la R. F. A., à l'occasion de la participation des E.A.M.A. à l'I.K.O.F.A.

pas se retourner contre eux : sous prétexte que leur pauvreté n'exclut pas une certaine capacité d'endettement, il ne faudrait pas rendre moins généreux les financements qui leur sont accordés.

Quelle que soit leur situation financière, les E.A.M.A. trouvent actuellement dans une aide communautaire essentiellement non remboursable, des apports qui leur permettent d'intensifier leurs efforts de développement sans hypothéquer l'avenir en recourant trop souvent à des sources de financement trop rigoureuses. Je pense ici, en particulier, à l'expansion dangereuse des crédits fournisseurs, alimentée par la politique sans scrupules de certains « hommes d'affaires », l'incohérence des pouvoirs publics occidentaux, et aussi, il faut le dire, par l'imprévoyance de certains responsables africains.

Dans ce contexte, il nous paraît indispensable que le futur Fonds conserve ses caractéristiques et que l'aide communautaire, comme par le passé, soit, dans sa presque totalité, accordée sous la forme la plus libérale possible, c'est-à-dire sous forme de dons.

En août 1973, des négociations vont s'ouvrir en vue du renouvellement de l'actuelle Convention d'Association. Au terme de ces négociations, il est possible, en particulier, qu'un certain nombre d'Etats africains anglophones, demandent à adhérer à la nouvelle Convention. Ces perspectives vous paraissent-elles de nature à rendre plus efficaces encore l'action du F.E.D., notamment dans le cadre d'une coopération régionale accrue entre pays francophones et anglophones ?

L'élargissement de la Communauté a eu pour corollaire une offre d'Association à un certain nombre de pays anglophones d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes. Des contacts et des réunions d'information — principalement entre les E.A.M.A. et les pays africains anglophones concernés — permettent à ceux-ci de mieux connaître l'Association, son contenu, son fonctionnement, ses finalités. Mais, au stade actuel, il est impossible de prévoir ce que sera la configuration future de l'Association eurafricaine. Toutes choses égales par ailleurs, l'élargissement de l'Association ne devrait pas, en soi, et quelle que soit son ampleur définitive, avoir de répercussions directes sur l'action du F.E.D. Comme par le passé, en fonction des ressources mises à sa disposition, en se fondant sur les dispositions de la Convention et en se référant aux orientations tracées par les Institutions qualifiées de l'Association, le Fonds devrait poursuivre ses activités de coopération financière et technique. Ceci en appliquant le principe qu'à situation comparable les nouveaux, comme les anciens associés, devraient bénéficier d'un traitement analogue. Simplement, le champ géographique et le volume des interventions du Fonds seraient accrues en conséquence.

Dans quelle mesure ces changements seront-ils de nature à rendre plus efficace l'action du F.E.D. ? De manière générale, il est évident que l'extension de ses interventions à de nouveaux pays — de traditions originales et pratiquant des expériences de développement diverses — ne pourra que renforcer utilement son expérience. Au-delà, comme vous le soulignez, la coopération régionale en Afrique et les actions

du Fonds en ce domaine ne pourront qu'être facilitées. Il faut rappeler que dans l'actuelle Convention d'Association, il est explicitement demandé que soit toujours tenu compte « de l'intérêt de promouvoir cette coopération », entre États associés bien sûr, mais aussi, « éventuellement, entre ceux-ci et un ou plusieurs États voisins ». D'ores et déjà, certaines interventions du F.E.D. ont ou sont en passe d'avoir des effets régionaux positifs débordant les actuels États associés. Ainsi du soutien apporté par la Communauté à la mise en place de la Communauté de la Viande des Pays de l'Entente, Communauté dont le développement intéressera sans doute le Ghana. Ainsi encore du financement par le F.E.D. de la lutte contre la peste bovine dans certains États associés : la décision communautaire a conditionné la décision de financement d'une autre source d'aide — en l'occurrence l'U.S. Aid — dans des pays anglophones voisins.

Mais il est certain que la réunion dans une même association des E.A.M.A. et de pays anglophones ne pourra que faire apparaître l'opportunité de nombreuses actions régionales jusqu'ici gênées soit par l'insuffisance des contacts d'Etat, soit par les contraintes de nos procédures. Il s'agit d'un domaine où l'élargissement de l'Association apportera vraisemblablement une large ouverture des perspectives. Dans la mesure où le F.E.D. sera amené à financer de nouveaux projets régionaux et, à travers ces financements, à faciliter la réduction des anciens cloisonnements, on peut affirmer que son efficacité s'en trouvera objectivement accrue.

Vous avez un jour donné la définition suivante du technocrate : « C'est un technicien qui n'est pas de votre avis », car autrement il s'agit d'un expert hautement qualifié. Il est vrai que le terme de technocrate n'a pas bonne presse. Il évoque un personnage souvent compétent mais qui travaille sur des dossiers, sur des chiffres et qui manque de chaleur, de contacts humains, ce qui peut le conduire à des erreurs de jugement.

Ne pensez-vous pas que la lutte contre le sous-développement exige au contraire de ceux qui s'y attachent un contact avec les réalités et avec les hommes et qu'une telle lutte serait bien ingrate, et peut-être inefficace, si l'on n'y mettait à la fois un peu de scepticisme pour ne pas être rebuté par les difficultés et beaucoup de cœur pour les surmonter ? Et ne pensez-vous pas que les efforts faits pour satisfaire cette double exigence sont une des raisons profondes du succès du F.E.D. depuis près de 15 ans ?

Oh ! vous savez, il y a encore quelque chose de plus dangereux qu'un technocrate, c'est un technocrate... sans technique. L'Afrique, car pour moi le sous-développement a pris depuis trente ans le visage de l'Afrique, il ne faut pas l'analyser, la décortiquer ; il faut la sentir pour la comprendre. Et pour l'aimer. Chaque fois que je m'interroge sur ce que je fais, je me dis que ma tâche est passionnante, et qu'en définitive, je suis payé pour mon plaisir. Cela ne veut pas dire que je ne sois pas — quelquefois — découragé devant l'immensité de la tâche et la lenteur des résultats. Les sceptiques ont presque toujours raison. Mais il faut être optimiste, et un peu poète, pour avoir le courage de faire. C'est d'ailleurs le sens originel de ce mot.

II. — Entretien avec M. Seydou Djim Sylla



**Co-Secrétaire du Conseil d'Association C.E.E.-E.A.M.A.
Secrétaire général du Conseil de coordination des E.A.M.A.**

Ce n'est pas un hasard si j'ai le plaisir de venir précisément aujourd'hui, m'entretenir avec vous pour le « Courrier de l'Association ». En effet, ce numéro 17 est le premier numéro de 1973, année importante pour l'Association puisque des négociations débiteront au mois d'août pour le renouvellement de la Convention de Yaoundé en présence des pays anglophones associables du Commonwealth qui désiraient y participer. En outre, à partir de ce numéro 17, le « Courrier de l'Association » aura une édition en langue anglaise qui permettra précisément aux ressortissants des pays associables du Commonwealth de mieux connaître l'Association C.E.E.-E.A.M.A. Et enfin, last but not least, la rubrique « dossier » de ce numéro est consacrée au Fonds Européen de Développement, pilier majeur de notre Association.

Vos fonctions et votre déjà longue expérience vous ont permis de voir vivre presque quotidiennement et de voir évoluer l'Association C.E.E.-E.A.M.A. Quelles réflexions vous inspirent ces quinze années d'existence et pensez-vous que l'importance du F.E.D., dans le cadre de l'association, ait évolué ?

De 1958 à 1969, de la Convention d'application annexée au Traité de Rome portant constitution de la Communauté Economique Européenne à la Convention d'Association C.E.E.-E.A.M.A. signée à Yaoundé (Cameroun) le 29 juillet 1969, en passant par la Convention du même nom de 1963, l'Association a connu une évolution notable. Cette évolution se traduit par des méthodes d'une plus grande ouverture perceptible d'année en année.

Cette manière d'opérer se traduit d'abord par l'apport positif des E.A.M.A. tout au long des négociations pour le partage avec d'autres pays en voie de développement des préférences tarifaires dont ils jouissaient sur les marchés de la Communauté dans le domaine des produits manufacturés et semi-finis, tel que souhaité et organisé dans le cadre de la C.N.U.C.E.D.

La seconde méthode d'ouverture affirmée au cours de ces années concerne la coopération régionale interafricaine. C'est ainsi que, pour lever les équivoques et contestations souvent enregistrées ici et là au sujet de possibles contradictions ou incompatibilités entre l'Association et les tentatives de regroupements sous-régionaux et régionaux en Afrique, des dispositions claires et précises ont été arrêtées. Ces dispositions de la Convention de Yaoundé de 1969 permettent le maintien ou l'établissement d'unions douanières ou de zones de libre-échange ou la conclusion d'accords de coopération économique entre un ou plusieurs Etats associés et un ou plusieurs Etats africains, sous réserve d'une simple procédure d'information. Il reste bien entendu que la Communauté ne revendiquera pas le bénéfice des avantages accordés par les Etats associés.

Il y a eu également ouverture dans le domaine de l'aide communautaire, dont le montant a été augmenté dans une proportion voisine de trente pour cent d'une Convention à l'autre.

Dans ce domaine, tirant les leçons du passé, on a voulu assurer une plus grande souplesse à la coopération financière et technique, afin de lui donner plus d'efficacité. C'est ainsi que les actions pertinentes suivantes ont été expérimentées et adoptées :

- Pour assurer une meilleure coordination des aides, chaque Etat associé et la Communauté arrêtent un programme d'interventions pour la durée de la Convention.
- Une impulsion plus grande est donnée à la coopération régionale en mettant un accent particulier sur la réalisation de projets intégrés permettant de mieux assurer la complémentarité des économies concernées.
- Les formes d'interventions de l'aide ont été multipliées par l'adjonction aux subventions qui étaient de règle en 1958, d'autres moyens de financement : prêts spéciaux, prêts normaux de la Banque Européenne d'Investissement à taux d'intérêts bonifiés; prise de participation aux capitaux à risques des entreprises; avances aux caisses de stabilisation des cours des produits.
- Les secteurs d'interventions ne sont plus limités, mais sont fonction des priorités fixées par les Etats associés en accord avec les services de la Commission des Communautés européennes.

Donc, nous pouvons dire que l'aide communautaire s'est admirablement adaptée, au fil des ans, à l'évolution des problèmes que les Associés ont à résoudre pour assurer à leurs économies une croissance soutenue et continue.

Le dialogue permanent établi entre la Communauté et ses Associés au sein des institutions de l'Association et au cours de contacts appropriés, permet de rendre plus efficace encore cette coopération qui puise sa force dans l'expérience particulièrement riche d'enseignements acquise depuis une quinzaine d'années.

A première vue, le fait que le montant global de l'aide ait été porté dans la deuxième Convention de Yaoundé à un milliard d'unités de compte, dont 918 millions pour les E.A.M.A., peut paraître un progrès substantiel par rapport à l'aide fournie dans la Convention précédente. Toutefois, s'il l'on tient compte, notamment, de l'augmentation de la population et de la hausse des prix, cette augmentation paraît beaucoup plus limitée. Or, ce qu'on a appelé « l'enveloppe financière » était un point essentiel des négociations de 1969, point qui était d'ailleurs resté incertain jusqu'aux dernières heures de l'ultime réunion au niveau ministériel à Luxembourg où la nouvelle Convention a été paraphée. Je me rappelle parfaitement le rôle important et utile que vos fonctions et vos qualités personnelles vous ont permis de jouer tout au long de ces négociations. Avec le recul que donne le temps écoulé, que pensez-vous de leur déroulement et des résultats obtenus par les E.A.M.A., notamment en ce qui concerne le montant de l'aide?

Lors des négociations de la Convention de 1969, les efforts des Etats associés avaient porté non seulement sur le montant de l'aide, mais également sur ses modalités et conditions.

Nos premiers travaux préparatoires avaient consisté à faire le bilan de près de dix années de coopération financière et technique. A ce titre, les recherches avaient porté sur le rythme de consommation des crédits du F.E.D. et de la B.E.I. et la répartition sectorielle des aides ainsi que leur affectation géographique. On avait, de ce bilan assez positif, identifié les problèmes que rencontrent les Etats associés dans ce domaine, afin de définir les orientations de la coopération financière dans le cadre de la deuxième Convention de Yaoundé.

Notre premier souci était de définir les critères selon lesquels pourrait être fixé le montant du troisième F.E.D. D'entrée de jeu, l'on avait constaté que l'effort financier consenti par l'Europe des Six était allégé du fait de l'érosion monétaire. Chaque année, les prix des produits manufacturés augmentent, et les recettes budgétaires des Etats membres s'accroissent, ce qui diminue en valeur relative l'importance de leur contribution.

Cette constatation, qui n'a que la valeur d'une évidence, une fois faite, les Etats associés s'étaient attelés à la définition des différentes méthodes pouvant être utilisées pour la détermination du montant de l'aide à prévoir pour la nouvelle Convention. Certaines de ces méthodes prenaient en considération les éléments extérieurs aux E.A.M.A., tandis que d'autres retenaient des données qui leur étaient propres.

Les calculs, fondés sur les éléments extérieurs aux E.A.M.A. (comparaison des diverses Conventions, augmentation du produit national brut des Etats membres de la C.E.E.), aboutissaient à une augmentation du troisième F.E.D. par rapport au deuxième de l'ordre de 35 à 50 %. Par contre, l'on avait constaté qu'une détermination de la part souhaitable de l'aide communautaire dans la satisfaction des besoins futurs des E.A.M.A. était une entreprise particulièrement délicate. A ce sujet, l'on s'était posé la question de savoir s'il fallait effectuer des calculs se fondant sur les seuls besoins qu'il paraissait possible de satisfaire ou

s'il fallait se fonder, au contraire, sur les besoins qu'il semblait souhaitable de couvrir et dans cette seconde hypothèse, fallait-il tenir compte de la moindre progression du produit national brut des États associés par rapport à celle des États membres durant la période d'exécution de la Convention et envisager un rattrapage!

Finalement, au regard de ces inconnues, les États associés avaient fondé une demande du doublement du F.E.D. qui tenait compte, d'une part, de l'effort nécessité par l'augmentation du produit national brut des États membres de la C.E.E. et des effets mécaniques de l'érosion monétaire et, d'autre part, des prévisions des plans de développement établis par les E.A.M.A. Le chiffre ainsi avancé de 1 500 000 000 de dollars a été malheureusement ramené, après d'âpres discussions, à 900 millions, ce qui représente 30 % d'augmentation par rapport au deuxième F.E.D., qui lui-même avait connu une progression de 30 % environ par rapport au premier F.E.D.

Dans le domaine des modalités et conditions de l'aide, les États associés s'étaient attachés à ce que les parts respectives des subventions et des prêts soient maintenues au même niveau dans la Convention de Yaoundé II que dans la précédente Convention.

En outre, le champ de l'aide fut élargi quant aux bénéficiaires ainsi qu'aux secteurs d'interventions.

Par ailleurs, il a été convenu d'améliorer les procédures concernant la préparation et l'instruction des projets ainsi que leur exécution. C'est dans ce cadre que fut adopté par le Conseil d'Association le Cahier général des charges devant régir les appels à la concurrence en matière de travaux et de fournitures financés par l'aide communautaire.

Dans le domaine de la coopération technique, un accent particulier a été mis sur la formation des ressortissants des États associés et un développement de l'assistance sous toutes ses formes (antérieures, concomitantes et postérieures aux investissements).

L'article 29 de la Convention de Yaoundé précise que le Conseil d'Association définit l'orientation générale de la coopération financière et technique sur base, notamment, d'un rapport annuel qui lui est soumis par la Commission.

Peut-on vous demander d'expliquer le rôle et l'utilité du Conseil d'Association dans ce domaine?

Comme nous l'avons dit plus haut, le domaine de la coopération financière et technique avait fait l'objet d'importantes discussions lors de la négociation de 1969. Les États associés avaient demandé une série impressionnante d'adaptations aux méthodes de coopération dans le cadre de l'Association en la matière. Les négociateurs, convaincus du bien-fondé de ces demandes, mais soucieux de ne pas surcharger le texte contractuel par des éléments, certes importants, mais de détail, ont reconduit la disposition de la Convention de 1963 prévoyant que le Conseil d'Association définit annuellement l'orientation générale de la coopération financière et technique.

Il s'agit là d'une mesure unique en son genre. En effet, c'est le premier exemple où l'on voit s'asseoir autour d'une même table pays développés donateurs de l'aide et pays en

voie de développement récipiendaires pour déterminer non seulement le montant de cette aide, mais également et surtout les modalités et les conditions de son attribution.

La Commission des Communautés, organe chargé de la gestion du F.E.D., établit un rapport annuel à l'intention du Conseil d'Association. De ce document ressortent tous les aspects de la coopération entre les parties. Le Conseil d'Association recherche les solutions aux difficultés rencontrées et complète ainsi par une résolution les dispositions de la Convention. Ces adaptations nécessaires permettent à la Communauté de tenir compte de situations particulières qui se présentent dans un ou plusieurs États associés.

L'Association étant une œuvre humaine essentiellement vivante, le Conseil lui apporte par ce biais la sève nécessaire à son évolution harmonieuse pour le bien de la coopération eurafricaine.

Par vos fonctions de Secrétaire général du Conseil de Coordination des E.A.M.A., vous êtes bien placé pour soutenir et apprécier les efforts qui sont faits par les dix-huit, et bientôt les dix-neuf Associés, pour harmoniser leurs points de vue et aboutir à des positions communes sur les problèmes d'intérêt commun dans les réunions des organismes paritaires de l'Association et dans les réunions internationales. Ne pensez-vous pas que la création d'organes de coordination des États associés (Conseil et Comité de Coordination, Secrétariat de Coordination) répondait à une nécessité pour les E.A.M.A. et est une conséquence heureuse de l'existence même et de la durée de l'Association?

Les dispositions de la Convention font que la réalisation de la voix unique exprimant la volonté des E.A.M.A. sur chaque sujet en discussion nous amène fatalement à mettre en place des organes de coordination. Ceux-ci sont chargés d'examiner les problèmes à notre niveau afin de résoudre les contradictions internes s'opposant à la réalisation du consensus général.

Cette tâche de coordination est compliquée et simple à la fois : compliquée si l'on considère qu'il faut concilier les intérêts économiques de dix-huit États souverains; mais simple à partir du moment où l'on amène les parties en présence à concevoir que, face à des pays développés tels que l'Europe Unie, les pays en voie de développement, comme les Associés de Yaoundé, devraient constituer un front indissoluble, de telle sorte que ce qui peut être considéré comme élément de concurrence devient complémentarité.

Les E.A.M.A. ont tellement cultivé cet élément de solidarité qui les unit pour la lutte contre le sous-développement, qu'ils jouent aujourd'hui le rôle de « fer de lance » du monde sous-développé vis-à-vis d'un groupe de pays développés, en l'occurrence l'Europe des Six, qui est le principal partenaire commercial du Tiers-Monde.

C'est au travers de nos organes de coordination que nos États ont appris à se connaître mieux et donc à apprécier l'ampleur des efforts déployés par les uns et les autres pour résoudre des problèmes aussi étendus que variés.

C'est grâce à notre Association que la Communauté a pu entretenir des contacts directs avec des pays en voie de

développement. Se plaçant dans ce concept, M. WESTER-TERP, Secrétaire d'Etat néerlandais, déclarait, en sa qualité de Président du Conseil des Communautés européennes, lors de la session du 10 octobre 1972 du Conseil d'Association :

« L'établissement, puis la mise en œuvre des dispositions commerciales et financières de la Convention, ont permis à la Communauté de mieux apprécier la réalité économique, financière et sociale des pays en voie de développement. Par ses dispositions institutionnelles, elle a eu l'occasion, dans les enceintes ministérielles et parlementaires, d'entretenir des relations personnelles avec des hommes politiques et d'autres personnalités africaines. Grâce à ce réel champ d'expérience constitué par l'Association, la Communauté est devenue plus consciente qu'aucune autre organisation internationale des véritables causes du sous-développement, et a disposé de moyens lui permettant d'œuvrer et de continuer à œuvrer en vue d'y porter remède. »

Voici un témoignage sincère sur l'utilité et l'efficacité de nos institutions, sans lesquelles l'Association serait un simple contrat d'assistance d'où serait banni le principe du « partnership » qui nous engage tous.

Le 12 mai 1972 a été signé à Port-Louis l'Accord d'Association portant accession de l'Île Maurice à la Convention d'Association entre la Communauté Economique Européenne et les États Africains et Malgache associés à cette Communauté. Monsieur le chargé d'affaires CHASLE nous fait l'honneur de répondre à une interview dans ce numéro. Pouvez-vous nous dire où en sont les procédures de ratification et comment s'organise déjà la coordination avec ce nouvel Associé?

La signature par l'Île Maurice de l'Accord pour son accession à la Convention de Yaoundé II est un acte politique qui honore ce pays, dont les dirigeants n'ont cessé d'œuvrer pour le rapprochement des peuples d'Afrique. C'est là encore la preuve manifeste que notre Association est sur de bons rails.

Sans attendre l'accomplissement des formalités de ratification de l'Accord de Port-Louis, nous avons décidé

d'accepter les Représentants de l'Île Maurice en qualité d'observateurs actifs au sein de tous nos organes d'association et de coordination. Ils jouissent ainsi de tous les attributs dévolus aux membres originaires.

A notre connaissance, l'Accord du 12 mai a été ratifié par la France seule; mais nous nous employons à ce que cet exemple soit suivi d'ici la fin de l'année par les autres signataires de l'Accord. De cette manière, l'Île Maurice bénéficiera des mêmes avantages que les dix-huit Etats associés à partir de janvier prochain.

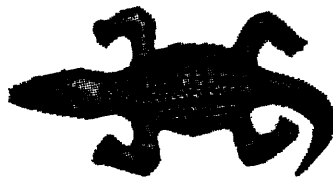
Les négociations qui doivent s'ouvrir en août 1973, approchent et, de plus en plus, des réunions et des contacts variés ont lieu à cet égard. Vos fonctions vous amènent à recevoir fréquemment de hautes personnalités de pays associables du Commonwealth qui viennent vous demander, notamment, des précisions sur les dispositions de l'actuelle Convention et sur son fonctionnement. Pouvez-vous dire quels sont les principaux sujets de préoccupation de vos interlocuteurs?

Il est exact que, de par nos fonctions, nous avons la charge de fournir le maximum d'informations aux pays associables du Commonwealth afin de les amener à prendre, en toute connaissance de cause, leur décision quant à leur association à la Communauté Economique Européenne.

Les problèmes qui préoccupent les responsables de ces pays sont nombreux et variés. On nous demande des informations sur la pratique de la Convention de Yaoundé dans tous les domaines, mais les questions qui reviennent toujours touchent le régime tarifaire, la détermination de l'aide et son affectation géographique et par secteur, le concept de la réciprocité en matière de droit d'établissement et le fonctionnement des institutions de l'Association et de la Coordination.

Voyez-vous, il s'agit là de sujets très vastes qui embrassent d'ailleurs l'ensemble du champ d'application de la Convention.

Enfin, nous débattons avec nos visiteurs des méthodes d'approche pour établir le dialogue indispensable et tant souhaité de part et d'autre entre Associés et Associables.



III. — La politique de développement du F.E.D.



par M. E. WIRSING,

Directeur de la Direction

« Programmes et projets du F.E.D. »

Le Fonds Européen de Développement est un élément essentiel de l'Association entre la Communauté Européenne et les États associés.

Cette Association constitue l'expression d'une volonté européenne, exprimée dans le Traité de Rome, d'aider en commun les États Africains et Malgaches Associés (E.A.M.A.) et les Pays, Territoires et Départements d'Outre Mer associés (P.T.D.O.M.).

La coopération financière et technique dont le F.E.D. représente un instrument privilégié s'inscrit aussi dans un cadre général dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- **caractère paritaire** : les relations de coopération entre la Communauté et les E.A.M.A. sont établies sur une base paritaire permettant à ces derniers de participer aux décisions importantes, que ce soit au niveau des négociations des Conventions d'Association, de la définition des orientations générales, de l'établissement, et de l'exécution de projets ainsi que de l'évaluation de leurs résultats;
- **caractère global** et ceci à un double titre : la coopération n'est pas exclusivement fondée sur les projets de caractère technique et financier, elle offre la possibilité de réunir un ensemble intégré d'interventions : surtout actions de formation et de promotion commerciale. Il convient, par ailleurs, de souligner l'activité de la B.E.I. qui non seulement dispose de ressources propres allouables aux E.A.M.A. mais instruit, en outre, certains dossiers en vue d'un financement sur les ressources du F.E.D.

L'aide du F.E.D. émane de l'ensemble communautaire européen pour s'adresser à un groupe d'États africains qui ont donné à leurs rapports de coopération avec la C.E.E. une base contractuelle commune. Ce cadre constitue un facteur particulièrement favorable à l'ébauche d'une **approche interrégionale des problèmes de développement**. Cet aspect de la coopération paraît capital à long terme pour les pays associés dont la dimension économique individuelle est insuffisante pour amorcer un processus de croissance accéléré. La volonté de promouvoir en priorité toute approche

régionale des programmes et projets de développement des E.A.M.A. a encore été accentuée dans la seconde Convention d'Association où les organismes régionaux ou inter-étatiques auxquels appartiennent les E.A.M.A., se sont vus reconnaître un droit d'initiative pour l'introduction de demandes de financement au F.E.D.

Il n'est pas douteux que l'élargissement de l'Association à d'autres États africains renforcera les possibilités réelles d'action en ce domaine. On peut prévoir que l'action de l'Association par les investissements du F.E.D. aidera à abolir des frontières que la tradition a involontairement créées. Ainsi s'ouvre la perspective pour une grande partie du continent africain de connaître pour la première fois dans l'histoire moderne non seulement une ouverture mais la chance d'une cohésion croissante.

La C.E.E. et les E.A.M.A. se sont assignés en commun leurs buts généraux qui sont, en premier lieu, le « progrès économique, social et culturel » des E.A.M.A. et « leur équilibre et leur indépendance économique ». Ces buts doivent être atteints par la **diversification de leurs économies** notamment par l'industrialisation, ainsi que « la coopération régionale africaine ».

A priori donc, tout projet pouvant favoriser directement le développement économique et social des E.A.M.A. est éligible pour un financement sur le F.E.D. Toutefois, comme ses ressources financières sont limitées bien que néanmoins importantes, il faut que la réalisation du projet présente un caractère prioritaire pour le développement du pays intéressé.

La Commission de la Communauté est chargée de la gestion du F.E.D. Dans son travail, la relation entre l'objectif spécifique du projet et les buts généraux de la coopération financière et technique ainsi que l'ordre de priorité du projet dans cette relation, s'établit sur la base d'une « programmation » commune au début de la période couverte par l'Association. Ensuite, pour chaque projet, une analyse réalisée en commun par la Commission et les E.A.M.A. des possibilités économiques propres du pays et des facteurs qui en freinent l'épanouissement détermine la décision de financement.

Comme on l'a déjà dit, en plus du critère fondamental du développement national, la Commission se soucie en permanence d'intensifier la coopération régionale africaine, principalement entre les E.A.M.A., mais aussi avec les P.V.D. (1) voisins. Dans cette optique, elle examine donc, en particulier, l'incidence qu'aura la réalisation d'un projet sur le développement économique d'autres États africains et elle accorde un degré particulier de priorité aux projets nationaux ou plurinationaux qui peuvent renforcer la coopération entre les États africains.

* *

Les moyens

Les dotations du F.E.D. sont effectuées dans un cadre quinquennal ce qui permet aux E.A.M.A. de mieux les intégrer dans leur programme de développement. Cette possibilité de régulation des flux d'investissement est particulièrement importante pour les pays les plus démunis où les contributions du F.E.D. constituent parfois jusqu'à 40 % de l'aide totale ainsi que des investissements publics.

Le premier F.E.D. (1958-1963) était doté de 581 millions d'U.C. (2) pour une période de 5 ans. Le second F.E.D., mis en place en vertu de la première Convention de Yaoundé, se vit affecter, lui aussi pour une période 1964-1969, 730 millions d'U.C. auxquels venaient s'ajouter 70 millions à apporter par la B.E.I. sur ses ressources propres. Enfin, aux termes de la deuxième Convention de Yaoundé, la Communauté a mis, **pour la période actuelle, un milliard d'U.C.** à la disposition des E.A.M.A., des P.T.O.M. et des D.O.M. (900 millions au titre du F.E.D. et 100 millions au titre de la B.E.I.) (3).

Rapporté à l'aide publique totale reçue par les E.A.M.A. cet apport de la C.E.E. représente près de 20 %.

Les conditions financières des interventions du F.E.D. sont caractérisées essentiellement par leur libéralité et leur souplesse :

- **libéralité : 80 % de l'aide du F.E.D. sont attribuables sous forme de subventions.** Cette caractéristique la rend particulièrement adéquate pour le financement d'opérations dans les E.A.M.A. qui sont parmi les pays les plus défavorisés du monde sur le plan matériel;
- **souplesse des modalités financières :** dans la mesure où, pour le 3^e F.E.D., il a été décidé de mettre l'accent sur des projets directement productifs, notamment dans le domaine industriel, il s'est révélé nécessaire dans certains cas de pouvoir moduler différemment les modalités de l'aide; c'est pourquoi les possibilités de financement par prêt à des conditions spéciales, de bonifications d'intérêt des prêts de la B.E.I. ont été élargies et qu'a été créée la formule de la prise de participation au capital à risques des entreprises. A ces moyens s'ajoutent évidemment les montants dont dispose la B.E.I. sur ses ressources propres et qui — sous réserve de bonifications d'intérêt — sont alloués au taux du marché.

Afin d'utiliser de la façon la plus économique les subventions du F.E.D., la Commission doit veiller à ce qu'elles servent à financer des projets pour lesquels ne peuvent être mobilisés des crédits remboursables, d'origine privée ou publique. Les financements par prêts accordés par ailleurs à des conditions très favorables sont réservés aux projets ayant une rentabilité financière suffisante pour supporter les charges d'amortissement, pour autant que la capacité

(2) L'unité de compte est définie par un certain poids d'or fin. Ce poids (0,88867088 grammes) correspondait à la valeur or du dollar avant sa dévaluation intervenue le 8 mai 1972.

(3) Il s'y ajoute 5 millions d'U.C. à la suite de l'association de l'île Maurice.

(1) Pays en Voie de Développement.

d'endettement du pays intéressé, évaluée en tenant compte de l'incidence du nouveau projet considéré, permette de supporter ces nouvelles charges en devises pour la balance des paiements.

En particulier, en plus de ces critères propres à chaque projet, la Convention charge la Commission de veiller à ce que soient prises en considération, dans ce domaine, des « difficultés de développement de chaque Etat associé eu égard à ses conditions naturelles ». Cette orientation, établie longtemps avant la Conférence de Santiago-du-Chili, donne un mandat très clair à la Commission de **tenir particulièrement compte des intérêts des pays les moins favorisés.**

Le F.E.D. peut prendre à sa charge **la totalité des coûts d'investissement d'un projet**, y compris les dépenses en monnaies locales, la seule limite étant les frais récurrents découlant d'un investissement terminé. Cette caractéristique n'exclut pas, évidemment, la possibilité pour le F.E.D. de **participer à des cofinancements.**

Par ailleurs, puisque l'aide de la Communauté ne constitue qu'une partie des apports extérieurs dont bénéficient les E.A.M.A., il était essentiel de les coordonner entre eux, tâche que le F.E.D. a entreprise d'abord avec les Etats

membres de la Communauté, ensuite avec les autres sources d'aide bilatérale ou multilatérale qui s'adressent aux E.A.M.A.

Cet effort de coordination s'est révélé très fructueux : fondé sur une information réciproque et régulière concernant les études et actions de développement envisagées ou décidées en faveur des E.A.M.A., il a permis d'éviter les doubles emplois et les chevauchements des ressources. Il a amené la Commission et les Etats membres à harmoniser certaines actions spécifiques d'aide intéressant une même région ou un même secteur.

*
* *

La politique

Etant donné, d'une part, l'organisation de la structure paritaire dans laquelle s'insère le F.E.D. et qui se base notamment sur le droit d'initiative des E.A.M.A., d'autre part le caractère très général des objectifs assignés au F.E.D. par l'Association, on peut se demander s'il y a place pour une « politique du F.E.D. ». Le bilan d'une décennie d'intervention

Construction de la route Muramvya-Gitega au Burundi.





La première organisation des voies de transport que le F.E.D. a rencontrée au début de son action répondait avant tout au souci de mettre en valeur les zones les plus aptes aux cultures d'exportation et d'assurer l'évacuation de celles-ci; le réseau était fondamentalement extraverti. Après l'indépendance, les E.A.M.A. se sont préoccupés de mieux intégrer leur réseau intérieur notamment en vue de désenclaver des régions qui, jusque-là, n'avaient pas bénéficié d'efforts

est clair à cet égard : l'homogénéité des situations socio-économiques auxquelles sont confrontés les E.A.M.A., les particularités des modes de financement du F.E.D. et aussi l'esprit de cet organisme communautaire sans attaches avec le passé ont marqué profondément ses interventions.

La politique et son évolution peuvent être saisies d'abord au plan global au travers de la **répartition sectorielle des aides** qui est significative des changements progressifs qui se sont introduits dans leur allocation. C'est ainsi que les infrastructures sociales et de communication qui avaient bénéficié respectivement de 29 % et de 44 % des investissements du 1^{er} F.E.D. sont passées à 14 et 36 % pendant la deuxième Association. La raison en est que les opérations d'infrastructures économiques ou sociales, constituent une condition nécessaire mais non suffisante de la croissance économique. La bonne proportion est à rechercher entre ces réalisations à rentabilité indirecte ou lointaine et les projets directement productifs. Autrement, les États risqueraient d'être confrontés à des charges récurrentes dépassant leurs ressources financières disponibles.

Toujours au cours du 1^{er} F.E.D., les actions de production et qui visaient notamment le secteur agricole, ne représentaient que 25 % du total. Au cours du 2^e F.E.D. les opérations directement productives sont passées par contre à 44 % du total. Pour le 3^e F.E.D., les indications actuelles ne sont pas encore significatives, étant donné que les engagements ne portent que sur deux années. Toutefois, en tenant compte des projets en instruction et des études en cours, les **priorités accordées au secteur productif** seront largement confirmées.

Mais, dans ces différents secteurs, quelles ont été et quelles sont les grandes orientations suivies par le F.E.D.?

de développement. Le F.E.D., par de nombreuses réalisations dont les exemples se trouvent pratiquement dans tous les pays associés, les a aidés à atteindre cet objectif.

Dans le même temps que la nouvelle situation politique rendait les Etats enclins à négliger les solidarités fondées sur le passé, la nécessité impérieuse de resserrer les liens entre pays limitrophes, sans plus distinguer les appartenances culturelles ou politiques, s'affirmaient de plus en plus. Nombre de réalisations routières du F.E.D., par exemple, ont créées des liaisons interrégionales qui constituent les préalables au resserrement des liens culturels et économiques. L'association prévisible des Etats anglophones renforce évidemment les chances de cette orientation.

Pour ce qui concerne les **infrastructures sociales** (enseignement et santé), l'aide du F.E.D. a également été novatrice par bien des aspects : tout en continuant l'expansion de l'enseignement primaire dans les campagnes les plus reculées, elle a particulièrement soutenu les efforts visant à instaurer un système d'éducation fonctionnelle, adapté aux programmes et aux perspectives d'emploi réelles des futurs producteurs (écoles rurales au Sénégal, Niger, Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Mali). Elle a, par ailleurs, mis l'accent sur le développement de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement technique supérieur.

En matière sanitaire, à côté de réalisations classiques, apparaissent aussi de nouvelles formules visant, par exemple, à maximiser la productivité du facteur le plus rare : le personnel qualifié. A cet effet, des ensembles hospitaliers ont été conçus, constitués d'un hôpital central et d'antennes de brousse : celles-ci ont pour fonction de sélectionner les malades et de n'envoyer à l'établissement central que les cas requérant des soins spécialisés.

Pour ce qui concerne les **secteurs de production**, les interventions du F.E.D. ont pris deux directions majeures : l'intensification des activités productrices existant et surtout la diversification des économies.

Une des faiblesses structurelles les plus grandes des E.A.M.A. est leur extrême dépendance de l'exportation d'une ou de deux matières premières. Or, après la création du Marché Commun, du fait de la suppression des surprix accordés pour certains produits, et de façon plus générale à cause de la dégradation de leurs termes d'échange, la viabilité de plusieurs de ces activités était compromise.

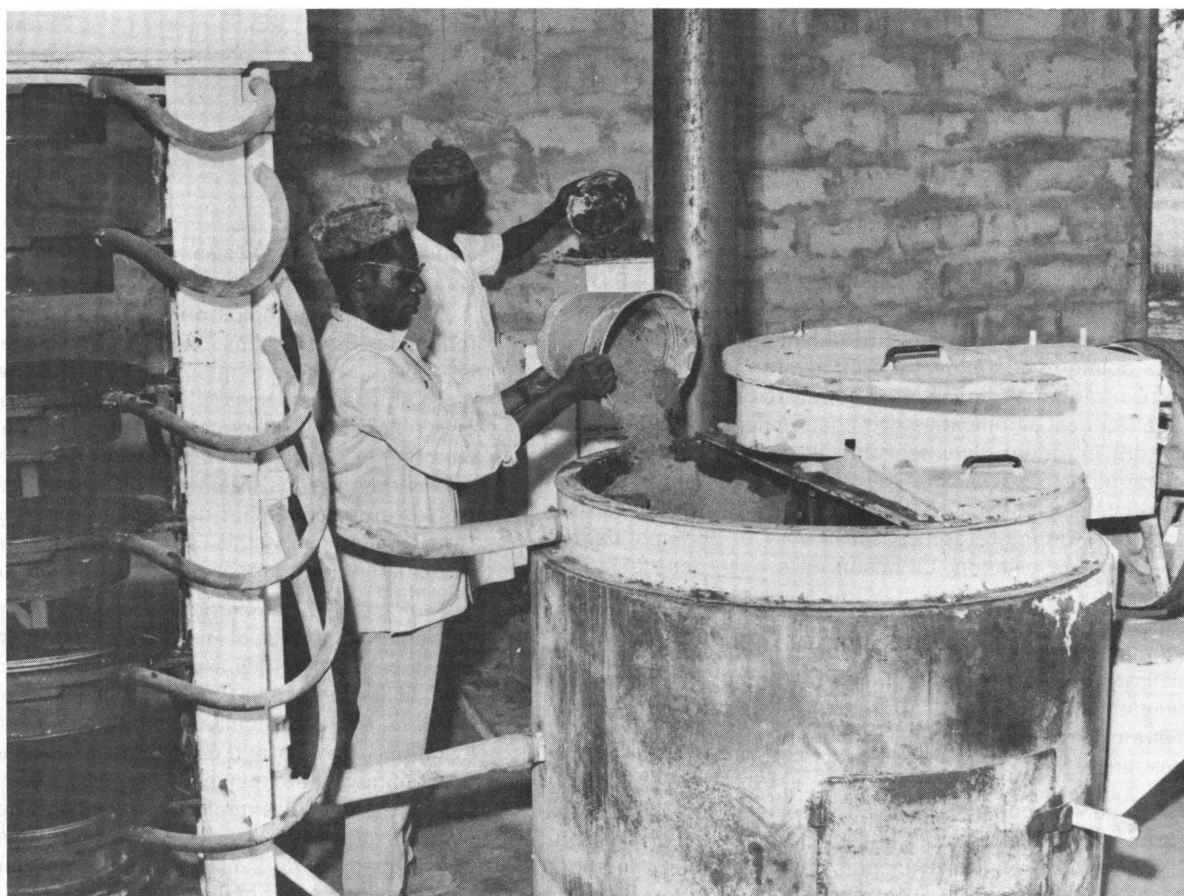
Aussi, le F.E.D. s'est-il attaché en priorité à aider les E.A.M.A. d'une part à améliorer la productivité de leurs secteurs d'exportation existant, d'autre part à développer de nouvelles productions diversifiant leurs économies.

Pour ce qui concerne les actions de diversification permettant d'élargir la gamme d'exportations de certains pays, les actions les plus importantes concernent les premiers blocs agro-industriels de palmiers élaeis en Côte-d'Ivoire, au Dahomey et au Togo, l'introduction de la théiculture au Rwanda et au Burundi, du coton au Sénégal.

En général, le F.E.D. a soutenu au maximum l'installation sur place d'industries de valorisation des productions agricoles, ce qui a permis non seulement d'accroître la valeur ajoutée locale de ces activités mais aussi de constituer des ferments de modernisation du milieu rural.

Cependant, si ces opérations permettront d'atténuer les fluctuations des recettes d'exportation des E.A.M.A., la conjoncture internationale des marchés de ces productions ne fait pas toujours bien augurer de leurs effets sur l'accumulation du capital dans la mesure où les progrès de productivité risquent d'être compensés par des baisses de prix.

Presse artisanale à karité à Zantiebougou au Mali.



Ces aides se sont traduites concrètement par de nombreux programmes de modernisation de l'agriculture traditionnelle (introduction de la culture attelée, des engrais, des semences sélectionnées, etc...) visant l'amélioration de la productivité aussi bien des producteurs d'arachides au Sénégal que ceux du coton au Tchad et en Haute-Volta, pour n'en citer que deux exemples.

Aussi — mise à part la possibilité d'intervenir à titre exceptionnel en cas des chutes de cours imprévisibles (article 20) —, pour réduire cette dépendance des marchés extérieurs très concurrentiels, le F.E.D. s'efforce d'aider les E.A.M.A. à s'engager dans quatre voies :

— en tout premier lieu un effort particulier est fait pour l'amélioration des conditions de commercialisation;

- en outre le F.E.D. favorise le développement de cultures vivrières permettant de réduire leur dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires. Les opérations riz entreprises dans plusieurs Etats témoignent de cette priorité;
- celle de **l'amélioration structurelle des conditions de l'élevage** pour lequel il existe un vaste débouché assuré mais où des endémies ou les conditions de production empêchent tout accroissement du rendement. La poursuite des campagnes sanitaires, l'association agriculture-élevage, le développement d'un secteur moderne de production (ranches) et, l'amélioration des conditions de commercialisation du bétail (pistes, marchés, parcs de restauration) constituent pour l'avenir les lignes de force d'une politique visant la transformation progressive de ce secteur très prometteur surtout pour les pays sub-sahéliens;
- celle de **l'industrie manufacturière**. Il faut bien reconnaître que jusqu'ici les actions dans ce secteur n'ont encore pu porter leurs fruits malgré l'importance qui leur a été accordée dans la Convention de Yaoundé II. Cela tient essentiellement aux difficultés inhérentes : l'insuffisance des débouchés pour les industries orientées vers le marché local, la regrettable absence de marchés dépassant les frontières nationales, et, autre exemple, la rareté des entrepreneurs. Toutefois, dans la mesure où le resserrement de la coopération régionale africaine constitue un préalable à toute action d'envergure dans ce secteur, le F.E.D. par son organisation, sa politique, ses moyens financiers est particulièrement habilité à favoriser ce resserrement. On peut donc espérer que les contributions de la Communauté à la croissance industrielle des E.A.M.A. s'annoncent comme des plus efficaces. Les études générales de recensement des possibilités d'industrialisation qu'elle a entreprises ou qu'elle entreprend en la matière, les réalisations d'infrastructures spécifiques préparant par la fourniture d'économies externes les implantations d'industries, et les entreprises industrielles déjà financées constituent des premières réalisations à mettre à son actif.

Pour l'ensemble de ses actions, le F.E.D présente en arrière-plan une toile de fond : c'est la **formation des hommes**. Aucun investissement ne pourrait survivre si les hommes n'étaient pas formés pour le gérer. Bien qu'il soit impossible de citer toutes les actions qui accompagnent les projets d'infrastructure (bourses, stages, cycles de formation), le F.E.D. ne connaît qu'un but : voir la gestion des investissements aux mains des africains, **la tâche la plus noble de l'assistance technique étant de devenir superflue**.

Tout autant que le choix des objectifs de production, celui des **modes de réalisation** peut être de grande importance pour l'économie d'un pays. En effet, pour atteindre un même objectif de production, il existe une série d'alternatives techniques, économiques et financières entre lesquelles il faut choisir. En la matière, la politique du F.E.D.

a toujours été souple, tentant de s'adapter aux conditions particulières rencontrées dans chaque cas.

Les principales options sont les suivantes :

- Dans le passé, la plupart des interventions du F.E.D. ont été **sectorielles** au sens où elles ont été concentrées sur un produit : coton, huile de palme, par exemple. Cependant, dans de nombreux cas aussi, le F.E.D. a effectué un **ensemble intégré d'opérations** concourant au développement global d'une région. Cette dernière formule a le mérite d'être théoriquement plus cohérente dans la mesure où elle vise à corriger les divers phénomènes d'extraversion, de déséquilibres économiques alimentaires hérités du développement des cultures d'exportation; toutefois, l'ambition même de cette formule la rend beaucoup plus complexe à mener que l'opération sectorielle. A l'heure actuelle, on tend vers un compromis dans la mesure où on vise l'intégration dans les projets sectoriels d'actions complémentaires conditionnant la réussite du projet principal. Ainsi, au Sénégal, l'opération arachide a-t-elle visé également l'accroissement de productivité des cultures céréalières. Toujours au Sénégal, on a introduit la riziculture pluviale dans une opération sectorielle cotonnière afin d'y constituer une rotation équilibrant l'exploitation agricole. L'opération riz au Mali constitue un autre exemple de combinaison d'un ensemble d'actions convergentes : éducation fonctionnelle, animation féminine, etc...
- Dans le secteur d'exportation, on rencontre en général deux types d'entreprises : les unes de types commercial organisées sous forme de **société** et utilisant exclusivement de la main-d'œuvre salariée, d'autres de **type familial paysan** groupant les membres d'une famille à l'exclusion de salariés. La production de coton, d'arachide, de riz assurée dans les projets F.E.D. est le fait exclusif de ce dernier type d'exploitation. Cette formule présente l'avantage capital, dans l'optique de développement, de contribuer à la formation d'une paysannerie responsable, et toutes les actions entreprises à son bénéfice auront par conséquent des effets secondaires considérables. La modernisation de milliers d'exploitations individuelles pose néanmoins de difficiles problèmes d'animation et de vulgarisation et ne peut donc impliquer que des transformations progressives. Aussi cette formule se prête-t-elle moins bien aux projets à forte intensité de capital pour lesquels l'outil de production est coûteux et complexe sur le plan technique et de la gestion. Pour des plantations d'élaeis, d'anacardiens, la formule du bloc agro-industriel présente de grands avantages. Aussi dans ce type de projets a-t-on choisi une formule mixte. Tel a été, par exemple, également le cas des productions d'huile de palme et de thé, pour l'introduction desquelles il s'agissait de respecter une grande discipline d'exploitation et d'arriver d'un seul tenant à une production élevée correspondant au seuil de rentabilité de l'exploitation. Des blocs agro-industriels ont été réalisés, assurés d'atteindre par eux-mêmes l'équilibre de production requis. Mais, autour de ces blocs, étaient prévues à l'origine des plantations paysan-

nes auxquelles les unités industrielles servent de support en fournissant le matériel végétal, l'assistance technique et surtout en garantissant les débouchés.

On pourrait s'étonner de voir de nos jours la **part croissante prise par les organismes publics de développement dans le financement de projets directement productifs**, qui auparavant était le fait du secteur

Outre les cas où la rentabilité financière des projets se révèle insuffisante, cette formule du don est particulièrement adaptée au financement des projets de cultures paysannes et de diversification pour lesquels des aléas socio-psychologiques et techniques ne sont pas négligeables.

Le choix de cette formule répond aussi à la volonté de fournir aux États associés ou à leurs entreprises, la capacité

Le port de pêche d'Abidjan en Côte-d'Ivoire.



privé. L'explication principale de cette situation doit être trouvée dans la dégradation des termes de l'échange des pays sous-développés : les prix de leurs exportations principalement agricoles baissent continuellement alors que les biens d'équipement et l'encadrement nécessaires à la réalisation des projets subissent les effets de l'inflation sévissant dans les nations industrielles. Comme les progrès de productivité ne peuvent compenser cette dégradation, la rentabilité financière des projets diminue au point de ne plus intéresser les capitalistes étrangers dont les exigences sont d'autant plus grandes qu'ils considèrent que des investissements à long terme dans des pays en voie de développement sont exposés à des risques plus élevés que dans leurs propres pays.

En conséquence, la poursuite des opérations agro-industrielles dépend de plus en plus largement du secteur public national ou étranger fournissant des capitaux à des conditions plus favorables que celles du marché. A cet égard, les interventions du F.E.D. ont été particulièrement adaptées puisqu'elles ont pris dans la plupart des projets la forme de subventions ou de prêts à des conditions très douces.

d'auto-financement minimale qui leur permet d'étendre leurs activités, sans risques d'endettement excessif.

Ces deux éléments, couverture des risques de l'innovation et de la vulgarisation des techniques, soutien du processus d'accumulation du capital, qui sont essentiels au développement économique, donnent évidemment tout leur prix aux interventions du F.E.D. dans ce secteur.

La présentation d'un ensemble d'indications a permis de mieux cerner la politique du F.E.D. Il faut, en plus, retenir un élément important et propre au F.E.D. : c'est la **responsabilité qui incombe aux États associés pour la réalisation de ses investissements**. Non seulement leur volonté est décisive pour le choix des projets mais ils sont également chargés de leur exécution. C'est l'État qui décide de l'adjudication, il est maître d'œuvre; c'est seulement à sa demande qu'une assistance technique est mise à sa disposition. Les Contrôleurs délégués du F.E.D. n'ont que des tâches de contrôle qu'impose la bonne utilisation des fonds publics.

Conclusions

L'association de la C.E.E. et des E.A.M.A. dont le F.E.D. constitue l'agent privilégié apparaît comme une tentative originale d'établir un système de relations économiques internationales entre pays industrialisés, qui essaient de donner exemple d'une collaboration qui profite à chacun d'entre eux, et pays qui cherchent encore leur plein développement. Le multilatéralisme, garantie de parité, est aussi la garantie de l'efficacité dans l'action.

Cette caractéristique fondamentale ira en s'accroissant avec l'association de nouveaux pays africains; il est à

espérer que cet élargissement facilitera l'apparition de complémentarités entre économies pour lesquelles la marche vers l'unification constitue une condition à leur développement.

Il y a donc là un modèle, certes encore imparfait, mais qui dans le passé a donné des résultats qui, aujourd'hui, sont visibles : à défaut de trouver l'instrument à l'échelle mondiale susceptible de les améliorer, il apparaît plus qu'opportun de continuer dans cette voie. C'est pourquoi la Communauté à Neuf lui a réaffirmé son soutien.

E. WIRSING



*La fin de la classe dans une école primaire au Niger.
Qui n'aurait le désir d'aider cette course vers la vie !*

IV. — Les procédures du F.E.D.

par M. P. CRISTOFINI

Peut-être parce que les deux mots sont cousins, on ne parle souvent des procédures que pour faire leur procès. Surtout des procédures administratives. On trouve à les critiquer vengeance d'avoir à s'y plier.

Pourtant, procéder c'est bien simplement aller d'un point à un autre, partir d'une position déjà atteinte vers un objectif précis. Bien sûr, tout est dans le cheminement : il y a les sentiers fleuris mais paresseux où l'on se promène parfois non sans plaisir pour s'apercevoir finalement qu'ils divaguent, mais il y a aussi l'autoroute qui, sans fantaisie conduit droit au point d'arrivée.

L'urgence des besoins auxquels il doit répondre, le temps limité de chacun de ses cycles, le souci de l'efficacité font que le F.E.D. n'a pas le choix : c'est l'autoroute qu'il faut emprunter, chaque fois tout au moins qu'elle existe. Car si l'on conçoit que le F.E.D. puisse être — aussi — jugé sur ces procédures, encore faut-il, chaque fois, voir comment, selon leur but, elles pourraient emprunter l'autoroute, c'est-à-dire être plus simples et plus rapides. Ce n'est pas si facile !

Le F.E.D. lui-même est en effet, de Convention en Convention, devenu un outil extrêmement perfectionné, donc plus délicat à manier. La variété des secteurs économiques et sociaux dans lesquels il intervient s'est accrue; ses opérations dans quelques uns de ces secteurs débordent les limites des Etats pour revêtir un caractère plurinational, ses modes de financement se multiplient, s'alliant même les uns aux autres. En outre, le F.E.D. n'est plus seul : il est de plus en plus invité à conjuguer son action avec celle d'autres aides bilatérales ou internationales dans le cadre d'accords toujours complexes du fait de la diversité des procédures respectives. Parallèlement, les législations des Etats associés — jadis assez fréquemment unifiées au niveau de vieilles fédérations — ont naturellement tendance à se diversifier en fonction de facteurs propres à chaque nation.

Il ne faut pas s'effrayer de ces évolutions. Outre ce qu'elles peuvent avoir le plus souvent d'heureux en obligeant l'outil à répondre au besoin, elles ont l'avantage d'éviter au F.E.D. la sclérose qui



M. Pierre CRISTOFINI
 Chef du service spécialisé
 chargé du secrétariat du Comité du F.E.D.

guette les structures trop longtemps figées. Mais elles contraignent ses procédures à évoluer elles aussi, pas toujours hélas ! dans le sens de la simplicité. Aussi doit-on, si l'on veut avoir de leur valeur et de leur nécessité une vue objective, ne cesser d'avoir à l'esprit les deux idées-maîtresses autour desquelles les procédures du F.E.D. ne cessent de s'ordonner, selon leur propre originalité.

La première de ces idées est que, s'agissant de « coopération » financière et technique, l'utilisation du F.E.D. n'est concevable qu'à responsabilité partagée entre les Etats associés qui en conçoivent l'emploi et les institutions communautaires qui en répartissent les ressources.

La seconde est que, s'agissant de moyens financiers en provenance des Etats-membres, l'institution communautaire chargée de gérer le F.E.D. — c'est-à-dire la Commission — doit constamment conserver le souci de rendre compte et, partant, de s'assurer elle-même de sa bonne gestion.

(1) Chef du service spécialisé chargé du secrétariat du Comité du F.E.D.

La programmation et l'instruction

Autour du partage des responsabilités, les textes juridiques de la Convention d'Association et les procédures qui en découlent sont conçus de telle sorte qu'il ne peut y avoir d'équivoque. Il revient à chaque Etat associé, et à lui seul, d'arrêter dans le cadre politique de son choix, les options destinées à orienter son développement. Il lui revient — et à lui seul — de traduire ces options dans un Plan qui fixe les actions à entreprendre et d'en déterminer les priorités respectives. A ce stade, le F.E.D. ne saurait intervenir de quelque manière que ce soit sinon pour financer, à la seule initiative et à la demande expresse d'un Etat, la mise à disposition par contrat temporaire d'un ou plusieurs experts en planification préalablement agréés. Encore y mettra-t-il quelque réticence, en raison de la responsabilité indirecte qu'une telle aide peut impliquer.

Ce n'est qu'après avoir ainsi fixé ses objectifs, opéré ses choix, classé ses priorités, comparé ses besoins à ses moyens que le Gouvernement d'un Etat associé peut, s'il le souhaite, appeler des aides extérieures à se joindre à son effort propre pour le financement de telle action ou série d'actions. Le F.E.D. est l'une de ces aides, pas la seule. Il n'a pas d'initiative

en la matière et ne peut de ce fait opérer de choix ou même pratiquer l'écrémage des opérations de développement inscrites dans le plan d'un pays : **c'est au gouvernement responsable de déterminer les actions sur lesquelles devra porter l'aide sollicitée de la Communauté.** Et, c'est à partir de ce premier inventaire des projets que l'Etat estime devoir orienter vers le F.E.D. que débute véritablement la première phase de la procédure : celle de la programmation.

Elle comporte une concertation à haut niveau entre autorités gouvernementales et représentants de la Commission venus spécialement en mission dans chaque capitale. Les actions proposées au F.E.D. y sont examinées par les deux parties d'abord sous l'angle de leur recevabilité : elles doivent, pour être retenues, figurer parmi celles mentionnées au Titre II de la Convention de Yaoundé comme au protocole n° 6. Elles font ensuite l'objet d'exposés portant sur leur opportunité et leur priorité relative. Elles sont enfin examinées sous l'angle de l'état des dossiers. Ainsi les représentants de la Commission peuvent-ils sur place indiquer à leurs interlocuteurs celles des actions qui leur paraissent immédiatement susceptibles d'être proposées au F.E.D.; celles qui peuvent bénéficier d'un préjugé favorable, mais gagneraient



En Afrique sahélienne, le problème de l'eau conditionne le développement économique et social.



Travaux pour le réseau d'assainissement pluvial de la ville de Cotonou au Dahomey.

à bénéficier d'un meilleur éclairage; celles sur lesquelles ils ne sauraient prendre position en l'absence d'éléments d'appréciation essentiels; celles enfin qui ne leur paraissent pas acceptables dans le cadre du F.E.D., soit parce que non autorisées par les textes, soit parce que, d'une priorité apparemment incertaine, elles immobiliseraient des moyens financiers peut-être plus utiles ailleurs.

L'opportunité d'une telle programmation n'a guère besoin de justification : elle permet à l'Etat associé de disposer aussi vite que possible d'une vue d'ensemble de l'aide possible du F.E.D. Elle fournit à la Commission une estimation de la demande globale à laquelle le F.E.D. sera confronté, lui donne quelques indications sur la répartition sectorielle prévisible et l'autorise à entreprendre une première ébauche de son programme de travail.

D'aucuns s'effrayeront d'une programmation susceptible d'engager l'avenir cinq ans à l'avance. Aussi faut-il préciser qu'il ne s'agit pas là d'un carcan. Bien que les deux parties aient un intérêt évident à ce qu'elle ne soit pas bouleversée de fond en comble ni même trop fréquemment modifiée, cette programmation reste suffisamment souple pour que les modifications de priorité ou des substitutions de projets demeurent possibles, à la demande d'un gouvernement

confronté à des situations nouvelles. C'est un des traits particuliers de cet aspect de l'association que constitue la coopération financière et technique que d'autoriser et même d'encourager la concertation permanente sur les actions à entreprendre. C'en est ici le premier exemple mais non le seul !

Il n'en est pour preuve que **l'instruction à laquelle conduit l'examen des dossiers de projet**. Cette instruction est menée par les services de la Commission, dans certains cas par ceux de la Banque Européenne d'Investissement, en vue de présenter aux instances communautaires les propositions de financement sur les disponibilités du F.E.D. : elle porte essentiellement sur les **justifications économiques et sociales** du projet ou programme considéré, sur la capacité de la structure bénéficiaire de donner son plein effet à l'investissement et de retirer le fruit escompté de l'opération, sur l'adaptation de la conception technique à l'objectif recherché, notamment aux besoins à satisfaire.

Vue sous cet angle, cette procédure est étroitement liée à l'idée de saine gestion du F.E.D. dont la responsabilité incombe à la seule Commission. C'est du jugement que ses services (et parfois ceux de la B.E.I.) porteront sur le projet que dépendra sa décision de financement. S'il y a erreur

d'appréciation conduisant à un financement inadapté à l'objectif recherché, la responsabilité ne saurait en être imputée à l'autorité ayant proposé le projet mais à celle à laquelle il revient de le juger et de s'entourer ce faisant de toutes les précautions. Ceci, d'autant plus que cette erreur peut conduire à un gaspillage que l'étroussure relative des ressources du F.E.D. impose d'éviter.

De cette notion de responsabilité du bon emploi du F.E.D. naissent, on le conçoit, les exigences des instances communautaires en matière de constitution des dossiers de projet ou de programme. Pour qu'un jugement soit solidement étayé, il faut qu'il se fonde sur des renseignements souvent très variés que la Commission n'est pas à même de recueillir elle-même sans risquer de s'introduire abusivement dans les domaines relevant de la souveraineté de l'Etat associé. C'est donc à l'Etat associé à faire sienne cette recherche à partir de critères sur lesquels les textes relatifs à la coopération financière et technique — et notamment le Règlement de la Commission — attirent spécialement l'attention.

Que certains renseignements essentiels viennent à manquer au dossier, voici l'instruction retardée. Et la procédure injustement mise en cause, du fait même de sa lenteur.

Pour parer dans la mesure du possible à ces aléas, le deuxième et le troisième F.E.D. se sont vus, à la différence du premier, octroyer la possibilité de **financer des actions d'assistance technique préalable, concomitante et postérieure aux investissements**. Ce recours à l'assistance technique extérieure relève cependant de la décision de l'Etat associé. La Commission ne peut elle-même envisager d'y recourir, au bénéfice de telle opération déterminée, sans s'être au moins assurée de l'accord préalable du pays concerné.

Cette assistance, au stade de l'instruction, s'exerce par la mise à la disposition de l'Etat demandeur d'experts ou de bureaux d'études susceptibles de fournir à son administration les éléments dont elle a besoin pour parfaire un dossier de présentation de projet et qu'elle n'est pas en mesure de se procurer seule, qu'il s'agisse d'enquêtes de nature économique ou sociale comme de l'établissement d'avant-projets techniques et de dossiers d'exécution.

C'est au gouvernement que revient essentiellement la responsabilité de déterminer l'étude ou l'enquête à entreprendre, d'en préciser les contours, d'en suivre l'exécution et d'en apprécier les résultats. Aussi est-ce à lui qu'il revient de conclure les contrats, que la Commission contresigne seulement parce que le F.E.D. assure le paiement des prestations. Mais il va sans dire que, du fait que les études sont entreprises pour fournir à la Commission les éléments d'appréciation estimés par elle indispensables, il appartient aux services du F.E.D. de se concerter avec les autorités compétentes de l'Etat associé d'abord sur la définition des prestations à demander à l'expert ou au bureau ensuite sur les conclusions des rapports d'étude ou d'expertise : la sûreté et la rapidité de l'instruction ne peuvent que gagner à cette concertation.

On a beaucoup, sur ce point de procédure, critiqué la Commission pour s'être réservé le droit de choisir elle-même les bureaux ou experts chargés d'opérations d'assistance technique.

On ne peut cependant négliger le fait que si la Commission choisit, le gouvernement est, dans tous les cas, consulté sur ce choix. Il demeure libre de l'agréer ou de le refuser. On admet généralement que le choix puisse être laissé à la Commission pour lui permettre une répartition équitable des contrats entre les organismes d'étude ou d'expertise des Etats-membres et des Etats-associés que, seule, elle est à même d'organiser et de réorienter en cas de nécessité.

On pourrait concevoir, qu'à l'inverse, le Gouvernement choisisse et la Commission agréée. Mais la Commission n'aurait-elle pas alors, à un moment ou à un autre, à refuser son agrément du fait de la rupture probable de ce nécessaire équilibre de répartition? Qu'y gagnerait-on en temps et en efficacité? Si le danger d'un recours accidentel à des bureaux incompetents existe d'un côté comme de l'autre, il est moindre cependant du côté de la Commission qu'une expérience déjà longue et très diversifiée met à même de porter des jugements de valeur étayés par de nombreux constats.

A propos de cette phase de procédure s'instaure un débat plus important encore. Certains, parmi nos associés, estiment que les exigences de la Commission sont telles, avant qu'elle ne se décide à financer un projet, que des actions estimées prioritaires peuvent gravement s'en trouver compromises. Dans le même ordre d'idées, les réticences du F.E.D. à prendre position sur des projets dont il juge les dossiers incomplets laissent trop longtemps les gouvernements dans l'incertitude d'un financement communautaire et gêne considérablement leur programmation. Dès lors, une tendance se dégage en faveur d'une accélération de la procédure d'instruction que rendrait possible de moindres exigences dans le domaine des justifications économiques ou financières aussi bien que dans celui des conceptions techniques qui à ce stade pourraient être moins élaborées...

Pour séduisantes qu'elles soient en raison même de la réputation de rapidité qu'elle vaudrait — momentanément — au F.E.D., ces propositions n'ont jamais paru pouvoir être retenues aussi bien par la Commission que par les hauts responsables des Etats associés. L'expérience montre en effet plus qu'abondamment à quels échecs retentissants sont exposés des projets trop légèrement étudiés dans leurs conséquences économiques et sociales ou encore mis à exécution avant qu'en aient été réglés tous les aspects techniques. Il y a dans chaque cas ou gaspillage d'argent ou gaspillage de temps, le plus souvent les deux à la fois. Aussi paraît-il sage de s'en tenir au choix actuel d'une instruction suffisamment approfondie pour aboutir à l'exécution rapide de projets fonctionnels et efficaces plutôt que d'une instruction légère risquant de déboucher sur une exécution difficile et des réalisations inadéquates.

Mais parallèlement le légitime désir qu'éprouvent parfois les gouvernements des Etats-associés de voir réaliser dans le moindre temps certains projets dont l'urgence leur apparaît manifeste ne saurait être négligé. Aussi les services du F.E.D. se maintiennent-ils en contact avec ceux des Etats-associés, tant à l'occasion de missions sur place, que lors de réunions à Bruxelles, en vue de limiter au minimum

Cette décision intervient **cas par cas au vu d'une proposition de financement** élaborée au terme de l'instruction par les services du F.E.D. Même lorsqu'il s'agit de propositions élaborées par la Banque Européenne d'Investissements (bonification d'intérêts, prises de participation à des capitaux à risques), elle émane de la Commission dès lors qu'il est fait appel aux ressources du F.E.D.



acceptable les exigences qu'impose l'instruction du dossier et d'accélérer la fourniture des éléments indispensables. La concertation, tout au long de cette période où s'élaborent les chances de réussite de chaque projet, a toujours abouti à des résultats dont l'une et l'autre partie ont pu se satisfaire.

Le financement

Au stade suivant, celui de la **décision de financement**, la procédure du F.E.D. cesse de concerner les Etats-associés pour devenir purement communautaire et s'orienter vers un objectif unique : convaincre les instances qui participent à la décision de l'opportunité du financement.

C'est dans la proposition de financement — document communautaire interne — que se trouvent rapportées les justifications du projet, exposés les moyens choisis pour atteindre les objectifs, calculée, s'il y a lieu, la rentabilité interne de l'opération, examinés les effets à en attendre, jugée la conception technique, déterminés les coûts probables, établies les conditions particulières dont doit être assorti le financement, etc...

C'est sur les données de ce document que **le Comité du F.E.D. doit émettre un avis avant que la Commission ait à se prononcer**. Ce Comité, institué par l'accord interne intervenu entre les Etats-membres pour le financement et la gestion des aides de la Communauté, est présidé par un représentant de la Commission mais composé essentiellement de représentants des six Etats-membres qui seuls ont droit de vote. Il se prononce à la majorité qualifiée de 67 voix sur 100, l'Allemagne et la France ne pouvant

à elles seules faire cette majorité et l'une des deux seule avec le Luxembourg suffisant pour l'empêcher. Ses réunions dépendent du rythme de l'instruction des projets. Elles sont pratiquement mensuelles. Ses membres disposent d'un délai d'examen de trois semaines avant chaque réunion. Ils utilisent généralement ce délai à prendre les avis de leurs administrations nationales concernées par tel ou tel aspect des projets inscrits à l'ordre du jour.

Les propositions ayant reçu un avis favorable du Comité sont soumises à la décision de la Commission par une procédure écrite et sont réputées approuvées si dans le délai imparti aucun des neuf membres de la Commission n'a exprimé de réserves.

Celles qui n'ont pu bénéficier de l'avis favorable du Comité peuvent être soit purement et simplement retirées, soit soumises par la Commission au Conseil des Ministres pour décision définitive.

Toute proposition ayant fait l'objet d'une décision de financement de la Commission — exceptionnellement du Conseil des Ministres — donne immédiatement lieu à l'établissement d'une **Convention de financement** établie par les services du F.E.D. pour être présentée à la signature du gouvernement ayant introduit la demande.

On pourrait s'étonner quelque peu de cette décision « à double détente » et trouver la Communauté bien précautionneuse en la matière. En fait on doit être conscient que si la Commission gère le F.E.D., dans le sens le plus large du terme, celui-ci — pour l'instant du moins — n'est pas alimenté par des ressources communautaires mais bien par les budgets des Etats-membres : dès lors, il est normal qu'au moment de l'élaboration de décisions d'un montant souvent important, ces mêmes Etats puissent exercer un droit de regard sur l'utilisation des fonds et éventuellement émettre des avis sur la qualité et l'opportunité des dossiers. C'est la raison même du Comité du F.E.D. L'expérience déjà longue de cet organisme prouve sa large compréhension des problèmes du développement en même temps que son goût marqué pour les solutions constructives en dehors de toute position doctrinale.

L'exécution du projet

L'exécution d'un projet financé par le F.E.D. commence dès la signature de la Convention de Financement. C'est cet acte juridique qui fait la loi des parties et qui les associe à une même réalisation. Mais c'est aussi dès ce moment que réapparaissent, dans les procédures du F.E.D., les responsabilités gouvernementales des Etats-associés. Elles sont considérables. On peut même dire essentielles.

De même que la Communauté ne peut disposer des ressources du F.E.D. pour les affecter à des opérations non déterminées à l'avance et distribuer en quelque sorte des

chèques « en blanc », de même elle ne peut affecter ces ressources à la livraison de projets « clés en mains » qu'elle réaliserait selon ses propres conceptions en s'assurant seulement de l'accord des Etats bénéficiaires.

On voit vite à quoi conduirait un tel transfert de responsabilités. Les Etats-associés, même s'ils s'en trouvaient administrativement soulagés s'en sentiraient politiquement diminués. L'esprit même de l'Association en serait atteint en profondeur, car nos associés n'y verraient qu'un manque de confiance dans leur capacité et peut-être même une volonté d'ingérence très vite insupportable.

D'autre part, combien insoutenable serait la prétention communautaire européenne de vouloir, à des milliers de kilomètres de distance, face à des données géographiques, sociologiques, économiques et politiques qu'elle ne pourrait toujours que très imparfaitement cerner, juger de l'adaptation de la réalisation proposée aux besoins, trancher de sa conception technique et des modalités d'exécution. Quels que soient les moyens mis en œuvre et leur qualité, les ouvrages ainsi livrés ne rencontreraient que très rarement l'adhésion des gouvernements et des utilisateurs...

Dès lors, les procédures que déclenche l'exécution d'un projet : établissement du cahier des charges et du dossier d'appel d'offres, dépouillement des offres, attribution et passation des marchés, surveillance des travaux, dépassement des crédits, réceptions provisoire et définitive, réclamations..., pour classiques qu'elles soient dans leur essence même, ont-elles cette originalité d'obliger, à tous les stades, les parties non seulement à une concertation mais à une véritable entente, l'une ne pouvant agir sans s'être assurée de l'assentiment de l'autre.

Il en est ainsi de la Convention de financement. C'est la charte du projet. Elle en définit le cadre financier, en analyse les coûts, en fixe les modalités de réalisation. Mais si elle fixe également les conditions particulières auxquelles est lié le financement, encore faut-il noter que ces conditions sont préalablement soumises par la Commission à l'examen et à l'acceptation du gouvernement co-signataire de telle sorte qu'elles ne constituent jamais autre chose que l'expression d'une commune volonté.

L'engagement financier pris par la Commission lors de la signature de la Convention correspond au montant des crédits estimés nécessaires à l'opération : car le but de cet acte juridique est bien de parvenir à l'entière réalisation du projet ou à la complète exécution du programme visé. Ces crédits constituent un plafond. Si, à la clôture, il s'en dégage un reliquat, ce reliquat ne saurait en principe être affecté à améliorer l'opération. Il retombe à la masse et devient disponible pour le financement d'autres actions dans le même pays. Si, au contraire, il y a un dépassement de coût, il est indispensable que l'Etat bénéficiaire prenne conscience suffisamment tôt de la probabilité et de l'importance de ce dépassement pour en demander la couverture financière à la Commission, à moins qu'il ne puisse proposer des aména-

gements susceptibles de conduire à des économies sans pour cela modifier les objectifs ou la nature de l'opération. Cette demande officielle de financement fait l'objet d'une instruction de la part des services du F.E.D., selon la procédure applicable aux projets et programmes et, si elle est approuvée, donne lieu à un avenant ou à un nouvel acte juridique.

Dès l'entrée en vigueur de la Convention de financement, l'Etat-associé signataire doit faire son affaire de l'établissement du **cahier des charges** et plus généralement du **dossier d'appel à la concurrence**. En ce qui concerne le F.E.D., si les administrations nationales peuvent lancer les appels d'offres selon leur propre législation en la matière, il y a cependant un principe fondamental, déjà inscrit dans le traité de Rome (article 132/4) et repris dans les deux Conventions de Yaoundé, auquel tous les financements F.E.D. sont soumis : celui que la participation aux adjudications et fournitures demeure constamment ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales ressortissant des Etats-membres et des Etats et Pays associés. L'accès des entreprises aux marchés financés par le F.E.D. est donc placé sous le signe de la concurrence et s'effectue — sauf dans certains cas spéciaux — par le moyen de **l'appel d'offres international** ouvert.

Ainsi doit être, en principe, assurée de triompher l'offre conforme estimée économiquement la plus avantageuse pour l'Etat bénéficiaire et, le plus souvent, la moins dispendieuse pour le F.E.D. et se trouver aussi écartée toute suspicion de partialité de la part de la puissance publique. Reste sans doute le reproche fait généralement à l'aide « liée ». Mais l'aide du F.E.D. tout en n'ouvrant de possibilités qu'à une concurrence de caractère régional (Etats membres et Etats associés) est cependant, dans ce domaine, bien moins restrictive que la quasi totalité des aides bilatérales.

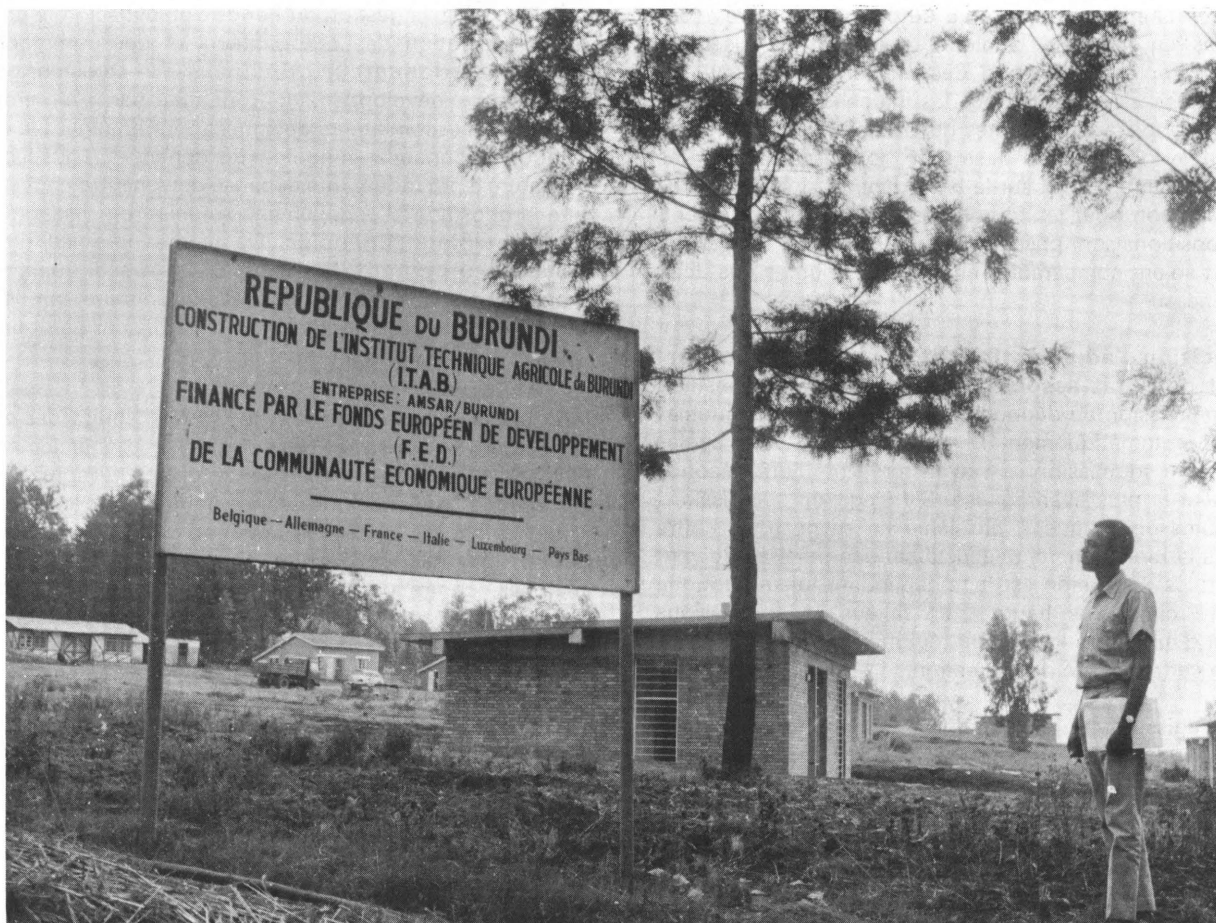
Elle peut s'ouvrir plus largement dans le cas d'appels d'offres conjoints avec des institutions internationales telles que la B.I.R.D. Mais surtout — et c'est là une innovation de l'actuelle Convention d'Association — elle peut, sans être restrictive, adopter également des dispositions qui rendent l'accès aux marchés de fournitures du F.E.D. plus facile aux entreprises de production industrielle ou artisanale des Etats et Pays associés : il s'agit là d'une protection de ces entreprises qui constitue, certes, une entorse au principe de l'offre la plus avantageuse et à la règle d'égalité des conditions, mais instituée dans le but louable de favoriser au maximum le développement de la production locale ou régionale des Etats-associés. Le degré de protection est décidé cas par cas par la Commission après avis du Comité du F.E.D. Il peut atteindre 15 %.

La règle d'égalité de concurrence — ainsi tempérée en faveur des entreprises des Etats associés participant à des marchés de fournitures — régit de façon permanente toutes les dispositions qui précèdent le choix des attributaires : l'établissement du cahier des charges, la constitution du dossier d'appel à la concurrence, le lancement et la publicité de chaque appel.

Pour ce qui concerne le cahier des charges, longtemps les marchés du F.E.D. ont été soumis à la réglementation de chacun des Pays associés en matière de marchés publics. Mais il est vite apparu que, sans un effort particulier nouveau, cette réglementation souvent diversifiée et très touffue risquait à la longue de décourager les entreprises européennes, obligées parfois à faire des recherches de textes et des traductions ardues alors que mieux connue des entreprises installées, elle leur valait un avantage certain sur le plan de la concurrence. C'est la raison pour laquelle la Commission s'est attachée à proposer et à faire adopter d'abord par les instances européennes ensuite par les institutions paritaires de l'association un **cahier général des charges applicable à tous les marchés du F.E.D.** : il s'agit là non seulement d'une réduction à un commun dénominateur de toutes les réglementations existantes pour les marchés publics dans les pays associés, mais aussi d'une certaine modernisation. Le cahier général des charges applicable aux marchés du F.E.D. fait actuellement partie de la législation de onze Etats-associés sur dix-neuf, la procédure de promulgation étant en cours chez les autres.

Quant au **cahier des prescriptions spéciales**, qui précise le contenu technique et comporte un certain nombre de clauses administratives propres à l'opération financée, c'est à partir de son contenu que doivent s'établir essentiellement les offres. Il est donc essentiel, d'une part, que la description technique des prestations soit exposée de façon aussi détaillée que possible, mais que, d'autre part, une telle description n'aboutisse pas — notamment dans les marchés de fournitures — à favoriser une technique ou fabrication déterminée et à fausser ainsi, obliquement, le jeu de la concurrence. La tâche n'est pas toujours aisée. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre des dispositions du Protocole n° 6 annexé à l'actuelle Convention de Yaoundé, les Etats associés peuvent — dans de tels cas — solliciter de la Commission l'octroi d'une coopération technique sous la forme d'une mise à disposition d'experts ou de bureaux spécialisés ayant pour charge temporaire la mise au point des documents d'appel à la concurrence et devant tout spécialement veiller à ce que leur rédaction ne comporte aucun élément de discrimination pour les entreprises. La Commission s'emploie de son côté à trouver pour certaines catégories de fournitures (engrais, produits phytosanitaires...) des descriptions standardisées fondées sur les effets recherchés plutôt que sur les caractéristiques propres des produits.

C'est toujours ce souci permanent de l'égalité de concurrence qui fait donner aux financements du F.E.D. **la plus large publicité possible**. La décision de financement prise par la Commission fait l'objet d'une publication au Journal Officiel des Communautés et d'un communiqué de presse diffusé par le Porte-parole aux agences de presse et journaux spécialisés des Etats-membres et Etats-associés. Il en est de même pour la Convention de financement, dès sa signature. Quant aux dossiers d'appel à la concurrence, une fois établis par les Administrations nationales des Etats associés et approuvés — notamment sous l'angle du respect de la concurrence — par les services de la Commission, ils font l'objet d'une publication simultanée dans le Journal Officiel



des Communautés et dans le Journal Officiel du pays bénéficiaire. Ils sont en outre communiqués aux représentations consulaires des Etats-membres dans ce pays et repris dans les journaux d'annonces spécialisés tant des Etats membres que des Etats associés. Le dossier d'appel à la concurrence lui-même est tenu à la disposition du public pour consultation sur place dans les services du F.E.D. à Bruxelles, dans les six capitales et à différentes autres adresses. Les soumissionnaires peuvent ainsi, s'ils le désirent, consulter les cahiers des charges, les plans et les devis en des points qui leur sont précisés dans la publicité donnée à l'appel d'offres, avant de décider de commander le dossier.

Ils disposent ordinairement d'un délai pour le dépôt de leur offre qui permet aux moins favorisés par la distance ou par la langue, de procéder à toutes les enquêtes ou demandes de renseignements complémentaires dans un laps de temps raisonnable et sans risquer de se trouver forclos. En outre, et pour éviter aux soumissionnaires toute perte de temps et toute erreur d'appréciation des conditions locales, les Etats-associés à la demande de la Commission adjoignent aux dossiers d'appel d'offres une note d'informations générales portant notamment sur le régime douanier et fiscal et sur les droits qui frappent l'admission temporaire de certains matériels nécessaires aux travaux.

Ainsi, pendant cette phase de procédure au cours de laquelle se construit la « mécanique » qui va permettre l'exécution proprement dite du projet, constate-t-on une fois de plus la conjonction des efforts de l'Etat associé et de la Commission. Au premier, la tâche essentielle de prévoir les conditions et d'agencer les moyens qui détermineront l'offre de l'entreprise et par delà la bonne réalisation du projet. A la seconde, plus particulièrement celle non moins importante de veiller à ce que joue la plus large concurrence en une égalité de chances aussi parfaite que possible. Aux deux parties ensemble enfin l'établissement d'un calendrier qui puisse raccourcir aux maximum le temps précédant l'ouverture du chantier ou le début de la réalisation.

A l'expiration du délai laissé aux entreprises pour élaborer leur offre (en général, 4 mois pour les marchés de travaux et 3 mois pour les marchés de fournitures), les autorités habilitées de l'Etat associé procèdent, d'abord, au dépouillement et à la comparaison des offres, prennent la décision d'adjudication et puis établissent et passent le marché.

La comparaison des offres est confiée à une Commission administrative de dépouillement des offres. Pour les marchés de travaux cette comparaison ne pose pas de problème. Pour chaque solution prévue au

cahier des charges (ou variante autorisée) les offres sont exprimées en monnaie locale et peuvent être aisément comparées après vérification des éléments de calcul sur lesquels elles s'appuient. Pour les marchés de fournitures, les offres sont examinées après qu'elles aient été converties en monnaie locale, sur la base CAF hors fiscalité pour les fournitures à importer, et sur la base départ usine hors taxes à la production pour les fournitures fabriquées localement. Des dispositions sont prises également pour que les frais de transport soient comparables entre les fournitures des deux provenances.

La décision d'adjudication est du ressort du gouvernement de l'Etat associé. Elle est prise sur proposition de la Commission de dépouillement des offres. L'adjudication doit automatiquement revenir, toutes choses égales d'ailleurs, au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. S'il s'agit du soumissionnaire moins disant aucun problème ne se pose. Si l'offre n'est pas la moins chère, des justifications précises doivent être fournies. Exception est faite cependant lorsque joue la clause — citée plus haut — en faveur de soumissions émanant d'industries locales ou régionales pouvant prétendre à un certain degré de protection.

Qu'il s'agisse du dépouillement et de l'analyse des offres comme du choix de l'adjudicataire définitif, la Commission des Communautés Européennes ne saurait, dans son rôle de gestionnaire du F.E.D., se désintéresser des conclusions de ces travaux. Elle est donc règlementairement présente, par l'un de ses agents habilités, aux travaux de la Commission de dépouillement et en constate la régularité, eu égard aux règles d'égalité de la concurrence. Elle entérine le choix provisoire de l'adjudicataire par le Gouvernement, sauf si ce choix ne lui apparaît pas correspondre à l'offre économiquement la plus avantageuse. Dès lors, soit par le canal du représentant sur place du F.E.D., soit par des correspondances directes, elle recherche avec le Gouvernement une solution qui fasse l'accord des deux parties ou en cas de difficultés majeures envisage avec lui les dispositions à prendre pour relancer la consultation. Il en est de même quand l'offre la moins disante dépasse le montant de l'engagement prévu pour le marché en cours.

L'accord réalisé sur l'adjudicataire, il reste aux autorités administratives du pays bénéficiaire à établir et à notifier le marché : ceci se fait sans autre intervention de la Commission que le visa de son représentant sur place qui s'assure préalablement de l'existence des crédits, de la régularité et de la conformité de l'engagement eu égard à la Convention de financement, et à la réglementation du F.E.D.

Mais au moment où commence concrètement l'exécution, qu'il s'agisse de l'ouverture de chantiers, de la livraison de fournitures, de la mise en place de dispositifs d'encadrement..., il devient opportun de concrétiser également les organes qui, du côté du F.E.D. comme des Gouvernements bénéficiaires, doivent assumer, dans le cadre d'attributions précises, la responsabilité administrative, technique et financière de cette exécution.

A Bruxelles, la gestion du Fonds s'établit selon le principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables. Il existe un **Ordonnateur principal**, — le Directeur général de l'aide au développement —, nommé par la Commission et assisté d'ordonnateurs délégués, pour engager les crédits et pour ordonnancer et liquider les dépenses. Tous les actes de nature à provoquer une dépense doivent être couverts par une proposition d'engagement soumise au visa préalable du **Contrôleur financier**. De même pour les titres de paiement, un **comptable du F.E.D.** est seul qualifié pour manier les fonds, en assurer la conservation, prendre en charge et régler les titres de paiement émis par l'ordonnateur et visés par le Contrôleur financier.

Dans chaque Etat associé, le Gouvernement désigne de son côté un **ordonnateur local** — généralement un Ministre — qui, dans la limite des crédits qui lui sont délégués par chaque Convention de financement, engage les dépenses. Il lui revient de lancer les appels d'offres, de recevoir les soumissions, de notifier les adjudications, de signer les marchés, contrats et devis, d'en assurer notification à la Commission (par le canal du Contrôleur délégué, représentant sur place du F.E.D.) ainsi qu'au Payeur-délégué. C'est à lui que revient le soin de saisir l'ordonnateur principal des dossiers d'appels d'offres et du résultat des soumissions. C'est à lui qu'incombe enfin la charge d'établir les dossiers de paiement assortis de leurs pièces justificatives.

A côté de l'ordonnateur local, quand il ne se confond pas avec lui, se place le **maître-d'œuvre** du projet, autorité de l'Etat associé — dont le choix varie en fonction de la nature de l'opération. C'est au maître-d'œuvre qu'incombe la direction et la surveillance des travaux, donc le contrôle direct de l'exécution. C'est lui qui donne les ordres de service, vérifie les décomptes et les droits acquis, prend position sur les réclamations de l'entreprise, prononce les réceptions provisoire et définitive des ouvrages. Le gouvernement, s'il le juge utile en raison de sa pénurie en cadres compétents, peut demander à la Commission, soit dans le projet lui-même, soit hors du cadre financier du projet, que des techniciens soient adjoints au maître de l'œuvre — individuellement ou au sein d'un bureau — pour aider ce dernier à assumer la direction ou la surveillance des travaux sans cependant que l'expert ou l'équipe mis ainsi à la disposition de l'Etat associé puisse être substitué au maître-d'œuvre dans ses responsabilités quant à l'exécution du projet.

Auprès des autorités gouvernementales responsables, la Commission par un représentant sur place, le **Contrôleur délégué du F.E.D.**, assure pour son propre compte un contrôle technique et financier constant des opérations. Aucun engagement pris par l'ordonnateur local (marché, contrat, devis, acte quelconque impliquant la prise en charge d'une dépense par le F.E.D.) n'est opposable à la Commission s'il n'est, préalablement à sa signature, visé par le Contrôleur délégué. Celui-ci est saisi à cette fin des dossiers d'appels d'offres, des procès-verbaux de dépouillement des soumissions des projets de marché et plus géné-

ralement de tout acte pris par l'ordonnateur local pour l'exécution des marchés. Il vérifie les titres de paiement, avant de les viser et de les transmettre au payeur-délégué.

Parallèlement à cette tâche, le Contrôleur délégué exerce également, pour le compte de la Commission, le **contrôle de l'exécution technique** des projets. Il a, de ce fait, ainsi que ses collaborateurs techniciens, accès aux chantiers. Mais, afin d'éviter toute confusion dans les responsabilités, il n'intervient jamais directement auprès de l'entreprise qui demeure soumise aux seules instructions de l'ordonnateur local et du maître de l'œuvre. C'est avec ces seules autorités que s'établissent ses contacts concernant la marche des chantiers. Il rend compte trimestriellement à la Commission de l'état des travaux et assiste aux réceptions provisoires et définitives dont il signe les procès-verbaux.

Ainsi, tout au long de l'exécution des marchés, le visa du Contrôleur délégué du F.E.D. sur place conditionne l'exécution du paiement. Si les paiements doivent en règle générale être ordonnancés par les autorités responsables de l'État associé, ils sont effectués par la Commission, sans transiter par la comptabilité et le trésor des États-associés. Quand la Commission ne les effectue pas directement, elle le fait — c'est le cas le plus fréquent — par l'entremise d'un **Payeur-délégué** qui est généralement une institution financière choisie par elle et ayant une agence dans l'État associé. Le Payeur-délégué est responsable pécuniairement devant la Commission, en cas de négligence ou de faute grave.

Au terme de cet exposé, qui réussit la gageure d'être à la fois trop long et trop sommaire dans ses analyses, que conclure des procédures du F.E.D. ?

D'abord, une chose : c'est qu'**elles conduisent les partenaires à une collaboration et à un dialogue quasi permanents**. Une fois déposé dans le berceau communautaire, le projet se trouve en quelque sorte élevé par deux tuteurs attentifs à sa réussite : l'État lui-même et la Commission qui s'interrogent sans cesse sur son sort et étudient en commun le moyen de remédier à ses faiblesses, parfois même à ses maladies de langueur, pour l'amener à pleine maturité.

C'est un fait à souligner que, loin d'être source de discorde, les procédures du F.E.D. sont sans doute une des meilleures chances « d'entente cordiale » entre les autorités qui expriment les besoins et celles qui possèdent les moyens. Elles prouvent à l'évidence que, quoi qu'en disent les esprits chagrins, les États associés sont loin d'être des États assistés, mais bien de véritables partenaires œuvrant vers une même réussite.



Prélèvement d'un morceau de sol aggloméré : pré-bitumage de la route Afgoi-Baïdo en Somalie.

Même si ces procédures ne peuvent éviter par leur lenteur et leurs exigences certaines accusations de perfectionnisme, elles ont le mérite, le F.E.D. étant limité dans ses ressources, de contraindre qui doit s'y soumettre, du côté de la Commission comme du côté des États associés, à une stricte économie de moyens : elles donnent de la sorte aux dispensateurs de l'aide, comme à ses bénéficiaires, l'espoir de réaliser dans le cadre financier du F.E.D., malheureusement inextensible, le maximum d'actions profitables. Rien que pour cela, elles méritent l'absolution... sous la promesse qu'on les améliore encore.

Mais pourquoi s'y refuserait-on ?

P. CRISTOFINI



Le chemin de fer transcamerounais vu par un Américain

par M. JOHN SWENSON



Il y a dix ans, Bélabo ne figurait sur aucune carte de la République Fédérale du Cameroun. C'était un endroit isolé, comptant environ une douzaine d'habitants et situé à la lisière de la grande forêt qui couvre le centre-est du Cameroun, à près de trois cents kilomètres de Yaoundé, la capitale. En dehors de sa région immédiate, très peu peuplée, on pense que personne, sauf peut-être quelques administrateurs, ait jamais entendu parler d'un tel lieu.

Aujourd'hui, Bélabo compte 3 000 habitants et elle grandit très rapidement. Dans les rues, les marchands étalent leurs vêtements aux couleurs vives et leurs ustensiles

de cuisine en aluminium. Beaucoup de petites boutiques vendent de tout, depuis les cigarettes jusqu'à l'huile de cuisine. Quatre restaurants et une demi-douzaine de bars entretiennent un commerce actif. Une station d'essence sert une clientèle qui comprend des voitures et des camions qui transportent des marchandises et des gens en provenance des riches savanes du Cameroun ainsi que de la République Centrafricaine et du Tchad. Bref, Bélabo est une ville en pleine croissance. C'est le terminus de la première phase du Transcamerounais qui a été complétée en 1969, et le point de départ de la deuxième phase qui atteindra Ngaoundéré, à 327 kilomètres au Nord de Bélabo, en 1974.

Ce projet a le même côté romanesque que la construction de l'Union Pacifique aux États-Unis. Même les personnalités camerounaises et les ingénieurs français et italiens qualifient le Transcam de « far-west ». Aujourd'hui, naturellement, les chemins de fer sont construits à partir d'argent liquide et de caterpillars de ponts en acier, pré-fabriqués et de sections de rails, pré-assemblés. Cependant, si on parle en fonction de la réalisation et des résultats, l'histoire du Transcam est une histoire de frontières. Ici, comme aux États-Unis, au 19^e siècle, le chemin de fer est en train d'ouvrir un pays, de stimuler le commerce, d'assurer un transport et une communication rapides. Et, dans tous ces domaines, comme aux États-Unis, il y a un siècle, le chemin de fer apporte une contribution importante à la création d'un sentiment d'unité parmi les hommes partageant une terre commune. Le Transcam est prévu comme prolongement de l'ancienne et étroite voie coloniale qui lie Yaoundé au port de Douala. Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle. Jusqu'à l'intervention de la dépression et de la deuxième guerre mondiale, l'administration française avait prévu de prolonger la voie jusqu'à Fort-Lamy, liant ainsi le Tchad à la mer. Après l'indépendance, le Gouvernement camerounais n'a pas, non plus, été lent à se rendre compte de l'importance d'une nouvelle ligne pour la politique et l'économie futures de la nouvelle nation. Un coup d'œil rapide sur la carte suffit pour s'en rendre compte.

Le Cameroun est un pays aux contrastes frappants. Il est plus ou moins en forme de triangle avec une grande base qui s'étend le long d'une plaine côtière, basse et humide et couverte de la forêt équatoriale. Au Nord de la côte, la terre s'élève dans l'étroite savane jusqu'aux hauteurs du plateau central de l'Adamaoua et ses prairies et ses forêts de feuillus. L'air frais du plateau central fait place à la chaleur sèche du désert du Cameroun, où les petites collines de la savane s'aplanissent peu à peu jusqu'aux marécages autour du Lac Tchad.

La population de cette région comporte un ensemble de près de 200 tribus, parlant 24 langues africaines importantes. Le Sud est chrétien en grande partie, mais dans le Nord, qui représente 30 % de la population du Cameroun, les musulmans sont en très grande majorité.

Au moment de l'indépendance, en 1960, il y avait très peu de relations entre les différentes régions et peuples du Cameroun. Le commerce et la communication dépendaient de quelques routes en terre. Les voyages étaient difficiles même pendant la bonne saison, et, pendant les trois mois de la saison des pluies, le Nord était vraiment isolé. Les difficultés de transport et de communication étaient des obstacles à l'exploitation du coton, à l'élevage des bœufs ainsi qu'à l'exploitation du bois de la région interne. L'éducation, les soins médicaux et les autres services publics étaient longs à venir, et difficiles à administrer.

Tenant compte de ces données, le Gouvernement du Président Ahidjo a été amené à considérer la construction du

Transcam comme une question de très grande priorité. Le Président Ahidjo et ses conseillers sont réalistes, et tout a fait conscients des besoins opposés existants et des ressources limitées dont ils disposent pour le développement du pays. Ils ont entamé le projet en sachant très bien combien la construction d'un chemin de fer pèserait sur l'économie camerounaise, et combien de fonds devraient être retirés des autres projets. Combinant leurs calculs méticuleux avec leur foi dans l'avenir du Cameroun, ils ont pris la décision, en 1961, de prolonger le chemin de fer jusqu'à Ngaoundéré qui serait lié au Cameroun du Nord et aux pays avoisinants par une route bitumée ou du moins améliorée, et de commencer immédiatement le plan de la première phase du chemin de fer, qui traversera les 296 kilomètres entre Yaoundé et Bélabo.

En Europe et aux États-Unis, les hautes personnalités camerounaises ont trouvé du soutien pour leur projet et leur vision du Cameroun futur. Le Fonds Européen de Développement de la C.E.E., le service de l'A.I.D. du Gouvernement américain, et le Gouvernement français ont accepté d'y contribuer, au moyen de subventions, de prêts à long-terme et avec un intérêt très bas, pour financer le projet. Cette assistance tripartite est un des programmes multilatéraux en Afrique qui a le mieux réussi, et cela promet beaucoup pour les relations futures entre les pays développés et ceux qui sont en voie de développement.

Pour la première phase, les Américains ont contribué pour 7 400 000 dollars, soit 20 % environ des 31 millions. Cette assistance a été apportée sous la forme d'un prêt avec un intérêt de 0,75 %, et dont le remboursement devra commencer dix ans après l'achèvement du projet et être terminé au bout de dix ans. Quant à la deuxième phase, l'A.I.D. a contribué pour 12 millions de dollars, soit environ 25 % du total de 48 millions. C'est aussi un prêt à long terme remboursable selon les mêmes conditions mais avec un intérêt de 2 %.

Les offres pour la première phase ont été acceptées en 1963. COGEFAR, l'énorme « conglomération » italienne de construction, a obtenu le contrat et a commencé le travail l'année suivante. En avril 1969, à peine quatre mois au-delà de la date fixée pour l'achèvement du travail, la ligne était en fonctionnement. Le travail commença immédiatement sur la deuxième phase afin de relier Bélabo à Ngaoundéré, à 327 kilomètres au Nord.

Jusqu'à maintenant, le Transcam laisse une impression de progrès régulier et ordonné : ce n'est pas une fausse impression. Cependant, elle semble obscurcir certains problèmes très réels au sujet de ce projet gigantesque. Ce sont des problèmes qui valent la peine d'être examinés en fonction du travail maintenant en cours dans la deuxième phase, étant donné qu'une grande partie de la réalisation pratique et de l'aventure dont il s'agit dans la construction de ce chemin de fer consiste à vaincre les obstacles de la nature.



Cependant, au moment des grandes pluies de la saison des pluies, elles deviennent rapides, débordantes et provoquent de grandes fissures dans la terre. Pour assurer la stabilité du lit des rails, mille ponceaux d'un diamètre de 80 cm à 4 mètres seront construits le long de la deuxième phase. Ces ponceaux comportent 6 000 tonnes d'acier ondulé achetées à la « U.S. Steel » pour 10 millions de dollars.

La plus grande partie du plateau est composée de quartzite sableux et poreux qui est très susceptible à l'érosion causée par la pluie ou l'eau de surface, et, souvent il y a des blocs in-

Du point de vue technique, ces obstacles sont rudes. La ligne entre Bélabo et Ngaoundéré fait pratiquement toute la largeur du plateau de l'Adamaoua. C'est un terrain à relief en pointe, comportant une chaîne pratiquement ininterrompue de collines et de vallées. Tout le pays est recouvert d'une végétation abondante. La préparation du « lit » des rails exige un défrichage important, préliminaire, de cette brousse (ce qui implique souvent l'extraction d'arbustes gigantesques appartenant à la famille des mohoganies). Une fois le défrichage achevé, beaucoup de terre doit être terrassée, déplacée et travaillée en surface, avant que les rails puissent être déposés. De tels projets sont souvent compromis par le climat changeant de la région dont les pluies intenses et imprévisibles détruisent souvent les travaux de la terre et rendent les routes impraticables.

Quatre grands fleuves traversent lentement le pays, passant à plusieurs reprises sur la ligne de la voie. A chaque passage, des supports doivent être placés pour les ponts. Quelques 32 ponts en acier et en béton, dont la longueur sera de 5 à 180 mètres de long, seront construits pendant la deuxième phase du Transcam, alors que 47 ont été nécessaires dans la première.

Il y a des ruisseaux et des rivières dans presque toutes les vallées le long du trajet de la voie ferrée. Pendant 8 mois de l'année, les eaux coulent lentement et tranquillement.

stables de granite en surface comme en profondeur. Dans de tels emplacements, des remblais abrupts, terrassés à des niveaux différents, sont nécessaires pour assurer la protection contre l'érosion. Dans le lit des rails, le sol pauvre doit être retiré ou dégagé à la dynamite. Tout ce travail exige beaucoup de temps et de soins, mais il est nécessaire à la stabilité de la voie.

La construction actuelle comporte des difficultés pratiques d'aussi grande importance. La simple distance à parcourir pose des problèmes de logement, de transport, etc... Ce problème est accentué par le fait que le pays est peu peuplé et les routes praticables peu nombreuses. Pratiquement, tout le matériel de construction doit provenir de Yaoundé ou de Douala, ainsi que les fournitures médicales et la nourriture nécessaire. Par conséquent, il a été nécessaire de construire une route le long de la deuxième phase afin de faire venir l'équipement et le matériel de construction ainsi que le ravitaillement pour les 2 500 travailleurs.

Il y a peu de villages sur le trajet et les villes sont inexistantes. Pour cette raison, les écoles, les hôpitaux, le logement, les ateliers de réparation et les garages, et même les lieux de loisirs doivent être construits sur place. Tout ceci représente un effort énorme mais aussi une contribution solide pour l'avenir de cette région. Les maisons, les hôpitaux et les

écoles seront mis à la disposition des habitants locaux, après que l'équipe de construction sera partie.

Des obstacles restent encore, mais le travail continue régulièrement. Cent kilomètres de rails ont été posés et ballastés dans la deuxième phase du Transcam. La route jusqu'à Ngaoundéré est presque terminée et le travail sur la voie la suit de très près.

Tout le long de la ligne, des culées sont posées et des ponceaux sont enfoncés solidement dans leur fondation. Des gigantesques tracteurs Caterpillar, des trieurs et des piocheuses motorisées préparent le lit de la voie; 14 gare-entrepôts ont été construits à Bélabo et d'autres le seront bientôt. Chaque jour, deux autorails modernes remplis de passagers font le trajet entre Bélabo et Yaoundé.

Mais la conséquence la plus marquante de la première phase du Transcam a été l'ouverture du Cameroun Oriental. L'Est était une région riche en bois et en cacao, très favorable à l'élevage mais peu peuplée et à peine exploitée, jusqu'à la construction du chemin de fer. Tout change maintenant. La vague d'activité qui a créé Bélabo au début de la construction de la voie se prolonge encore. Des camions y passent tous les jours transportant d'énormes bûches de Sapeli pour l'exportation, parfois sur une distance de 200 kilomètres. Les scieries produisent du bois de construction ainsi que des lattes qui sont destinées à la fabrication de caisses d'emballage pour les fruits et légumes de la France et de l'Espagne et ces caisses sont rangées le long du quai du Bélabo attendant leur expédition à Douala puis vers l'Europe.

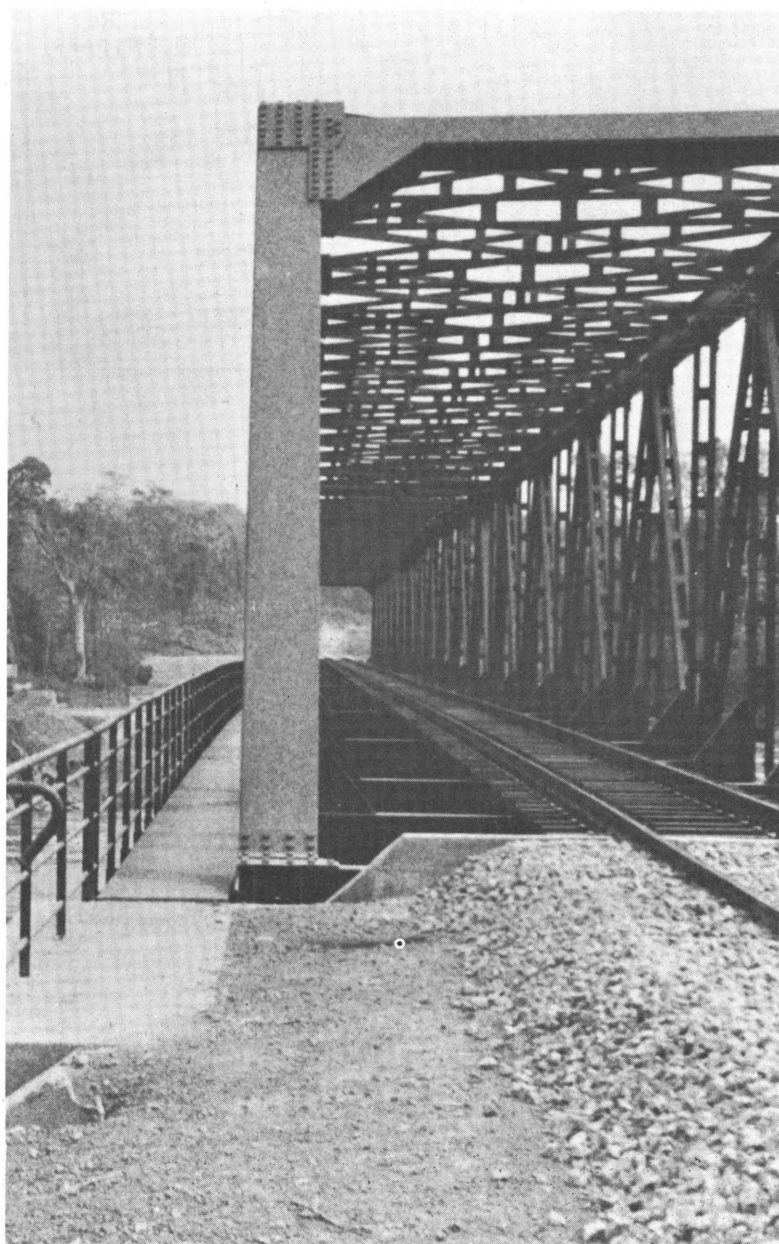
Ces activités seront sans doute augmentées avec l'achèvement de la deuxième phase. Ce n'est pas une exagération que de dire qu'il est probable que Ngaoundéré deviendra une espèce de Chicago Camerounais. Des parcs à bétail et des pâturages qui s'étendent sur plusieurs kilomètres sont déjà prêts à recevoir les bœufs et les moutons des troupeaux de l'Adamaoua et du Nord. Quatre kilomètres carrés de terre ont été défrichés pour la construction de 10 entrepôts (soit une surface totale de 25 000 mètres carrés) qui devront emmagasiner les balles de coton et les sacs d'arachides en route pour les marchés internationaux ainsi que les produits en provenance de Douala et en route pour les villes du Nord Cameroun.

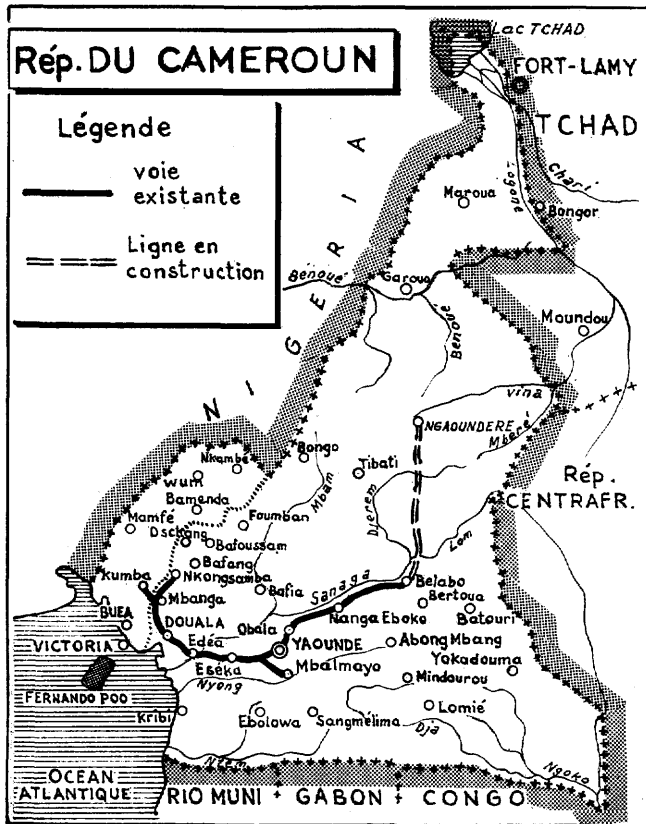
On sent aussi la présence du chemin de fer dans la vie quotidienne des gens. Près de 2 500 Camerounais travaillent pour la construction du Transcam; beaucoup d'entre eux sont devenus experts dans le domaine de la technique moderne en industrie de construction lourde. Il y a bien d'autres nouvelles professions dans les scieries et dans les carrières qui doivent produire 400 000 traverses pour les rails, en bois camerounais, et près de 300 000 mètres cubes d'empierrement pour la pose des rails.

Venant des centres de population dense, au Sud, les boulangers, les charpentiers, les camionneurs et les marchands de toutes sortes ont réussi à satisfaire les besoins croissants des villes qui ont des gares au passage. Les mar-

chandises arrivent plus vite dans leurs boutiques et les prix ne sont pas augmentés par le prix élevé du transport par route. A Douala et à Yaoundé, des centaines de jeunes hommes sont en train d'être formés. Ils deviendront des mécaniciens, des machinistes ou exerceront d'autres professions nécessaires au fonctionnement du réseau ferroviaire, alors que dans chaque ville qui a une gare, on construit des maisons pour eux et pour leurs familles.

Les services publics augmentent. Tout le long de la voie, des lieux pour les soins médicaux, pour l'éducation et l'administration sont en construction. Dans les villages comme Makor qui, avant la construction du train était à une journée de marche à pied de l'école la plus proche, il y a





maintenant des instituteurs et des écoles primaires ainsi que l'accès aux services médicaux et aux marchés des centres plus grands. Les vétérinaires du Ministère de l'Agriculture se sont engagés dans un programme d'éducation dans le domaine de l'élevage moderne dans le plateau de l'Adamaoua afin de promouvoir les possibilités d'une région qui est potentiellement une des plus riches régions pour l'élevage en Afrique Centrale. A l'Est de Bélabo, les forestiers du Gouvernement travaillent sur un projet de reboisement afin d'assurer l'avenir de l'industrie croissante du bois.

Au sein de cette promesse se trouve un point faible. En 1974, la voie entre Yaoundé et Ngaoundéré sera en plein fonctionnement. Ce sera une ligne moderne construite conformément au modèle exact. A Yaoundé, elle rejoindra la ligne de Douala. La ligne vers Douala commencée en

1910 et achevée en 1926, ne pourra assurer les exigences de la circulation ferroviaire envisagée pour le Transcam.

La voie Douala-Yaoundé avait été posée au moyen de la force humaine, par des équipes engagées de force. Le terrain était difficile et il n'y avait pas de machine pour déplacer la terre. Par conséquent, la ligne serpente en traversant le pays comme si elle était à la recherche de l'équilibre. C'est là que se trouve le point faible. La voie comporte beaucoup de courbes et de tournants (environ 750 sur un parcours de 308 kilomètres) parce que les ingénieurs ont cherché toutes les occasions possibles pour éviter des déplacements importants de terre. Les rails en forme de courbe doivent être remplacés dans les conditions actuelles de la circulation, tous les cinq ans, alors que les rails d'une voie normale peuvent être utilisés pendant 20 ans. Même dans les conditions actuelles, la ligne Douala-Yaoundé ne peut assurer les exigences de la circulation. Il y a au moins deux ou trois déraillements chaque semaine. Etant donné que les locomotives avancent très lentement, il n'y a pas encore eu de morts mais les retards au point de vue expéditions, les dégâts et la perte de marchandises sont coûteux et frustratoires. Il est évident que si on veut tirer le maximum du Transcam, la ligne devra être considérablement améliorée. Après tout, Douala est la destination de la majorité des marchandises provenant de l'intérieur. Si la partie du réseau utilisé pour entrer et sortir de Douala n'est pas en mesure de faire face aux besoins de la circulation, beaucoup d'avantages apportés par le Transcamerounais seront diminués.

Afin de créer un réseau ferroviaire capable de faire face aux besoins du pays, le Gouvernement camerounais a établi un plan pour une troisième phase : la modernisation de la ligne Yaoundé-Douala. Les négociations pour le financement de la troisième phase vont bientôt commencer. Si elles réussissent, le travail commencera en 1974. Ce sera une entreprise hasardeuse et coûteuse (plus de 50 millions de dollars); mais, si on tient compte des bénéfices qui découlent déjà du projet, cela vaudra bien la peine et l'effort.

Ce chemin de fer ne résoudra pas tous les problèmes de développement économique et de la promotion sociale de la nation auxquels le Cameroun doit faire face. Là n'est pas son but. Néanmoins, à l'heure actuelle, aucun autre moyen ne se montre plus utile et mieux adapté aux besoins du pays que le Transcamerounais. Et même dans l'avenir, le Transcamerounais continuera à être le fer de lance de l'économie du pays.

J. SWENSON

Bâtiments scolaires en République Démocratique de Somalie



Ecole secondaire de Mogadiscio, première tranche, bâtiment « classes » : vue de l'entrée du complexe.

La demande initiale du Gouvernement Somalien, présentée en juillet 1964, concernait la construction et l'équipement de 8 écoles (4 de cycle moyen, 2 secondaires, 1 de formation d'instituteurs et 1 technique d'agriculture) pour un total de 50 classes permettant la scolarisation de 1 500 élèves dont 700 internes, chiffre qui a été porté à 1 860 lors de la réalisation.

Deux projets distincts ont été élaborés : l'un financé sur le 1^{er} Fonds est actuellement achevé, l'autre financé sur le 2^e Fonds est en cours de réalisation.

A. CONCEPTIONS TECHNIQUES DU PROJET

L'étude architecturale a tenu compte des nécessités pédagogiques imposées par chaque établissement, et de l'environnement géographique, climatologique et géologique.

Les principes suivants ont été retenus :

- Construction groupée des bâtiments afin d'éviter de trop longues galeries de liaison;
- Orientation favorable par rapport à l'ensoleillement et à la direction des vents;

- Utilisation de la ventilation transversale;
- Adaptation des constructions aux pentes des terrains.

Pour la construction, les architectes ont voulu réaliser des bâtiments simples, rationnels et assurant le meilleur confort. Ils ont utilisé les techniques de construction les mieux adaptées au pays en tenant compte des matériaux disponibles sur place.

B. DESCRIPTION DES PROJETS

1. Projet 1^{er} Fonds

Ce projet a consisté en la construction et l'équipement des 3 établissements scolaires suivants :

1.1. Hargeisa (Région Nord)

Ecole normale de formation d'instituteurs prévue pour 190 élèves internes. Edifiée sur un terrain d'environ 30 000 m², elle comprend :

- un bâtiment administratif;
- un bâtiment classes;
- un bâtiment laboratoires-salles de travaux pratiques;
- 3 bâtiments dortoirs;
- un ensemble cuisine-réfectoire;
- un bâtiment Laverie-Services avec château d'eau;
- une infirmerie;
- un box conciergerie intégré à l'entrée du complexe.

Les bâtiments d'enseignement et administratif sont reliés entre eux et à l'entrée par une galerie couverte.

Face à l'entrée, en bordure de la route d'accès, a été construite une villa pour gardiens, tandis que, sur un terrain avoisinant d'une superficie de 8 500 m², s'érigent 3 villas, l'une permettant le logement du directeur, les deux autres celui des professeurs.

1.2. Galcaio (Région du Modugh)

Ecole moyenne pour 240 élèves dont 80 internes.

A la périphérie de la ville, le groupe scolaire est implanté de part et d'autre de la route Galcaio-Beira. D'un côté de la route, sur un terrain de 5 600 m², ont été construites la villa du directeur et deux habitations pour le personnel enseignant. De l'autre côté, sur une superficie de 22 000 m² s'étend le groupe scolaire qui comprend :

- un bâtiment administratif;
- un bâtiment classes;
- un bâtiment Laboratoires-Travaux pratiques;
- un gymnase;
- 3 bâtiments dortoirs;
- le groupe cuisine-réfectoire;

- l'infirmerie;
- un bâtiment Services-Laverie et un château d'eau.

La liaison entre les différents bâtiments s'effectue par des galeries couvertes.

1.4. Mogadiscio (Région du Benadir)

1^{ère} tranche de l'école secondaire prévue pour 480 élèves externes.

Située dans un quartier populaire de la ville nommé Wardiglei, elle se compose d'une aile à 3 niveaux réservée aux classes, et d'une aile à rez-de-chaussée comportant les services administratifs. La distribution entre les deux corps de bâtiment est assurée par galerie couverte.

2. Projet du 2^e Fonds

Ce projet constitue la deuxième tranche du programme établi en juillet 1964. Bien qu'il vise la construction et l'équipement de 4 écoles, son volume a dû être ajusté en fonction de l'accroissement des besoins. C'est ainsi que sur l'ensemble du programme, le nombre d'élèves à scolariser a été porté à 1 860 alors que le programme prévoyait 1 500 élèves. En cours d'exécution, il concerne la réalisation de 4 groupes scolaires en différentes localités de la Somalie, et l'agrandissement de l'Ecole Secondaire de Mogadiscio prévue au 1^{er} Fonds.

2.1. Mogadiscio (Région du Benadir)

Ecole moyenne supérieure pour 360 élèves externes.

Implanté sur un terrain de 7 000 m² situé dans une zone en expansion, ce complexe comporte :

- un bâtiment administratif;
- un bâtiment classes d'enseignement ordinaire à niveaux;
- un bâtiment Laboratoires-Travaux pratiques à 2 niveaux;
- un gymnase.

Les différents bâtiments sont reliés par des passages couverts.

2.2. Hargeisa (Région Nord)

Ecole moyenne inférieure pour 120 élèves externes.

Ce complexe scolaire, entièrement projeté sur rez-de-chaussée, s'étale sur un terrain de 8 000 m² situé à la périphérie de la ville et comprend :

- un bâtiment administratif;
- un bâtiment classes d'enseignement ordinaire;
- un bâtiment pour salles de travaux pratiques;
- un bloc sanitaire.

Les différentes constructions sont reliées depuis l'entrée par des galeries couvertes.

2.3. Merca (Région Benadir)

Ecole moyenne supérieure pour 240 élèves externes.

L'internat pour 80 élèves, prévu à l'origine, a été supprimé sur demande de l'administration locale.

Cette école se dresse, face à la mer, sur un terrain en bordure de la route Merca-Scialambot. La surface réduite et le périmètre irrégulier du terrain ont obligé la construction du bâtiment « Classes » (845 m² et du bâtiment « Bureaux-Laboratoires » (800 m²) sur deux niveaux. Depuis l'entrée, on accède à ceux-ci par une galerie couverte. Dans la zone Est, deux villas, ont été édifiées, l'une pour le directeur et l'autre pour le logement de 3 professeurs célibataires.

2.4. Afgoi (Région Benadir)

Institut professionnel agricole pour 240 élèves internes. Il est situé sur une dune, à proximité du km 24 de la route Mogadiscio-Afgoi et de l'Université d'agriculture existante. D'une superficie d'environ 30 000 m², le terrain présente une bonne orientation et de bonnes caractéristiques tant du point de vue constructif que agropédologique.

L'ensemble des bâtiments est subdivisé en 4 zones bien distinctes :

- **Zone « Services Généraux »**
 - un bâtiment Administration;
 - le box conciergerie;
 - un poste de garde;
 - une infirmerie;

- un bâtiment Services avec centrale électrique, buanderie etc.; un château d'eau de 20 m².

— **Zone « Internat-Habitations »**

- deux bâtiments dortoirs à 3 niveaux;
- un ensemble Cuisine-Réfectoire;
- une villa pour le logement du directeur;
- 5 villas pour enseignants mariés;
- un bâtiment logement Gardiens-Cuisiniers.

— **Zone d'enseignement théorique**

- un bâtiment Classes-Laboratoires à 2 niveaux;
- un bâtiment Enseignement Zoo-technique;
- un bâtiment mécanique agricole;
- un hangar pour garage machines agricoles;
- une salle polyvalente.

— **Zone d'enseignement pratique**

Elle consiste en une ferme s'étendant sur 6 000 m² et comprenant :

- un bâtiment Magasin-Laiterie
- un silo avec toiture de protection;
- une étable pour vaches et chameaux avec parc d'attente clôturé;
- une étable pour ovins avec parc d'attente clôturé;
- un hangar pour le travail des peaux avec une aire bétonnée extérieure;
- un ensemble pour élevage des poules.

Un terrain pour les cultures doit être annexé à cette ferme dès la mise en service de cet Institut.

2.5. Agrandissement de l'école secondaire de Mogadiscio

Cet agrandissement concerne la construction de 3 bâtiments, dont un à étage, qui complètent ceux construits pour les classes et l'administration sur le financement du 1^{er} Fonds, à savoir

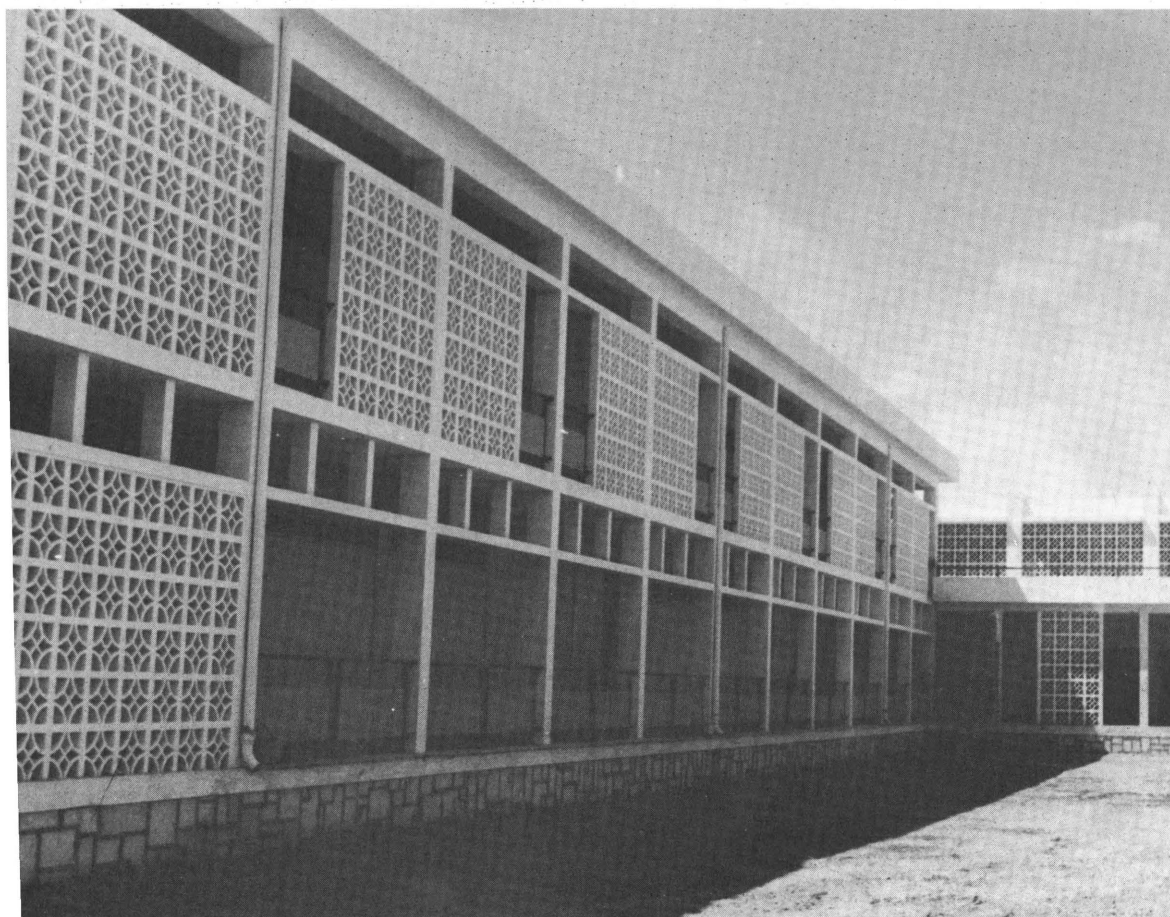
- une salle polyvalente (500 m²);
- un bâtiment « Classes Spéciales » à 2 niveaux;
- un bâtiment Laboratoires-Travaux pratiques.

Ces bâtiments sont reliés entre eux et à ceux de la 1^{ère} tranche par des passages couverts.

* *

Outre la construction des bâtiments, le programme comprend également :

Les travaux annexes, tels qu'aménagement des abords, viabilité interne, évacuation des eaux plu-



Ecole secondaire de Mogadiscio. Sur la gauche, vue du bâtiment « classes spéciales »; de face, vue de la galerie de liaison avec accès au gymnase.

viales et usées, réseaux d'alimentation en eau potable (forage de puits si besoin est, château d'eau, pompes, etc.) réseaux d'alimentation électrique y compris les groupes électrogènes si besoin est, la réalisation des murs de soutènement, des clôtures.

L'équipement

Celui-ci comprend :

- l'équipement fixe, tel que les installations des laboratoires, ateliers, cuisine, salles polyvalentes, compris dans les marchés de travaux;
- le mobilier scolaire, tel que l'équipement des salles de classes, des bureaux administratifs, des bibliothèques, des réfectoires, des logements, des machines agricoles qui ont fait ou font l'objet d'un contrat de fournitures.

C. ASPECT FINANCIER

Le financement de ce projet est réalisé dans le cadre d'aide non remboursable.

1. Projet du 1^{er} Fonds

Le coût de réalisation se répartit comme suit :

- Construction des bâtiments : 10 475 000 Shs. So.
 - Equipement 916 250 Shs. So.
- 11 391 250 Shs. So, soit 1 594 770 U.C.

2. Projet du 2^e Fonds

Les prévisions de dépenses sont :

- Construction des bâtiments : 12 375 000 Shs. So.
 - Equipement 2 130 000 Shs. So.
- 14 505 000 Shs. So, soit 2 030 700 U.C.

A ces différents coûts de réalisation, tant pour le 1^{er} que pour le 2^e Fonds, doivent s'ajouter les frais d'études et de direction des travaux.

G. VIAL



BIBLIOGRAPHIE

VICTOR T. LEVINE. — **The Cameroun Federal Republic.** — Collection «Africa in the modern World» — Cornell University Press — 1971. Ithaca (U.S.A.) — London (England)

Cette collection se compose d'ouvrages concernant les Etats Africains du sud du Sahara. Chaque livre traite plus particulièrement de la situation politique d'une région ou d'un pays mais le situe par rapport à l'histoire, l'économie, les structures sociales et les affaires étrangères. Tous ces aspects seront révisés régulièrement pour permettre à la collection d'être toujours à jour sur les affaires d'un continent en évolution constante.

Dans ce livre, le professeur Levine décrit et analyse le processus politique dans la République fédérale du Cameroun et étudie les solutions contemporaines possibles. Après avoir tracé la croissance politique des aires différentes qui forment la Fédération — le Cameroun anglophone et le Cameroun francophone — l'auteur examine en détail les institutions fédérales distinctes et montre comment elles se développent. On sait que, depuis la parution de ce livre, le Cameroun a cessé d'être un Etat fédéral et est devenu la **République unie** du Cameroun.

L'auteur expose l'organisation politique du Cameroun contemporain, ses structures et ses institutions. Il évalue le rôle prépondérant joué par le Président Ahidjo. Finalement, il revit les dix ans passés d'indépendance, soulignant les problèmes qui se posent aujourd'hui et envisageant l'avenir.

JAMES R. SHEFFIELD et VICTOR DIEJOMAOH. — **Non-formal education in african development.** — African-American Institute, New-York, 1972.

Cette étude, menée à l'initiative de l'«African-American Institute» tente de dresser un inventaire complet des moyens de formation existant dans l'ensemble de l'Afrique hors des cadres scolaires traditionnels.

Il envisage successivement la formation professionnelle en milieu urbain, puis la formation des jeunes et des adultes du monde rural. Une dernière partie présente les organismes qui proposent une formation pour les uns et les autres. Au moment où l'école, en tant qu'institution, est remise en cause, où l'éducation de base et la formation permanente sont de plus en plus les moyens de connaissance du monde actuel, l'inventaire ainsi dressé constitue un outil de travail particulièrement bienvenu et intéressant.

* *

MARGARET PEIL. — **The Ghanaian Factory Worker : Industrial Man in Africa** (L'ouvrier ghanéen, Homme industriel en Afrique). — Cambridge University Press. — African Studies Series, n° 5, 1972.

Etude des aspects sociaux de l'industrialisation dans un pays développé de l'Afrique tropicale, ce livre constitue un travail de pionnier. Bien que les travailleurs de l'industrie constituent une part relativement restreinte de la population ghanéenne, ils représentent le secteur moderne de l'économie et les emplois dans l'industrie sont très recherchés dès la sortie de l'école. La plupart de ces emplois sont concentrés dans les grandes villes. Beaucoup de travailleurs conservent des attaches avec la vie traditionnelle de leurs localités d'origine et envoient une partie de leur salaire à leur famille. L'expérience scolaire a habitué un grand nombre d'entre eux à travailler de façon régulière; ils préfèrent les petites entreprises aux grandes firmes, plus bureaucratiques, et sont préoccupés par leur pouvoir d'achat, par suite des hausses constantes du coût de la vie. L'industrialisation est examinée dans des régions où le processus n'a pas encore été poussé très loin. Ses effets sont envisagés à travers d'autres facteurs, tels que le logement et la migration. Cet ouvrage fournit des éléments de comparaison avec l'industrialisation dans d'autres régions, et avec les aspects de la vie sociale africaine traditionnelle.

BERNARD CHABAS — LOUIS-PIERRE MONTOY avec la collaboration de Maurice ROUABLE et Mario NOLLARD. — **Géographie générale de l'Afrique Noire.** — Editions Bordas, 1972.

Deux professeurs, enseignant à Yaoundé (Cameroun) ont fait œuvre originale en composant une géographie de l'Afrique Noire, destinée aux professeurs et aux étudiants de l'Afrique francophone.

Les auteurs fixent d'abord les traits généraux du continent : conditions physiques, effectifs humains, techniques de production, techniques d'organisation, pour passer ensuite à une étude régionale détaillée.

Ils passent en revue les différents Etats de l'Afrique Noire en donnant un aperçu précis du milieu physique et de la vie économique de chacun d'eux.

L'ouvrage qu'illustrent de nombreux graphiques, cartes, photographies, est facile à consulter. Il s'inscrit tout à fait dans le cadre des méthodes de pédagogie active de la recherche éducative moderne.

* *

CLAUDE HERRUT. — **La république du Kenya.** — Institut international d'administration publique. — Editions Berger-Levrault, 1972.

Dans la collection «Encyclopédie politique et constitutionnelle» série Afrique, sous la direction du professeur Gonidec, paraît une nouvelle monographie consacrée au Kenya. L'analyse des principales caractéristiques de la société contemporaine comporte l'étude des facteurs d'ordre démographique, social, économique et culturel. Puis sont examinés successivement l'évolution politique et constitutionnelle, les forces politiques agissantes, et le régime actuel. Le texte de la Constitution est suivi d'une bibliographie sélective, indiquant pour chacun des problèmes traités le ou les ouvrages de base à partir desquels il est possible d'avoir une connaissance plus étendue du sujet.

Editeur responsable : A. de Briey - C.C.E. - rue de la Loi 200, B - 1040 Bruxelles

Imprimé en Belgique